



Bulletin Officiel

N° 4859 Vendredi 22 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT	2-3
PRESCRIPTION QUINQUENNALE - BIAT -	3
SOCIETE LAND'OR	4
SOCIETE MAGASIN GENERAL	4
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -	5

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

AMEN PREMIERE SICAV	6
BNAC CONFIANCE FCP	6
BNAC PROGRES FCP	6

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO - AGE

MONOPRIX - AGO -	7
MONOPRIX - AGE -	7
COTUNACE - AGO -	8
ASSURANCES BIAT - AGE -	9
ATTIJARI LEASING - AGO -	10
TUNIS RE - AGO -	11
TUNIS RE - AGE -	11
HEXABYTE - AGO -	12
UNION DE FACTORING - AGO -	12
SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO -	13
GIF FILTER - AGO -	13
BANQUE DE L'HABITAT - AGO -	14
ASSAD - AGO -	14
SOTIPAPIER - AGO -	15
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR - AGO -	15
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » - AGO -	16
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT -	16

PROJET DE RESOLUTIONS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD - AGO -	17-18
ATTIJARI LEASING - AGO -	19-20

INFORMATIONS POST AGO

ENNAKL AUTOMOBILES	21-26
--------------------	-------

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY	27
CAP OBLIG SICAV	28

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	29-33
--	-------

COURBE DES TAUX

34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

ANNEXE I

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- ESSOUKNA
- ASSURANCES BIAT
- HANNIBAL LEASE
- MONOPRIX

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- HANNIBAL LEASE

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- BNAC PROGRES FCP

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/12/2015

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3 –Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

Les réalisations du secteur cimentier éditées par la chambre Nationale des Producteurs de Ciment font ressortir une amélioration de la position de Carthage Cement au **30 Avril 2015** comparée à **2014**.

En effet les ventes locales en ciment de Carthage Cement ont évolué de **44%** et ont atteint **349 823 Tonnes** au **30 Avril 2015** contre **242 031 Tonnes** au **30 Avril 2014** (**+107 792 Tonnes**) et ce en dépit de la régression des ventes du secteur cimentier **-6,69%** (**soit -177 500 Tonnes**), d'ailleurs seule Carthage Cement à augmenté ses ventes locales. La part du marché local de Carthage Cement est passée de **9,12%** en **2014** à **14,13%** en **2015**

L'évolution de Carthage Cement se confirme aussi par les ventes totales (local+export) au **30 Avril 2015**, en atteignant **420 923 Tonnes** contre **308 045 Tonnes** au **30 Avril 2014**, soit une évolution quantitative de **112 878 Tonnes** (**+36,64%**) contre une diminution du secteur de **-1,57%** (**-49 026Tonnes**).

Ventes Locales

Période	DESIGNATION		Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)		349 823	2 475 703
	Part de marché		14,13%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)		242 031	2 653 203
	Part de marché		9,12%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	107 792	-177 500
		(%)	44,54%	-6,69%
	Part de marché		5,01%	

- Suite -

Ventes Totales (Locales & Export)

Période	DESIGNATION		Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)		420 923	3 065 706
	Part de marché		13,73%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)		308 045	3 114 732
	Part de marché		9,89%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	112 878	-49 026
		(%)	36,64%	-1,57%
	Part de marché		3,84%	

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2520

AVIS DES SOCIETES*

PRESCRIPTION QUINQUENNALE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement à partir du 14 juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennale à partir du 14 juin 2015.

2014 - AS - 2521

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société LAND'OR

Siège social : Bir Jedid Khélidia Ben Arous

Suite à la publication faite par la société LAND'OR courant le mois de Janvier 2015 d'un communiqué annonçant des pourparlers et une signature de Term sheet avec un fonds d'investissement étranger pour une levée de fonds destinée à la consolidation et au développement de la société, et à la suite d'un ensemble de réunions et d'échanges avec le fonds en question, le management de la société informe la place financière que les pourparlers avec ce fonds n'ont pas abouti suite à des divergences entre les deux parties sur les termes et les conditions de l'éventuel partenariat.

En conséquence, la société LAND'OR est libérée de tout engagement de quelque nature que ce soit.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2512

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 29 Avril 2015 pour arrêter les comptes individuels et consolidés de la société SMG et du groupe Magasin Général.

Il en ressort qu'au 31.12.2014 le résultat de SMG s'élève à DT : 7 097 687 contre DT : 4 801 768 au 31.12.2013 et que s'agissant du groupe le résultat ressort à DT : - 4 010 970 contre DT : - 4 579 639 au 31.12.2013, et ce après amortissement du Goodwill (écart d'acquisition) pour un montant de DT : 7 278 297 relatif à la différence entre le prix d'acquisition de BHM – Promogro en 2008 et ses fonds propres.

Le conseil d'administration a décidé :

- De souligner le retour à un bénéfice pérenne de la société Magasin Général en proposant à la prochaine assemblée générale ordinaire une distribution de 300 millimes par action,
- De convoquer une AGO le 01 juin 2015 à 10 h 30.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2511

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

**DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS
DES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB**

I. OBJET

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de la STB.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les candidats éligibles au poste d'Administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : www.stb.com - **Formulaires utiles**).

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- une demande de candidature au nom de Monsieur la Président du Conseil d'Administration de la STB ;
- le curriculum vitae du candidat ;
- une copie de la carte d'identité nationale ou du Registre de Commerce ;
- la fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 1 des présents "Termes de Référence") ;
- une déclaration sur l'honneur, dûment signée, certifiant que le candidat déclare ne pas être frappé par les interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales (dont modèle en annexe 2 des présents "Termes de Référence") ;
- le(les) pouvoir(s) dûment signé(s) et légalisé(s) en cas de représentation d'un groupe d'actionnaires personnes physiques (dont modèle en annexe 3) ;
- l'(les) attestation(s) du nombre d'actions représentées à la date d'envoi de la demande de candidature ;
- les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion) ;
- les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois ;
- un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés dans les "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des modes suivants : Fax : 70 143 354 - E-mail : n.frini@stb.com.tn

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparue ci-dessous :

A ne pas ouvrir

Appel à candidatures - Réf. 01/2015

Désignation d'un administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de la STB

Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le vendredi 22 mai 2015, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Amen Bank, Avenue Med V- 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2015, **AMEN PREMIERE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 et à compter **du mardi 26 mai 2015** un dividende de **3,811 dinars** par action. Ce dividende est payable aux guichets **d'AMEN BANK**.

2014 - AS - 2522

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ

Fonds Commun de Placement
Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 11 mai 2015, La TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AL IMTIEZ** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014,

un dividende de 0,520 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **28 mai 2015**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de la STUSID BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AL IMTIEZ** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2505

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AFEK CEA

Fonds Commun de Placement
Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 11 mai 2015, La TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AFEK CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014,

un dividende de 0,133 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **28 mai 2015**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de la STUSID BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AFEK CEA** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2506

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront le vendredi 29 mai 2015 à respectivement 9h30 et 11h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2014 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014 de la S.N.M.V.T
4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
5. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014 du groupe
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014
7. Quitus aux administrateurs
8. Nomination des administrateurs pour les trois prochains exercices
9. Autorisation pour l'achat par la société de ses propres actions
10. Pouvoirs en vue des formalités

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et émission d'actions à titre gratuit.
2. Modification des statuts de la société.

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية

المقر الإجتماعي : 14 نهج برجين مونبليزي 1073 تونس

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 09 جوان 2015 على الساعة الحادية عشر صباحا بمقرها الإجتماعي , 14 نهج برجين مونبليزي 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة لسنة 2014
2. تلاوة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2014
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2014
4. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم لسنة 2014
6. تخصيص أرباح سنة 2014
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة وأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق
8. تعيين ثلاثة أعضاء في مجلس الإدارة
9. تعيين مراقب الحسابات لفترة 2015-2016-2017

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Assurances BIAT

Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 27 mai 2015 à 11h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Mise à jour des statuts.**
- 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.**

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 26 Mai 2015 à 10 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2014
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2014;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001 -65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2014;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2014;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2015;
9. Nomination d'administrateur,
10. Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017,
11. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
12. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**

Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
- Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

NB: Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

 2014 - AS - 2514

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modifications des articles 27, 29, 30, 37 et 48 des Statuts.

 2014 - AS - 2515

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Société Hexabyte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 09 juin 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2014
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

2014 - AS - 2516

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

UNION DE FACTORING

- UNIFACTOR -

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 22 Mai 2015 à partir de 9 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC.
- Quitus aux administrateurs.
- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014.
- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2014
- Emissions d'emprunts obligataires.
- Affectation de résultats.
- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

2014 - AS - 2517

Assemblée Générale Ordinaire**AVIS DES SOCIETES****Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 01 juin 2015 à 10 heures 30 minutes à l'hôtel Sheraton** sis à l'avenue de la ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2014.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2014.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2014.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la conclusion d'emprunts.
14. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2014 - AS - 2508

AVIS DES SOCIETES**Assemblée Générale Ordinaire****GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la société **LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi, le 26 MAI 2014** à 15h à **Tunis, à La maison de l'entreprise Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Bvd. principal ,1053 Les berges du lac**, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
10. Déclaration des postes occupées par les administrateurs au sein des autres sociétés.
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

2014 - AS - 2497

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 06 juin 2015 à 10 Heures 00, au siège de la banque 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux administrateurs,
- Nomination d'administrateurs,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2486

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS2013 - BEN AROUS

La Société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 09 heures 30 mn à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2014 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2014 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
7. Fixation des jetons de présence ;
8. Questions diverses

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

2014 - AS - 2498

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2487

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2014 - AS - 2477

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 01 juin 2015 à 10 heures à son usine - sis aux Zone Industrielle - Soliman -8020-Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes individuels et consolidés sur l'exercice 2014 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbations des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Election des membres du conseil d'administration
8. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Nomination d'un commissaire aux comptes
10. Questions diverses

2014 - AS - 2426

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 1^{er} juin 2015 à 16h à l'hôtel The Residence, les côtes de Carthage– Gammarth.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Distribution d'une partie de la prime d'émission ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution de dividendes;
- Transfert de Réserves ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 29 mai 2015, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

2014 - AS - 2467

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 présentant un bénéfice net de 5 023 189,598 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2014 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 4 524 380 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 4 183 557 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2014 et s'élevant à 5 023 189,598 TND de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2014	5 023 189,598
Résultats reportés antérieurs	1 481 884,732
Sous total	6 505 074,330
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	1 481 884,732
Résultats reportés (2014)	5 023 189,598

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Réserves légales	1 200 000,000
Réserves réglementées	1 147 551,461
Réserves extraordinaires	10 000 000,000
Réserves ordinaires	5 000 000,000
Boni de fusion	2 977 712,000
Prime d'émission	1 656 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	1 481 884,732
Total	23 463 148,193
Réserves ordinaires (Dividendes 2014)	-3 600 000,000
Total Après Distribution Dividendes	
2014	19 863 148,193

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 300 millimes par action composé d'un intérêt statutaire de 6% (de la valeur nominale de l'action) et d'un super dividende de 240 millimes par action ; correspondant à la somme globale de 3 600 000,000 Dinars à prélever sur les réserves ordinaires.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Vingt Mille Dinars (120.000,000 TND) au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**ATTIJARI LEASING**

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2015.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi de la Loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits :

1-Prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil avec *ATTIJARI FINANCES* au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

1-D'affecter les résultats de l'exercice 2014 et du report à nouveau créditeur comme suit:

(Montant en Dinars Tunisien)

Bénéfice de l'exercice de 2014	6 002 799
Report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	3 750 179
Total	9 752 978
Réserve spéciale de réinvestissement	2 500 000
Bénéfice disponible	7 252 978
Dotations au Fonds Social	50 000
Dividendes, à raison de 1,200DT / Action(*)	2 550 000
Report à nouveau	4 652 978
Dont report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	1 200 179
Dont report à nouveau sur l'exercice 2014	3 452 799

(*) : A Prélever sur les résultats reportés de 2013, distribuables en franchise de retenue

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 15 Juin 2015

Cette résolution mise aux voix est adoptée

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2014 à 50 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2015 à 12 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2015 à 12 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Exécutif du Crédit au titre de l'exercice 2015 à 12 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme les commissaires aux comptes suivants pour la période 2015-2017:

.....

Cette résolution est mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme :

M Kamel HABBACHI en tant que nouvel Administrateur représentant Attijari BANK. et ce à compter de cette date jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Cette résolution est

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société ENNAKL AUTOMOBILES
Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mai 2015, la Société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires décident d'entériner les modes et les délais de convocation de la dite assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2014 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2014 comme ci-dessous:

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	22 076 392
Résultat reporté	12 938 323
1er reliquat:	35 014 715
Compte spécial d'investissement au titre de l'exercice 2014	5 000 000
2ème reliquat:	30 014 715
Dividendes 50% du nominal (dont 12 938 323 dinars au titre du résultat reporté 2013)	15 000 000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	662 292
Autres réserves	14 350 000
Report à nouveau 2014	2 423

Les dividendes revenant aux personnes physiques et aux actionnaires, non-résidents en Tunisie, titulaires d'actions cotées sur la bourse du Maroc sont à prélever sur le résultat reporté de l'année 2013 et antérieurs et ne doivent pas faire l'objet d'une retenue à la source et ceux en application du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi numéro 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 50% du nominal, soit 0.500 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **premier Juillet 2015**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de reclasser un montant de 348 831.336 dinars constaté dans un compte spécial « Réserve de renouvellement des immobilisations » dans les autres réserves.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 19 mars 2015, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de **six cent vingt-cinq (625) dinars bruts par présence** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 19 mars 2015, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme totale **de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2015.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société AMEN FINANCE COMPANY (AFC)
- La société Poulina Group Holding (PGH)
- Monsieur Taieb KETARI représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens.
- Monsieur Mohamed BOUATTOU, représentant les actionnaires minoritaires Marocains.

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017, les administrateurs suivants :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de Participation de Gestion et d'Investissement « PGI HOLDING »
- La société Poulina Group Holding (PGH)
- Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens.
- Monsieur Mohamed BOUATTOU, représentant les actionnaires minoritaires Marocains.

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
• La société AMEN BANK	31 décembre 2015
• La société TUNISIE LEASING	31 décembre 2015
• La société TDS	31 décembre 2015
• La société SPI	31 décembre 2015
• La société PARENIN	31 décembre 2016
• Monsieur Mohamed EL HECHMI BLOUZA	31 décembre 2016
• Monsieur Ibrahim DEBACHE	31 décembre 2017
• La société COMAR	31 décembre 2017
• La société de Participation de Gestion et d'Investissement (PGI HOLDING)	31 décembre 2017
• La société Poulina Group Holding (PGH)	31 décembre 2017
• Monsieur Malek CHAHED	31 décembre 2017
• Monsieur Mohamed BOUATTOU	31 décembre 2017

- Suite -

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que le mandat des deux commissaires aux comptes, la société BUSINESS AUDITING AND CONSULTING et la société F.M.B.Z KPMG TUNISIE sont venus à expiration.

L'assemblée générale ordinaire décide de :

- ✓ Nommer Le Cabinet « CSM » représenté par M. Salah MEZIOU en remplacement du Cabinet « BAC » représenté par M. Kais FKIH.
- ✓ Renouveler le mandant de la société F.M.B.Z KPMG TUNISIE

En qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des déclarations de fonctions et de responsabilités, qui lui ont été transmises par le représentant légal de la société et qui sont occupées par le Président Directeur Général, les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions des articles 192, 209 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vu d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2- Le bilan après affectation du résultat :**BILAN**
Après affectation du résultat de l'exercice 2014

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 431 453	940 097
Moins : Amortissements		(984 895)	(912 716)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		446 558	27 381
Immobilisations corporelles		42 968 754	40 338 571
Moins : Amortissements		(15 967 855)	(13 790 827)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27 000 899	26 547 744
Participations et créances liées à des participations		27 345 332	22 047 662
Moins : Provisions		-	-
Autres immobilisations financières	(B-1)	3 124 672	2 794 098
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		30 470 004	24 841 760
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		57 917 461	51 416 885
Autres actifs non courants	(B-2)	103 887	149 950
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		58 021 348	51 566 835
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		32 084 530	35 925 468
Moins : Provisions		(1 637 706)	(1 353 311)
TOTAL STOCKS	(B-3)	30 446 824	34 572 157
Clients et comptes rattachés		14 887 034	19 159 691
Moins : Provisions		(1 572 636)	(1 489 191)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	13 314 398	17 670 500
Autres Actifs courants	(B-5)	6 938 974	12 545 528
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	52 903 186	52 155 103
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		103 603 382	116 943 288
TOTAL DES ACTIFS		161 624 730	168 510 123

BILAN
Après affectation du résultat de l'exercice 2014

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		35 920 463	16 570 463
Fonds social		3 178 281	3 366 338
Résultats reportés		2 423	12 938 323
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		69 101 167	62 875 124
RESULTAT DE L'EXERCICE		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)	(B-7)	69 101 167	62 875 124
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provision pour risques et charges	(B-8)	2 154 098	622 199
Dépôts et cautionnements		4 000	5 900
Autres passifs non courants	(B-9)	142 670	142 670
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		2 300 768	770 769
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	68 683 387	79 729 532
Autres passifs courants	(B-11)	21 539 408	24 782 417
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	-	352 281
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		90 222 795	104 864 230
TOTAL DES PASSIFS (II)		92 523 563	105 634 999
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		161 624 730	168 510 123

- Suite -

2- L'état d'évolution des capitaux propres :

A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014								
Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2013	30 000 000	3 000 000	10 221 632	348 831	13 319 746	2 596 940	15 387 975	74 875 124
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2013								
Affectation en résultats reportés					12 387 975		(15 387 975)	- 3 000 000
Affectation réinvestissement				3 000 000				3 000 000
Affectation en fonds social					(769 399)	769 399		-
Dividendes distribués					(12 000 000)			- 12 000 000
Mouvements sur fonds social						(850 350)		- 850 351
Résultat de la période							22 076 392	22 076 392
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2014 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 2014	30 000 000	3 000 000	10 221 632	3 348 831	12 938 324	2 515 989	22 076 392	84 101 167
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2014								
PV de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2015								
Affectation en résultats reportés					22 076 392		(22 076 392)	-
Affectation compte spécial d'investissement				5 000 000	(5 000 000)			-
Affectation en fonds social					(662 292)	662 292		-
Affectation autres réserves			14 350 000		(14 350 000)			-
Dividendes à distribuer					(15 000 000)			- 15 000 000
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2014 APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2014	30 000 000	3 000 000	24 571 632	8 348 831	2 423	3 178 281	0	69 101 167

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2014

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte du rapport général du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, **la somme à distribuer par action s'élève à 0,409 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 19 mai 2014.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présents à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

CAP OBLIG SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2014

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte du rapport général du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, **la somme à distribuer par action s'élève à 3,906 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 19 mai 2014.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ; |
| b. Nombre | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et
la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UJB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 22 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,950%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,973%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,983%	999,772
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,996%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,019%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,071%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,088%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,108%	1 000,887
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,111%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,134%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,383%	929,626
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,468%	996,473
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,757%	1 019,246
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,595
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,299
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	809,170
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,653
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	968,052
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,254
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,766
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,384
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	950,059
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,589

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,083 155,097		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,706 13,707		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,770 100,775		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,412 1,413		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,924 37,927		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,520 51,524		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,113 163,170		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	586,196 586,101		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,419 120,431		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,120 130,451		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,454 125,665		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,780 114,965		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,490 103,279		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	138,241 138,124		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,437 93,430		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	101,847 101,769		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	114,992 115,008		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,415 115,422		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 476,975 1 481,302		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 449,860 2 439,603		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,186 114,207		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	107,245 110,619		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	134,727 136,137		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation En liquidation		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	135,174 137,627		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,414 16,493		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 262,918 5 267,171		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 131,861 5 103,829		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,412 2,402		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,099 2,092		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,117 1,114		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,008 1,009		
33	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009 1,015		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,016 1,021		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15 4,345	108,488	105,902 105,914	
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14 3,727	103,995	105,427 105,437	
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15 4,209	106,020	103,380 103,391	
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15 4,276	102,733	100,017 100,027	
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15 4,319	103,916	101,383 101,395	
40	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15 3,552	106,837	108,405 104,864	
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14 4,223	104,303	106,072 106,084	
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14 4,127	102,996	104,448 104,458	
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14 3,877	103,089	104,409 104,419	
44	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14 3,802	105,095	106,562 106,572	
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14 3,639	102,119	103,481 103,489	
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14 3,906	104,165	105,743 105,754	
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14 3,485	104,217	104,969 104,979	
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14 3,888	106,676	108,216 108,227	
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15 4,197	105,639	103,027 103,038	
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14 3,121	103,337	104,691 104,700	
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15 3,786	102,629	100,326 100,337	
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14 3,802	104,702	106,287 106,298	
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14 4,035	102,786	104,414 104,426	
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14 3,596	103,707	105,255 105,266	
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14 3,198	104,892	106,316 106,325	
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14 4,094	102,652	104,352 104,365	
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15 4,214	103,615	101,003 101,014	
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14 3,270	104,957	106,328 106,339	
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15 3,624	102,377	100,222 100,232	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,317	10,318
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,408	104,419
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,258	101,269
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,697	100,709
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	103,022	103,105
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,194	63,322
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	147,849	148,100
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 507,408	1 509,758
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	115,104	115,135
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	113,594	113,622
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	90,584	90,658
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,715	17,713
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,094	278,874
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,851	31,829
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 412,532	2 413,910
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	72,999	73,012
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,302	55,298
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,318	96,354
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	102,762	102,934
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	89,793	90,014
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,151	11,162
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,319	12,351
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,837	15,882
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,881	14,919
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,564	13,564
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,786	11,785
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,713	10,718
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,796	10,799
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,230	134,388
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	128,804	128,904
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,294	10,299
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,355	101,344
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,631	20,602
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	78,349	78,277
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	81,344	81,293
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,945	97,965
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	86,562	86,555
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,333	97,253
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	106,282	106,263
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,590	8,599
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,569	6,558
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	97,752	97,956
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,012	105,777
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,174	100,215
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	144,538	145,208
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,141	10,145
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	120,048	119,989
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,310	120,524
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,353	105,949
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,598	105,013
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	188,138	190,478
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,512	173,941
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	150,945	152,229
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 209,501	13 362,154
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,149	19,607
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	140,398	139,961
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	106,413	104,977
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,367	119,014
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 617,057	8 683,768
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,053	9,017
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,754	99,052
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,831	103,882
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,114	9,137
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,649	99,050

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 399</u>	<u>1 060 024</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net:		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
		<u>0</u>	<u>50 000</u>
Incidences des variations des taux de change			
Variation de trésorerie		<u>-32 600</u>	<u>35 516</u>
Trésorerie au début de l'exercice		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créiteurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

PIGSAudit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
PIGS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>7 972 430</u></u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012	
<i>Produits d'exploitation</i>				
Revenus	9	3 000	4 626	
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *	
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>	
<i>Charges d'exploitation</i>				
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618	
Charges de personnel	12	60 440	59 929	
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397	
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899	
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>	
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>	
<i>Charges financières</i>				
Charges financières	15	-720	-1 050	
<i>Autres gains ordinaires</i>				
Autres gains ordinaires	16	0	9 479	
<i>Autres pertes ordinaires</i>				
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0	
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>	
Impôt sur les bénéfices		18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>	
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>	
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>	

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, « **SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société « **SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

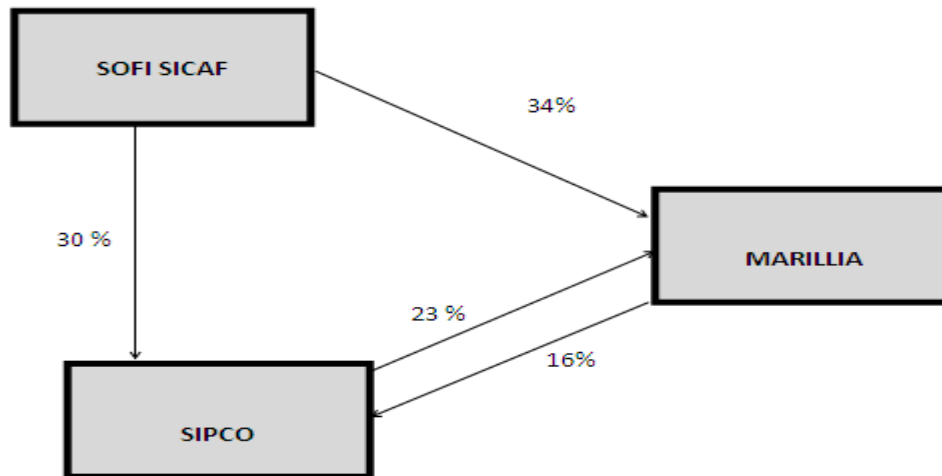
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «SOFI SICAF» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de **8.491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

PIGSAudit&Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed FESSI & Mr Fathi SAIDI.

ESSOUKNA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		8 469	8 469
Amortissement		-7 739	-7 369
	1	731	1 100
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		1 357 560	1 355 053
Amortissement		-900 121	-806 236
	1	457 438	548 817
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		9 860 169	8 037 998
Provisions		-448 774	-404 723
	2	9 411 395	7 633 275
Total des actifs immobilisés		9 869 564	8 183 193
<i>Autres actifs non courants</i>		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		9 869 564	8 183 193
ACTIFS COURANTS			
Stocks			
Stocks		61 467 888	48 161 353
Provisions		-119 706	-121 288
	3	61 348 182	48 040 065
Clients et comptes rattachés			
Clients et comptes rattachés		3 688 706	3 235 869
Provision		0	0
	4	3 688 706	3 235 869
Autres actifs courants			
Autres actifs courants		834 446	918 402
Provisions		-11 133	0
	5	823 313	918 402
Placements et autres actifs financiers			
Placements et autres actifs financiers		615 900	1 222 250
Provisions		-246 685	-258 820
	6	369 215	963 430
Liquidités et équivalents de liquidités			
Liquidités et équivalents de liquidités		312 245	1 714 196
Provisions		0	0
	7	312 245	1 714 196
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		66 541 661	54 871 962
TOTAL DES ACTIFS		76 411 225	63 055 155

ESSOUKNA

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social		5 050 500	3 607 500
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563
Réserves		15 967 516	15 358 719
Autres capitaux propres		4 489 915	3 289 915
Résultats reportés		2 774 177	2 058 174
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 958 670	25 990 871
Résultat de l'exercice		3 085 000	5 026 103
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	8	33 043 670	31 016 974
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	9	24 980 502	16 980 834
Autres passifs non courants	10	610 748	807 060
Provisions pour risques et charges	11	322 241	530 217
Total des passifs non courants		25 913 490	18 318 111
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	12	4 579 389	3 972 758
Autres passifs courants	13	1 839 488	2 060 284
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	11 035 188	7 687 028
Total des passifs courants		17 454 065	13 720 070
TOTAL DES PASSIFS		43 367 555	32 038 181
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		76 411 225	63 055 155

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Exprimé en Dinars)

	<i>NOTES</i>	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	16 196 792	21 526 352
Produits d'exploitation		30 798	30 108
Total des produits d'exploitation		16 227 590	21 556 460
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stock	16	-13 306 535	-13 799 691
Achats de terrains destinés à la construction	17	7 840 369	13 932 386
Achats Etudes et prestations		417 815	533 085
Achats de matériels, équipements et travaux	18	13 728 165	12 479 243
Charges de personnel	19	1 319 062	1 118 058
Dotations aux amortissements		94 255	93 623
Dotations aux provisions	20	-166 509	130 670
Autres charges d'exploitation	21	828 503	504 869
Total des charges d'exploitation		10 755 125	14 992 244
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		5 472 465	6 564 216
Charges financières nettes	22	-2 123 965	-1 200 166
Produits des placements		469 178	803 586
Autres gains ordinaires	23	190 835	237 447
Autres pertes ordinaires	24	-18 957	-53
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
		3 989 556	6 405 031
Impôt sur le bénéfice	25	-904 556	-1 378 928
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT			
		3 085 000	5 026 103
Eléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	26	3 085 000	5 026 103

ETAT DES FLUX ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Exprimé en Dinars)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	17 978 611	17 632 181
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-25 312 839	-27 842 178
Intérêts payés	-1 786 243	-1 297 588
Impôts sur les bénéfices payés	-1 605 665	-1 187 935
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	<i>-10 726 136</i>	<i>-12 695 520</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-2 504	-177 426
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	69 007
Décassement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-572 750	-195 508
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	5
Dividendes reçus	246 770	701 921
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<i>-328 484</i>	<i>397 999</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements sur emprunts	19 380 000	18 540 000
Dividendes et autres distribution	-1 010 084	-1 010 091
Dividendes sur actions propres	0	0
Acquisition actions propres	0	0
Cession actions propres	0	0
Remboursement d'emprunts	-8 208 610	-4 522 678
Encaissements provenant des placements	11 106 350	32 000 000
Décassements provenant des placements	-11 700 000	-32 700 000
Encaissements sur produits placements	84 854	100 231
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	<i>9 652 511</i>	<i>12 407 462</i>
VARIATION DE TRESORERIE	-1 402 110	109 941
Trésorerie au début de l'exercice	1 713 720	1 603 780
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27 311 611	1 713 720

I. Présentation de la société

La société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole « B.N.A.».

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5.050.500 dinars, cotée en bourse depuis le 20/09/2006.

Elle a pour objet :

- Le lotissement, l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

Par ailleurs, elle a réalisé plusieurs projets pour le compte, ou avec les autres sociétés du groupe, dont notamment «Immobilière des Œillets», « SIVIA », «SPI- EL MADINA» et « SIMPAR ».

II. Référentiel comptable

II.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité et des Normes comptables Tunisiennes. Les règles, méthodes et principes comptables adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant et à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2 Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de la société ESSOUKNA sont arrêtés au 31 décembre 2014 par référence aux normes comptables tunisiennes.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour la préparation et la présentation de ses états financiers se résument comme suit :

II.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les valeurs immobilisées sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la société. Ces immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

II.2.2 TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits.

II.2.3 FONDS GERES

Les fonds déposés auprès des sociétés d'investissement en capital à risque « SICAR » et non encore échus à la date de clôture des états financiers sont présentés parmi les immobilisations financières.

Les montants échus et demeurés impayés (échéances au titre des contrats de portage) ainsi que les provisions y afférentes sont présentés parmi les placements et autres actifs financiers.

II.2.4 STOCKS

Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués à leur coût de production.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

Une provision est constituée pour les immeubles et les terrains aménagés, dont les travaux de construction ou d'aménagement ont été achevés depuis plus de trois ans, à partir de la date du procès-verbal de récolement et qui ne sont pas encore vendus ou promis à la vente, ainsi que ceux promis à la vente depuis plus d'un an, et ce conformément aux taux suivants :

a) Pour les locaux construits :

- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3ème année ;
- 30% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4ème année ;
- 45% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5ème année ;
- 60% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6ème année.

b) Pour les terrains aménagés :

- 5% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3ème année ;
- 10% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4ème année ;
- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5ème année ;
- 25% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6ème année ;
- 40% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 7ème année.

II.2.5 EMPRUNTS ET COUTS D'EMPRUNT

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance). Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif ou d'un passif telle que énoncée par le cadre conceptuel et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts correspondants au niveau du bilan.

La NCT13 relative aux charges d'emprunts prévoit dans son paragraphe 13 que « l'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :

- les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;
- les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et
- les charges d'emprunt sont encourues».

Les coûts d'emprunt supportés par la société sont incorporés dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain. L'intention de la société de la détention des terrains étant la réalisation des projets de promotion immobilière et d'entamer à cet effet les travaux administratifs et techniques dès la concrétisation de l'acquisition des terrains, d'une part et le délai moyen s'écoulant entre l'acquisition des terrains et le commencement physique de la construction n'excédant pas en moyenne les deux ans, d'autre part.

A partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation sur registre foncier, bon de commande, lettre de consultation...) soit la date de la première dépense matérialisée par une facture et comptabilisée dans le compte du projet dont notamment les frais d'enregistrement des contrats d'acquisition des terrains. L'effet sur les exercices antérieurs est non significatif, d'où aucun retraitement n'a été opéré.

II.2.6 PROVISIONS POUR GARANTIES CONFEREES AUX CLIENTS

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la société sur les projets de promotion immobilière commercialisés.

Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaire réalisé par nature de projet. Les taux de provisionnement appliqués par la société se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC-57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

II.2.7 REVENUS

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- la société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- la société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

II.2.8 CHANGEMENT DE METHODES DE PRESENTATION AU NIVEAU DE CERTAINS POSTES DES ETATS FINANCIERS

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la société et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2013
Avances accordés au personnel	Immobilisations financières	Autres actifs courants	3 200
Dépôts et cautionnements clients	Emprunts	Autres passifs non courants	- 807 060
Produit des participations	Résultat d'exploitation	Produits des placements	701 921
Reprises sur provisions	Autres gains ordinaires	Dotations aux provisions	-188 904

Ces changements de méthodes de présentation ont donné lieu au retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2013 présentés à titre comparatif.

III. Notes explicatives du Bilan et de l'État de Résultat

1- VALEURS IMMOBILISEES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles, se détaille, au 31/12/2014, comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	8 469	-	-	8 469
- Logiciels	8 469	-	-	8 469
Amortissements	-7 369	-370	-	-7 739
- Logiciels	-7 369	-370	-	-7 739
Total net 1	1 100	-370	-	731
Immobilisations corporelles	1 355 053	2 507	-	1 357 560
- Terrains	162 500	-	-	162 500
- Constructions	350 780	-	-	350 780
- Matériel de transport	341 838	-	-	341 838
- Agencements, aménagements et installations	293 888	257	-	294 145
- Équipements de bureaux	105 836	886	-	106 723
- Matériel informatique	100 211	1 363	-	101 574
Amortissements	-806 236	-93 886	-	-900 121
- Constructions	-251 476	-17 539	-	-269 015
- Matériel de transport	-135 399	-62 263	-	-197 663
- Agencement, aménagements et installations	-259 887	-4 806	-	-264 692
- Équipements de bureaux	-77 862	-3 935	-	-81 797
- Matériel informatique	-81 611	-5 343	-	-86 954
Total net 2	548 817	-91 379	-	457 438
Total général	549 918	-91 749	-	458 169

2- Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont varié de 7 633 275 dinars au 31/12/2013 à 9 411 395 dinars au 31/12/2014, soit un accroissement de 1 778 120 dinars.

Cette variation se détaille comme suit :

	Titres de participation	Fonds gérés	Souscription emprunt	Prêts aux personnels	Dépôts et cautionnements	Total en DT
Valeur brute au 31/12/2013	4 523 699	3 250 000	-	263 779	520	8 037 998
Provisions au 31/12/2013	404 723	-	-	-	-	404 723
Encours au 31/12/2013	4 118 976	3 250 000	-	263 779	520	7 633 275
Acquisitions/Souscriptions	547 750	1 200 000	25 000	64 290	-	1 837 040
Remboursements	-	-	-	14 869	-	14 869
Dotations de l'exercice	74 954	-	-	-	-	74 954
Reprises de provisions	30 903	-	-	-	-	30 903
Valeur brute au 31/12/2014	5 071 449	4 450 000	25 000	313 200	520	9 860 169
Provisions au 31/12/2014	448 774	-	-	-	-	448 774
Encours au 31/12/2014	4 622 675	4 450 000	25 000	313 200	520	9 411 395

A noter que la société a procédé au cours du premier semestre de l'exercice 2014 au placement d'un montant supplémentaire de 1 200 000 dinars dans un fonds à capital risque géré par la SIP SICAR. Par ailleurs, elle a souscrit pour 25 000 dinars à l'emprunt obligataire national.

2-1 Titres de participations

Les titres de participations détenus par la société ainsi que les provisions y afférentes se détaillent comme suit :

Catégorie	Raison Sociale	31/12/2014			31/12/2013		
		Valeur brute	Provisions	VCN	Valeur brute	Provisions	VCN
	- BNA	1 823 461	220 408	1 603 054	1 823 461	152 906	1 670 555
<i>Cotées</i>	- ELBENE INDUSTRIE	82 440	1 381	81 059	82 440	9 481	72 959
	- TUNISRE	237 553	-	237 553	237 553	-	237 553
<i>OPCVM</i>	- SICAV – BNA	11 000	1 603	9 397	11 000	2 052	8 948
	- SICAV-AVENIR	10 525	4 161	6 364	10 525	4 279	6 246
	- IFRIKIA	156 602	156 602	-	156 602	149 150	7 453
	- SICAV Placement Obligataire	30 000	-	30 000	30 000	-	30 000
	- SICAR – Invest	190 000	-	190 000	190 000	-	190 000
	- SIP- SICAR	600 000	64 620	535 380	600 000	86 856	513 144
	- B.T.S	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
<i>Non cotées</i>	- BNA capitaux	8 200	-	8 200	8 200	-	8 200
	- SOGEST	10	-	10	10	-	10
	- Immobilière des Œillets	200 005	-	200 005	200 005	-	200 005
	- SOIVM SICAF	406 086	-	406 086	406 086	-	406 086
	- SOIVM SICAF	46 286	-	46 286	46 286	-	46 286
	- SOCIETE ZIED	719 530	-	719 530	719 530	-	719 530
	- SODET SUD	547 750	-	547 750	-	-	-
	Total en dinars	5 071 449	448 774	4 622 675	4 523 699	404 723	4 118 976

2-2 Fonds gérés

La situation des fonds gérés par la SIP SICAR se détaille, au 31 décembre 2014, comme suit :

Fonds	Fonds Échus	Fonds non encore échus	Solde 31-12-2014	Emplois 31-12-2014		
				Titres de participations	Placements obligataire SICAV	Dettes/créances SIP SICAR
FG1	163 000	-	163 000	158 580	17 001	-12 581
FG2	221 500	-	221 500	197 955	10 326	13 219
FG3	207 400	900 000	1 107 400	907 000	187 432	12 968
FG14	-	3 550 000	3 550 000	520 000	3 118 138	-88 138
Total en dinars	591 900	4 450 000	5 041 900	1 783 535	3 332 898	-74 533

3- Stocks

La valeur du stock au 31 décembre 2014, se détaille comme suit :

Libellé	Solde 31-12-2014	Solde 31-12-2013	Variation
Terrains à bâtir	27 306 076	21 103 821	6 202 255
Projets encours	31 233 388	17 790 538	13 442 850
Projets achevés	2 928 424	9 266 995	-6 338 571
Total brut	61 467 888	48 161 353	13 306 535
Provisions	-119 706	-121 288	1 582
Total net	61 348 182	48 040 065	13 308 117

La variation des provisions constituées pour couvrir les risques liés à la dépréciation des locaux achevés et non encore vendus à la date de clôture, se détaillent par projet comme suit :

Terrains	Date d'achèvement	Ancienneté (Nbre d'année)	Provision 31-12-2014	Provision 31-12-2013	Variation provision
- Résidence "ESSALEM" Lot HSC-55 MOUROUJ V	24/08/1999	16	1 193	1 193	-
- Résidence "ESSOUMBOULA EL JAMILA" Lots HSC57-58 MOUROUJ V	20/12/2000	14	4 433	6 015	-1 582
- Résidence "LA TURQUOISE" Lot HSC-27 NASR II	16/12/2002	12	24 188	24 188	-
- Résidence "ESSAFA" Lot HSC 10 NASR II	14/12/2004	10	30 678	30 678	-
- Résidence Lot S5-1 & S5-2 HAMMAMET	15/12/2004	10	59 214	59 214	-
Total en dinars			119 706	121 288	-1 582

4- Clients et comptes rattachés

Les créances clientèles ont totalisé 3 688 706 dinars au 31/12/2014 contre 3 235 869 dinars au 31/12/2013. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Clients	3 263 731	3 086 520	177 211
Clients effets à recevoir	124 975	149 349	-24 374
Clients chèques impayés (*)	300 000	-	300 000
Total en dinars	3 688 706	3 235 869	452 838

(*) Chèque rejeté par la banque pour insuffisance de provision. La société a engagé une affaire contre l'acquéreur pour annulation du contrat pour défaut de paiement.

5- *Autres actifs courants*

Les autres postes d'actifs ont totalisé 823 313 dinars au 31/12/2014 contre 918 402 dinars au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Avances aux fournisseurs	223 103	215 588	7 515
Débiteurs-sociétés du groupe	2 250	418 608	-416 358
Avances personnels	3 960	3 200	760
Prêts au personnel à moins d'un an	72 315	64 075	8 240
Crédit TVA	-	-	-
Crédit IS	338 248	-	338 248
Crédit TFP	-	-	-
Produits à recevoir	137 554	213 445	-75 891
Compte d'attente	-	3 486	-3 486
Débiteurs divers	57 016	-	57 016
Total brut	834 446	918 402	-83 956
Provisions (*)	-11 133	-	-11 133
Total net	823 313	918 402	-95 089

(*) Provisions sur charges sociales payées à la CNSS; une demande de restitution a été introduite auprès de la Caisse.

6- *Placements et autres actifs financiers*

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2014 à 369 215 dinars contre 963 430 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Placements bons de caisse	-	500 000	-500 000
Fonds gérés par SIP SICAR	591 900	698 250	-106 350
BNA Capitaux Confiance FCP	12 000	12 000	-
BNA Capitaux Progrès FCP	12 000	12 000	-
Total brut	615 900	1 222 250	-606 350
Provisions	-246 685	-258 820	12 135
Total net	369 215	963 430	-594 215

Les fonds gérés présentés parmi cette rubrique représentent la valeur en principal des montants échus et demeurés impayés sur les participations réalisées via ces fonds.

L'encours de ces fonds ainsi que les provisions y afférentes se détaillent au 31/12/2014, comme suit :

Fonds	Date déblocage	Date d'échéance	Montants débloqués	Recouvrement en principal	Solde au 31/12/2014	Provisions 31/12/2014	Provisions 31/12/2013	Variation provision
FG1.1	29/12/2000	01/01/2006	300 000	245 000	55 000	55 000	55 000	-
FG1.2	31/12/2001	01/01/2007	500 000	430 000	70 000	70 000	70 000	0
FG1.3	31/12/2002	01/01/2008	200 000	162 000	38 000	33 580	38 000	-4 420
FG2.1	31/12/2002	01/01/2008	450 000	364 500	85 500	75 555	85 500	-9 945
FG2.2	15/12/2003	01/01/2009	700 000	588 000	112 000	-	-	-
FG2.3	31/12/2004	01/01/2010	150 000	126 000	24 000	-	-	-
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	750 000	586 200	163 800	5050	2820	2 230
FG3.2	27/12/2005	01/01/2011	350 000	306400	43 600	7 500	7 500	-
Total en dinars			3 400 000	2 808 100	591 900	246 685	258 820	-12 135

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de 312 245 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Chèques à l'encaissement	-	1 517 201	-1 517 201
Effets à l'encaissement	-	24 000	-24 000
Banques	311 626	172 865	138 761
Caisse	618	130	489
Total	312 245	1 714 196	-1 401 951

8- Capitaux propres

Les capitaux propres ont totalisé 33 043 670 dinars au 31/12/2014 contre 31 016 974 dinars au 31/12/2013. Le tableau des mouvements de capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves fonds social	Réserves extra-ordinaires	Réserves réinvestissements exonérés	Dividendes sur actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en D
Soldes au 31 /12/2013	3 607 500	1 676 563	360 750	808 717	14 189 252	3 250 000	39 915	2 058 174	5 026 103	31 016 974
Augmentation du capital	1 443 000	-	-	-	-1 443 000	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2013	-	-	-	100 000	2 000 000	1 200 000	-	716 003	-5 026 103	-1 010 100 (*)
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-	-	8 646	-	-	-	-	-	8 646
Opérations non remboursables sur FS	-	-	-	-56 849	-	-	-	-	-	-56 849
Bénéfice de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	3 085 000	3 085 000
Soldes au 31/12/2014	5 050 500	1 676 563	360 750	860 514	14 746 252	4 450 000	39 915	2 774 177	3 085 000	33 043 670

(*) Il s'agit des dividendes qui ont été fixé à 0,280 dinars par action, soit 1 010,1 mille dinars décidés par l'AGO du 18 juin 2014.

9- Emprunts

Les échéances à plus d'un an des emprunts ont totalisé 24 980 502 dinars au 31/12/2014 contre 16 980 834 dinars au 31/12/2013. Elles se détaillent par projet comme suit :

Projet	Encours 31/12/2014	Encours 31/12/2013	Variation
Terrain LOT SOUKRA TF 31.327	2 300 002	3 833 334	-1 533 332
LOT C7 RAS TABIA	428 972	650 000	-221 028
LOTS N° 4 & 28 JARDINS EL MENZAH	2 300 000	2 300 000	-
Terrain Manouba 2014	4 500 000	4 500 000	-
Terrain sousse 12/2013	4 600 000	3 740 000	860 000
BOUMHEL	-	1 500 000	-1 500 000
EHC 29 AIN ZAGHOUANE	-	457 500	-457 500
LOT SOUKRA TF 31327	5 000 000	-	5 000 000
LOT HSC 1.5.3 LAC	1 852 778	-	1 852 778
LOT EHC 19 MOUROUJ V	1 125 000	-	1 125 000
LOT EHC 35 MOUROUJ V	673 750	-	673 750
LOT HSC 1.11.6 LAC	2 200 000	-	2 200 000
Total en dinars	24 980 502	16 980 834	7 999 668

10- Autres passifs non courants

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de 610.748 dinars et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Dépôt et cautionnement clients	610 748	807 060	- 196 312
Total en dinars	610 748	807 060	- 196 312

11- Provisions pour risques et charges

La variation de la provision pour risques et charges se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Provisions pour garanties conférées aux clients	322 231	351 385	-29 154
Provisions départs à la retraite	-	178 832	-178 832
Provisions suspens bancaires	10	-	10
Total en dinars	322 241	530 217	-207 976

La reprise de provision pour départs à la retraite est justifiée par la couverture du financement des indemnités de départ à la retraite par un contrat d'assurance conclu avec la CTAMA en 2014.

12- Fournisseurs et comptes rattaché

Les dettes fournisseurs sont passées de 3 972 758 dinars au 31/12/2013 à 4 579 389 dinars au 31/12/2014, soit une augmentation de 606 631 dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs	482 887	653 381	-170 494
Entrepreneurs	870 490	1 152 091	-281 600
Fournisseurs retenue de garantie	6 277	6 277	-
Entrepreneurs retenue de garantie	2 849 644	1 907 085	942 559
Fournisseurs Factures non parvenues	370 091	253 925	116 166
Total	4 579 389	3 972 758	606 631

13- Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont totalisé 1.839.488 dinars au 31/12/2014 contre 2.060.284 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Clients Avances et Acomptes	677 506	681 428	-3 922
Personnel	297 219	272 254	24 965
État Impôts et Taxes	463 952	705 708	-241 756
Jetons de présence	90 625	81 250	9 375
Dividendes à payer	563	547	16
Créditeurs-sociétés du groupe	130 720	87 694	43 026
Organismes sociaux	125 345	122 413	2 932
Compte d'attente	53 502	-	53 502
Charges à payer	-	108 699	-108 699
Produits constatés d'avance	57	290	-233
Total	1 839 488	2 060 284	- 220 797

Le solde du compte d'attente correspond essentiellement à la valeur d'une caution sur marché pour laquelle la société a exercé son droit suite à une défaillance provisoire de l'entrepreneur du lot Gros Œuvres du projet sis à Kairouan.

14- Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2014 à 11 035 188 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Emprunts	11 034 552	7 686 552	3 348 000
Crédits bancaires à court terme	13 202 970	9 176 795	4 026 175
Intérêts constatés d'avance	-2 168 417	-1 490 243	-678 174
Banques	636	476	160
Banque de l'Habitat	31	-	31
Banque Nationale Agricole	605	476	129
Total en Dinars	11 035 188	7 687 028	3 348 160

15- Revenus

Les revenus provenant de la vente des projets de promotion immobilière sont passés de 21.526.352 dinars au 31/12/2013 à 16.196.792 dinars au 31/12/2014 soit une baisse de l'ordre de 25%.

16- Variation de stocks

La variation du stock se détaille par nature de projet comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	variation
Projets en cours	31 233 388	17 790 538	13 442 851
Projets achevés	2 928 424	9 266 995	-6 338 571
Terrains à bâtir	27 306 076	21 103 821	6 202 255
Total en dinars	61 467 888	48 161 353	13 306 535

17- Achats de terrains à construire

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	variation
Achat de terrains à construire	7 330 249	13 142 811	- 5 812 562
Frais sur achat de terrains à construire	510 120	789 575	- 279 455
Total en dinars	7 840 369	13 932 386	- 6 092 017

18- Achats de matériels, équipements et travaux

Les achats de matériels, équipements et travaux ont varié de 12.479.243 dinars au 31/12/2013 à 13 728 165 dinars au 31/12/2014 et se détaillent par projet comme suit :

Projet	31/12/2014	31/12/2013	Variation
SOUKRA TF 31 327	7 243 251	770 046	6 473 205
C7 RAS TABIA	3 007 616	2 183 835	823 781
EHC 19 MOUROUJ V	1 778 034	405 385	1 372 649
EHC 20 MOUROUJ V	641 922	294 268	347 654
HC 4 BOUMHEL	596 054	-	596 054
EHC 48 MOUROUJ V	383 769	1 006 287	-622 518
EHSC 6-7 L'AOUINA	-	785	-785
EHC 61 AIN ZAGHOUAN	-	5 078	-5 078
EHC 29 AIN ZAGHOUAN	2 108	6 120 241	-6 118 133
EHC 21 MOUROUJ V	-	567 543	-567 543
EHC 22 MOUROUJ V	-	821	-821
EHC 23 MOUROUJ V	-	277 823	-277 823
EHC 45 MOUROUJ V	19 279	817	18 462
EHC 46 MOUROUJ V	-	817	-817
EHC 27 MOUROUJ VI	-	817	-817
EHC 28 MOUROUJ VI	-	817	-817
SOUKRA 3	4 589	453 819	-449 230
KAIROUAN	1 888	335 211	-333 323
M'HAMDIA	-	6 363	-6 363
EHC 58 BOUMHEL	-	24 969	-24 969
EHC 57 BOUMHEL	2 002	-	2 002
MANOUBA	28 432	9 328	19 104
JARDINS EL MENZAH	-	4 750	-4 750
LOTS HSC 27-28 MOUROUJ VI	14 438	-	14 438
HSC 1.5.3 LAC	4 736	-	4 736
SOUSSE	47	9 424	-9 377
Total en dinars	13 728 165	12 479 243	1 248 922

19- Charges de personnel

Les charges du personnel se sont élevées à 1.319.062 dinars au 31/12/2014 contre 1.118.058 dinars au 31/12/2013 et se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Appointements et salaires	1 009 251	876 233	133 018(*)
Congés payés	18 510	18 102	408
Charges sociales	218 314	167 937	50 377(*)
Assurance groupe	72 987	55 786	17 200
Total	1 319 062	1 118 058	201 003

(*) S'explique à concurrence de 122.000 dinars par la décision du Conseil d'Administration du 16 Mai 2014, de servir une prime exceptionnelle à l'occasion de la réalisation de l'augmentation du capital de la Société.

20- Dotations aux provisions

Les dotations nettes des reprises ont totalisé -166 509 dinars au 31/12/2014 contre 130 670 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	Dotations	Reprises	Dotations nettes des reprises
Provisions sur titres	77 184	45 268	31 916
Provisions sur stocks	-	1 582	-1 582
Provisions comptes figés	11 133	-	11 133
Provisions pour garanties conférés aux clients	100 396	129 550	-29 154
Provisions suspens bancaires	10	-	10
Provisions départs à la retraite	-	178 832	-178 832
Total en dinars	188 723	355 232	-166 509

21- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à 828.503 dinars contre 504.869 dinars au 31/12/2013, soit une augmentation de 323.633 dinars se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	5 445	1 831	3 614
Fournitures de bureaux	14 075	13 392	682
Eau électricité-gaz immeuble administratif	13 653	8 586	5 067
Entretien et réparations	17 677	22 380	-4 702
Prime d'assurances	16 313	16 111	202
Études recherches et divers services extérieurs	3 067	6 211	-3 144
Personnel extérieur à l'entreprise	791	3 829	-3 038
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	256 944	95 140	161 804
Publicité publication et relations publiques	61 347	41 290	20 057
Relations publiques	1 010	500	510
Transports administratifs	52 728	52 036	692
Déplacements missions et réceptions	45 282	38 289	6 993
Voyages et déplacement	10 138	18 105	-7 967
Réceptions	2 031	1 604	427
Frais postaux et frais de télécommunication	28 546	27 207	1 340
Frais / effets	9 454	6 042	3 412
Jetons de présence	81 250	81 250	-
Impôts, taxes et versements assimilés	217 139	79 288	137 851(*)
Différence de règlement	8	14	-6
Autres	- 8 395	- 8 234	-160
Total en dinars	828 503	504 869	323 633

(*) Dont 124.104 dinars au titre de la contribution conjoncturelle.

22- Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 31/12/2014 à 2.123.965 dinars contre 1.200.166 dinars au 31/12/2013. Cette variation est concomitante à l'augmentation de l'encours des crédits bancaires obtenus par la société sur cette période pour financer notamment les achats de terrains et la construction des projets immobiliers. Il est à noter également qu'une partie des charges financières de 2014 (soit 284 534 dinars) n'a pas été incorporée dans le coût des stocks étant donné qu'elle concerne un projet achevé (Lot EHC29 à Aïn Zaghuan).

23- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31/12/2014 à 190.835 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Location de bureaux	657	638	19
Remboursement Assurance	1 102	18 356	-17 254
Reprise en produits Dépôts et cautionnements clients	120 691	119 182	1 509
Produits sur avoirs fournisseurs et autres produits	51 325	52 037	-712
Produits sur cautions fournisseurs	-	44 000	-44 000
Vente Dossiers d'appel d'offres	9 250	-	9 250
Apurement Chèques émis depuis trois ans et 8 jours	7 557	-	7 557
Autres gains	253	3 233	-2 980
Total en dinars	190 835	237 447	-46 612

24- Autres pertes ordinaires

Cette rubrique présente un solde de 18.957 dinars correspondant aux paiements relatifs à deux affaires en justice engagées par deux clients de la société pour des réparations à effectuer sur les appartements acquis.

25- Impôts sur les sociétés

La charge d'IS relative à l'exercice 2014 a été déterminée comme suit :

Résultat comptable avant impôt	3 989 556
Réintégrations	761 247
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres non cotés	7 453
- Dotations aux provisions pour garanties conférées aux clients	100 396
- Dotations aux provisions pour risques divers	11 143
- Autres provisions	458 317
- Autres pertes	18 957
- Moins values SICAV	8 930
- Autres charges non déductibles	31 948
- Contribution conjoncturelle	124 104
Déductions	1 132 579
- Reprise sur provisions pour dépréciation titres non cotés	36 601
- Reprise sur provisions pour garanties conférées aux clients	129 550
- Reprise sur provisions pour départs à la retraite	178 832
- Revenus des valeurs mobilières-Dividendes	381 682
- Reprise autres provisions (2013)	405 914
Résultat fiscal	3 618 224
IS dû	904 556

26- Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice s'élève à 3.085.000 dinars. Par action, il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Résultat net	3 085 000	5 026 103	-1 941 103
Nombre d'actions	5 050 500	3 607 500	1 443 000
Résultat par action	0,611	1,393	-0,782

27- Trésorerie à la clôture de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités de la société ont atteint au 31/12/2014, un solde de 311.611 dinars contre 1.713.720 dinars au 31/12/2013, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Chèques à l'encaissement	-	1 517 201	-1 517 201
Effets à l'encaissement	-	24 000	-24 000
Banques	310 993	172 389	138 604
Caisse	618	130	488
Total en Dinars	311 611	1 713 720	-1 402 110

IV. Parties liées

- La société a obtenu plusieurs crédits auprès de la Banque Nationale Agricole destinés au financement de ses projets de promotion immobilière. L'encours de ces crédits, au 31/12/2014, est de l'ordre de 36.015.054 dinars. Les charges d'intérêts supportées par la société, courant 2014, au titre de ces crédits ont totalisé 2.130.789 dinars ;
- La société a signé avec la SIP SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. L'encours de ces fonds au 31/12/2014 est de l'ordre de 5.041.900 dinars.
- Au cours de l'exercice 2014, la société a comptabilisé une charge globale de 95 602 dinars au titre de ces différentes commissions ;
- Deux bureaux du siège social de la société ont été loués aux sociétés ZIED et Immobilières des Œilletts. Les loyers constatés parmi les produits de l'exercice 2014, ont totalisé 657 dinars ;
- La société a signé avec l'immobilière des œilletts une convention d'assistance, qui date du 25 décembre 2012. La rémunération constatée par la société au titre des services rendus courant 2014 est de l'ordre de 26 800 dinars ;
- Les prestations de services facturées par la SOGEST en 2014 au titre des études techniques et de pilotage ont été comptabilisées parmi les charges de la société pour un montant total de 286.795 dinars. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST est créditeur de 75.616 dinars ;
- La société a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, SPI-EL MADINA et IMMOBILIERE DES ŒILLETTS, à parts égales, du projet El Bousten Soukra 3^{ème} tranche.

La quote-part du chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés, en 2014, au titre de ce projet est de 1.019.453 dinars.

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se détaillent, au 31/12/2014 comme suit :

Libellé	31/12/2014
Hypothèques reçues des clients	461 188
Crédits autorisés non débloqués	12 150 000
Hypothèques consenties à la BNA	50 170 000
Intérêts non courus sur emprunts	5 709 711
Cautions reçues sur marchés	1 146 642

VI. Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de biens immobiliers	16 227 590	21 556 460
Variation du stock	-13 306 535	-13 799 691
Production	29 534 125	35 356 151
Achat de terrains à construire	7 330 249	13 142 811
Frais sur achat de terrains	510 120	789 575
Achat d'études et de prestations de services	417 815	533 085
Achat de matériels, équipements	13 728 165	12 479 243
Marge sur coût matière	7 547 776	8 411 438
Autres charges externes	619 758	433 815
Valeur Ajoutée Brute	6 928 018	7 977 623
Impôts et taxes	208 745	71 054
Charges du personnel	1 319 062	1 118 058
Excédent Brut d'exploitation	5 400 212	6 788 510
Autres gains ordinaires	190 835	426 351
Produits de placement	469 178	803 586
Autres pertes ordinaires	18 957	53
Charges financières	2 123 965	1 200 166
Dotations aux amortissements	94 255	93 623
Dotations aux provisions	-166 509	319 574
Impôts sur les bénéfices	904 556	1 378 928
Résultat des activités ordinaires	3 085 000	5 026 103

Rapport Général des Commissaire aux Comptes **Exercice clos le 31 décembre 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société ESSOUKNA-SA arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ESSOUKNA-SA comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les Organes de Direction et d'Administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ESSOUKNA-SA au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des données comptables présentées au niveau du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice avec les états financiers.

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

Nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers relatifs à l'exercice 2014.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 mai 2015

Les Co-commissaires aux comptes

**CFA
Fathi Saidi**

**UEC
Mohamed Fessi**

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2014

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées

1. Pour assurer le financement de ses projets de promotion immobilière, la société a obtenu plusieurs crédits auprès de son administrateur la Banque Nationale Agricole.

L'encours de ces crédits se détaille, au 31/12/2014, comme suit :

Projet	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Encours 31/12/2014
HC 5 BOUMHEL	-	731 463	731 463
HC 1 BOUMHEL	-	650 190	650 190
HC 4 BOUMHEL	-	650 190	650 190
Terrain SOUKRA TF 31.327	2 300 002	1 554 755	3 854 757
Construction lot SOUKRA TF 31327	5 000 000	31 379	5 031 379
C7 RAS TABIA	428 972	5 611 515	6 040 487
Lots n° 4 & 28 JARDINS EL MENZAH	2 300 000	14 241	2 314 241
Terrain MANOUBA	4 500 000	27 860	4 527 860
Terrain SOUSSE	4 600 000	30 676	4 630 676
HSC 1.5.3 LAC	1 852 778	461 641	2 314 418
EHC 19 MOUROUJ V	1 125 000	1 136 622	2 261 622
EHC 35 MOUROUJ V	673 750	110 864	784 614
HSC 1.11.6 LAC	2 200 000	23 157	2 223 157
Total en dinars	24 980 502	11 034 552	36 015 054

Les charges d'intérêts supportées par la société, courant 2014, au titre de ces crédits ont totalisé 2 130 789 dinars.

D'autre part, l'encours des crédits autorisés par la BNA au profit de la société ESSOUKNA et non encore débloqués, au 31/12/2014, se détaille par projet, comme suit :

Projet	Montants autorisés non débloqués
KAIROUAN	3 150 000
Construction lot SOUKRA TF 31327	9 000 000
Total en dinars	12 150 000

En contrepartie des concours financiers obtenus auprès de la BNA, la société a consenti au profit de cette dernière des garanties hypothécaires se détaillant par projet comme suit :

Projet	Montant de l'hypothèque au 31/12/2014
KAIROUAN	3 150 000
BOUMHEL	2 500 000
Construction lot SOUKRA TF 31327	18 600 000
C7 RAS TABIA	7 000 000
Lots n° 4 & 28 JARDINS EL MENZAH	2 300 000
Terrain MANOUBA	4 500 000
Terrain SOUSSE	4 600 000
HSC 1.5.3 LAC	2 300 000
EHC 19 MOUROUJ V	2 250 000
EHC 35 MOUROUJ V	770 000
HSC 1.11.6 LAC	2 200 000
Total en dinars	50 170 000

2. En date du 1 janvier 2014, la société a conclu avec la Caisse Tunisienne D'assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA), administrateur, deux contrats d'assurance portant financement des indemnités de départs à la retraite de son personnel qui s'élèvent à un capital égal 6 fois salaires et du complément de retraite au personnel adhérent.

Courant 2014, les charges supportées par la société au titre de ces deux contrats se présentent comme suit :

	Charges
Assurance-Complément de retraite	43 015
Assurance- Indemnité départs à la retraite	27 070
Total en dinars	70 085

3. La société a signé avec la SIP SICAR, entreprise liée, plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds	Date déblocage	Date d'échéance	Montants souscrits	Recouvrement en principal	Encours 31/12/2014
FG1.1	29/12/2000	01/01/2006	300 000	245 000	55 000
FG1.2	31/12/2001	01/01/2007	500 000	430 000	70 000
FG1.3	31/12/2002	01/01/2008	200 000	162 000	38 000
FG2.1	31/12/2002	01/01/2008	450 000	364 500	85 500
FG2.2	15/12/2003	01/01/2009	700 000	588 000	112 000
FG2.3	31/12/2004	01/01/2010	150 000	126 000	24 000
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	750 000	586 200	163 800
FG3.2	27/12/2005	01/01/2011	350 000	306 400	43 600
FG3.3	16/03/2012	01/01/2018	900 000	-	900 000
FG4.1	16/03/2012	01/01/2018	650 000	-	650 000
FG4.2	16/03/2013	01/01/2019	1 700 000	-	1 700 000
FG4.3	24/03/2014	01/01/2020	1 200 000	-	1 200 000
Total en dinars			7 850 000	2 808 100	5 041 900

Les conditions de rémunération de la SIP SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,5% l'an au titre de sa gestion des montants déposés dans le compte fonds gérés et non remboursés au dépositaire ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% calculée sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de recouvrement de 2,5% calculée sur les montants recouverts en principal.

Au cours de l'exercice 2014, la société a comptabilisé une charge globale de 95 602 dinars au titre de ces différentes commissions.

4. La société ESSOUKNA loue aux sociétés ZIED et Immobilières des Œillets, entreprises liées, deux bureaux au niveau de son siège social.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses bureaux se détaillent comme suit :

Entreprises	Montant du loyer annuel en dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2014
ZIED	300 (TTC)	01/08/2004	5%	deuxième année de la location	403
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	300 (TTC)	15/09/2007	-	-	254
Total en dinars					657

5. La société a signé avec l'immobilière des œillets une convention d'assistance, qui date du 25 décembre 2012. En vertu de cette convention, l'immobilière des œillets confie à la société ESSOUKNA, durant les exercices 2012 à 2014 :

- la réalisation des projets de promotion immobilière sur les lots de terrains lui appartenant et qui sont en stock ;
- la commercialisation des locaux achevés et ceux en cours de construction ;
- la tenue de sa comptabilité ainsi que toutes les tâches administratives nécessaires à son activité...

La rémunération constatée par la société au titre des services rendus courant 2014 est de l'ordre de 26 800 dinars.

6. Courant l'exercice 2014, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Les prestations de services facturées par la SOGEST en 2014 au titre de ces conventions et comptabilisées parmi les charges de la société ont totalisé 286 795 dinars.

La dette de la société envers le fournisseur d'exploitation SOGEST accuse, au 31/12/2014, un solde de 75 616 dinars.

7. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la société, courant l'exercice 2014, auprès de son administrateur, la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé 9 553 dinars.

8. Le stock des travaux achevés de la société comporte un projet (EL BOUSTEN- LA SOUKRA 3^{ème} tranche) réalisé dans le cadre d'un groupement et à parts égales moyennant une délégation de pouvoirs singée entre les sociétés du groupement: SIMPAR, ESSOUKA, SIVIA, EL MEDINA, Immobilière Des Œillets au profit de la société SIVIA « Chef de file ».

Au cours de l'exercice 2014, le chiffre d'affaire réalisée par la société ESSOUKNA au titre de ce projet a totalisé 1 019 mille dinars.

II. Obligations et engagements envers les dirigeants

9. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Les éléments de rémunérations du Directeur Général ont été fixés par décision du conseil d'administration du 27 décembre 2012 qui prévoit la reconduction des salaires, primes et avantages en nature dont bénéficiait son prédécesseur.

Le conseil d'administration du 18 avril 2014, a fixé la prime d'intéressement servie au Directeur Général à 18 000 dinars en nets.

Les avantages en nature dont bénéficie le Directeur Général sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que la prise en charge par la société de ses frais de téléphone, d'eau, d'électricité et de gaz.

- Les éléments de rémunérations du Directeur Général Adjoint ont été fixés par décision du conseil d'administration du 15 août 2012.

Le conseil d'administration du 18 avril 2014, a porté la prime d'intéressement servie au Directeur Général Adjoint à 8 000 dinars nets.

Les avantages en nature dont bénéficie le Directeur Général Adjoint sont un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction, le remboursement des frais de communication téléphonique (60 dinars par mois), et des frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz (1500 dinars par an).

- En l'absence d'une convention collective pour le secteur de la promotion immobilière, les membres de la direction générale ainsi que le personnel de la société bénéficient des augmentations et autres avantages prévus par la convention collective des banques et ce conformément à la décision du conseil d'administration du 4 juin 1990.
- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 18 juin 2014 a décidé de servir aux administrateurs des jetons de présence à hauteur de 65 000 dinars en nets. Les jetons de présence non encore servis au 31 décembre 2014 totalisent 81 250 dinars.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :

	Ex-PDG		DGA	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	152 283	62 866	163 263	56 477
Charges salariales	142 521	62 866	128 007	56 477
Charges sociales	5 148	-	31 046	-
Charges fiscales	4 614	-	4 210	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Total en dinars	152 283	62 866	163 263	56 477

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus indiqués.

Tunis, le 04 mai 2015
Les Co-commissaires aux comptes

CFA
Fathi Saidi

UEC
Mohamed Fessi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr. **Mohamed SALAH BEN AFIA** et Mr. **Chiheb GHANMI**.

Société « Assurances BIAT »

Etats financiers définitifs au 31-12-2014

Bilan Arrêté au 31 Décembre 2014 (Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	971 404	855 618	115 786	60 892
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	-	-	-	-
	971 404	855 618	115 786	60 892
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	775 750	506 406	269 343	313 894
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	1 460 563	1 108 509	352 054	381 683
	2 236 313	1 614 915	621 397	695 577
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	9 281 026	106 081	9 174 945	8 608 891
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	142 790 744		142 790 744	119 849 070
AC334 Autres prêts	290 401		290 401	130 622
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers			-	2 500 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	352 763		352 763	343 280
	152 714 934	106 081	152 608 853	131 431 864
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 114 594		3 114 594	2 990 278
AC520 Provisions d'assurance vie	425 165		425 165	58 928
AC530 Provision pour sinistres (vie)	270 287		270 287	459 656
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	16 972 366		16 972 366	14 337 318
AC540 Provision pour PB (vie)			-	
AC541 Provision pour PB (Non vie)	469 073		469 073	104 603
	21 251 486	-	21 251 486	17 950 783
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 559 212		1 559 212	1 049 098
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	17 581 942	2 984 429	14 597 513	16 269 965
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	1 721 959	250 568	1 471 391	1 584 991
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	2 663 341	572 584	2 090 757	6 181 319
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	9 273		9 273	-
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	927 159		927 159	1 090 319
AC633 Débiteurs divers			-	-
	24 462 886	3 807 580	20 655 305	26 175 691
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 286 896		4 286 896	5 458 767
AC72 Charges reportées			-	-
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 116 407		2 116 407	2 005 948
AC722 Autres charges a repartir	349 403		349 403	340 167
AC73 Comptes de régularisation actif			-	-
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	4 439 403		4 439 403	3 744 902
AC732 Estimations de réassurances - acceptation			-	-
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion			-	-
AC75 Autres			-	-
	11 192 109	-	11 192 109	11 549 785
TOTAL ACTIFS	212 829 132	6 384 195	206 444 937	187 864 591

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2014	31/12/2013
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	4 221 839	2 962 023
CP5 Résultats reportés	2 784 547	2 024 212
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	17 006 386	14 986 236
CP6 Résultat de l'exercice	3 946 539	2 170 047
Total capitaux propres avant affectation	20 952 925	17 156 283
<u>PASSIFS</u>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 Provisions pour impôts		
PA23 Autres provisions	400 000	500 000
	400 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	13 456 015	12 304 159
PA320 Provision pour assurance vie	65 192 192	56 037 726
PA330 Provision pour sinistres (vie)	4 493 991	4 385 349
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	76 531 222	72 445 365
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	181 926	180 969
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	1 003 170	744 462
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	587 940	321 921
	161 446 456	146 419 951
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	12 872 651	12 741 513
	12 872 651	12 741 513
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	3 934 355	3 845 545
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 463 878	4 683 458
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçues		
PA632 Personnel	160 327	173 011
PA633 Etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	1 203 311	1 140 246
PA634 Créanciers divers	413 544	608 613
PA64 Ressources spéciales		
	10 175 415	10 450 873
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	597 491	595 972
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	597 491	595 972
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	206 444 937	187 864 591

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie**

Arrêté au 31 Décembre 2014

(Unité : en Dinars)

	Opérations Brutes 31/12/2014	Cessions et rétrocession 31/12/2014	Opérations Nettes 31/12/2014	Opérations Nettes 31/12/2013
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	50 276 759	-15 676 070	34 600 689	33 100 676
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 151 856	124 316	-1 027 541	240 883
	49 124 903	-15 551 754	33 573 148	33 341 559
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	4 286 468		4 286 468	3 829 675
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>			0	0
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-28 714 943	2 504 752	-26 210 192	-25 292 006
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-4 085 857	2 635 049	-1 450 808	-2 081 446
	-32 800 800	5 139 800	-27 661 000	-27 373 451
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	-266 020		-266 020	-3 099
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-258 707	538 622	279 915	212 156
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-9 629 944		-9 629 944	-9 036 709
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	170 925	-30 415	140 510	-462 909
CHNV43 Frais d'administration	-2 960 320		-2 960 320	-2 473 464
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		3 091 356	3 091 356	3 055 710
	-12 419 340	3 060 941	-9 358 399	-8 917 371
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-375 806	-375 806	-268 203
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	7 666 503	-7 188 197	478 307	821 265

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2014	Cessions et rétrocession 31/12/2014	Opérations Nettes 31/12/2014	Opérations Nettes 31/12/2013
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	19 131 899	-1 624 329	17 507 570	17 955 345
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	3 661 615		3 661 615	2 949 517
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	3 661 615	0	3 661 615	2 949 517
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PRV3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PRV4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-5 663 746	1 012 293	-4 651 453	-4 185 609
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-108 641	-189 369	-298 011	-745 193
	sous total 3	-5 772 387	822 923	-4 949 464	-4 930 802
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-9 154 466	366 238	-8 788 228	-10 873 381
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-957	523 479	522 521	70 747
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-3 268 030		-3 268 030	-3 126 693
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-60 466		-60 466	36 007
CHV43	Frais d'administration	-418 473		-418 473	-408 759
CHV44	Commission reçues des réassureurs		213 137	213 137	201 186
	sous total 5	-3 746 968	213 137	-3 533 832	-3 298 258
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>		-14 594	-14 594	-20 211
CHV9	<u>Charges de placements</u>				
	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt				
CHV 91	d'intérêt	-58 667		-58 667	-46 950
CHV 92	Correction de valeur sur placement			0	0
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements			0	0
	sous total 6	-58 667	0	-58 667	-46 950
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	4 060 068	286 854	4 346 922	1 806 007

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars)

		31/12/2014	31/12/2013
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	478 307	821 265
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	4 346 922	1 806 007
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	5 087 622	4 500 978
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	5 087 622	4 500 978
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-90 920	-78 075
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-4 286 468	-3 829 675
PRNT2	Autres produits non techniques	172 043	123 018
CHNT3	Autres charges non techniques	-127 298	128 696
	Résultat provenant des activités ordinaires	5 580 207	3 214 823
CHNT4	Impôts sur le résultat	-1 633 668	-1 044 776
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	3 946 539	2 170 047
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	-
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	3 946 539	2 170 047

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	72 257 918	62 860 617
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 30 913 426	- 31 701 449
- Encaissement des primes reçues acceptations	1 135 573	1 045 922
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 496 579	
- Commissions versées sur les acceptations	28 125	
- Décaissements des primes pour les cessions	- 11 040 435	- 6 838 456
- Encaissement des sinistres pour les cessions	2 907 515	2 362 280
- Commissions recues sur les Cessions	2 043 600	1 649 120
- Commissions versées aux intermédiaires	- 6 630 934	- 6 257 848
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 7 412 473	- 6 225 936
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 331 797	- 241 313
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissements liés a l'acquisition des placements financiers	- 57 394 056	- 46 480 300
- Encaissements liés a la cession des placements financiers	36 500 906	31 267 179
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 8 149 861	- 7 238 428
- Produits financiers reçus	7 588 246	6 390 600
- Impôt sur les bénéfices payés	- 1 262 592	- 1 326 004
Autres mouvements	1 138 083	918 207
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	- 32 185	184 191
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	51 782
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	51 782
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	- 36 085	- 38 778
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 36 085	- 38 778
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité	- 56 536	- 2 027
<u>Variation de trésorerie</u>	- 124 807	195 167
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	2 493 295	2 298 128
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	2 368 489	2 493 295

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2014

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :
Assurances BIAT
Siège Social :
Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis
Capital social :
10 000 000 de dinars divisés en 100 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploitées : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2014 a connu les faits marquants suivants :

- Certification de l'arrêté semestrielle des états financiers par nos commissaires aux comptes,
- Finalisation du projet manuel des procédures,
- Finalisation du projet cartographie des risques,

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• **Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

• **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

l) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2014 un montant net de 115 786 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisitions	Valeur Brute au 31/12/2014	Amortissements			Valeur nette 2014
				01/01/14	Dotations 2014	31/12/14	
Logiciels	890 141	81 263	971 404	829 249	-26 369	855 618	115 786
Total	890 141	81 263	971 404	829 249	-26 369	855 618	115 786

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2014 un montant net de 621 397 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2014	Amortissements			Valeur nette 2014
					01/01/14	Dotations 2014	31/12/14	
AAI	722 164	53 586		775 750	408 270	-98 137	506 406	269 343
M. TRANSPORT	198 259	26 800		225 059	88 795	-37 620	126 415	98 644
M.INFORMATIQUE	707 648	87 420		795 067	524 231	-82 837	607 068	187 999
M M B	418 543	21 893		440 436	329 741	-45 285	375 026	65 410
Total	2 046 613	189 699	0	2 236 313	1 351 037	-263 879	1 614 915	621 397

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2014 un montant net de 152 608 853 DT contre un montant de 131 431 864 DT au 31/12/2013 soit une augmentation de 21 176 989 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	9 281 026	8 751 540
Obligations et autres titres à revenu fixe	142 790 744	119 849 070
Autres prêts	290 401	130 622
Autres Dépôts	0	2 500 000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	352 763	343 280
Provisions pour dépréciation des Placements	-106 081	-142 649
Total	152 608 853	131 431 864

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2014 un montant net de 21 251 486 DT contre 17 950 783 DT au 31/12/2013 soit une augmentation de 3 300 703 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation
- Provisions pour primes non acquises	3 114 594	2 990 278	124 316
- Provisions d'assurances vie	425 165	58 928	366 237
- Provisions pour sinistres vie	270 287	459 656	-189 369
- Provisions pour sinistres non vie	17 441 439	14 441 920	2 999 519
Total	21 251 486	17 950 783	3 300 703

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2014 un montant net des provisions de 20 655 305 DT contre 26 175 691 DT au 31/12/2013 soit une diminution de 5 520 386 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation
- Primes acquises non émises Transports	178 080		178 080
Primes acquises non émises Incendie	104		104
- Primes acquises non émises Risques Divers	87 251		87 251
- Primes acquises non émises RC Général	107 917		107 917
- Primes acquises non émises GPE MAL	734 163	616 233	117 930
- Primes acquises non émises ACC CORP	89 149	77 211	11 938
- Primes acquises non émises Vie	362 549	355 655	6 894
Total	1 559 212	1 049 098	510 3

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	1 777 852	1 883 166	-105 315
- Créances affaires directes en cours	1 977 146	2 892 789	-915 643
- Créances courtiers d'assurances en cours	13 826 944	14 479 432	-652 488
- Provisions pour créances douteuses (*)	-2 984 429	-2 985 423	994
Total	14 597 513	16 269 965	-1 672 451

(*) Au 31/12/2014 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 2 984 429 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée a 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée a 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%
AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances				
Au 31/12/2014 ce poste totalise un montant total Net de 1 471 391DT contre 1 584 991 DT au 31/12/2013 soit une régression de 113 600 DT.				
Au 31/12/2014 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 250 568 DT calculées comme suit :				
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%
AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.				
Ce poste totalise au 31/12/2014 un montant net de 2 090 757 DT contre 6 181 319 DT au 31/12/2013 soit une régression de 4 090 562				
Au 31/12/2014 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 572 584 DT calculée comme suit :				
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%
AC63 – Autres Créances				
Libellé	Montant Net au 31/12/2014	Montant Net au 31/12/2013	Variation	
- personnel	9 273	0	9 273	
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	927 159	1 090 319	-163 160	
Total	936 432	1 090 319	-153 887	
AC7 - Autres éléments d'actif				
AC71 – Caisses et avoirs en banques				
Ce poste présente un solde total au 31/12/2014 de 4 286 896 DT contre 5 458 767 DT au 31/12/2013.				
Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation	
- Comptes courants bancaires	2 365 926	2 492 342	-126 416	
- Caisse	2 563	953	1 610	
- Valeurs à l'encaissement	417 843	1 781 466	-1 363 623	
- Caisse du trésor public	1 500 565	1 184 006	316 559	
Total	4 286 896	5 458 767	-1 171 871	
AC721 – Frais d'acquisitions reportés				
Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2014, le solde est de 2 116 407 DT répartis par branche comme suit :				
Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation	
- FAR Auto	820 329	780 153	40 176	
- FAR Transports	10 312	38 933	-28 621	
- FAR Incendie	947 340	832 228	115 112	
- FAR R. Divers	46 350	28 273	18 077	
- FAR RCG	108 035	44 366	63 669	
- FAR Construction	131 740	163 242	-31 502	
- FAR Maladie	602	397	205	
- FAR Acc Corporel	47 860	54 051	-6 191	
- FAR Vie	3 838	64 305	-60 467	
Total	2 116 407	2 005 948	110 459	

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 349 403 DT au 31/12/2014 contre 340 167 DT au 31/12/2013.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus au 31/12/2014 sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent un montant total de 4 439 403 DT contre 3 744 902 DT au 31/12/2013.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP- capitaux propres

A la date du 31/12/2014, le capital social s'élève à 10MDT composé de 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2013 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2013 avant affectation	10 000 000	753 509	1 770 000			108 515	330 000	2 024 212	2 170 047	17 156 283
Autres Mouvements						-149 897				-149 897
Réserves à régime spécial devenues disponibles										0
Affectations des bénéfices non répartis au 31.12.2013										
-Réserves Légales		209 713							-209 713	0
- Réserve pour réinvestissement					1 000 000				-1 000 000	0
-Dividendes									0	0
-Fonds Social						200 000			-200 000	0
-Résultats reportés								760 334	-760 334	0
Résultat net 31.12.2014									3 946 539	3 946 539
Solde au 31.12.2014 Avant affectation	10 000 000	963 222	1 770 000	-	1 000 000	158 618	330 000	2 784 546	3 946 539	20 952 925

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 161 446 456 DT contre 146 419 951 DT en 2013 soit une augmentation de 15 026 505 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 13 456 015 DT en 2014 contre 12 304 159 DT en 2013 soit une évolution de 1 151 857 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation
- Auto	6 136 211	5 917 022	219 189
-Transports	853 087	561 747	291 340
- Incendie	3 456 933	3 103 252	353 681
- Constructions	1 555 147	1 805 551	-250 404
- RCG	668 472	206 908	461 564
- R. Divers	419 472	385 051	34 421
- G Maladie	151 717	97 351	54 366
- Acc Corporels	214 977	227 277	-12 300
Total	13 456 015	12 304 159	1 151 857

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 65 192 192 DT au 31/12/2014, contre 56 037 726 DT au 31/12/2013 soit une évolution de 9 154 466 DT.

PA 330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2014, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 4 493 991 DT contre 4 385 349 DT en 2013 soit une évolution de 108 642 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2014 un montant de 76 531 222 DT contre 72 445 365 DT en 2013 soit une évolution de 4 085 856 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2014			Montant au 31/12/2013			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	50 184 906	1 278 574	48 906 332	48 895 590	1 199 270	47 696 320	1 289 316	79 304	1 210 012
- Transports	3 259 251		3 259 251	2 492 027		2 492 027	767 224	0	767 224
- Incendie	9 011 834		9 011 834	8 764 967		8 764 967	246 867	0	246 867
- Constructions	336 414		336 414	239 868		239 868	96 546	0	96 546
- RCG	6 841 337		6 841 337	6 930 777		6 930 777	-89 440	0	-89 440
- R. Divers	3 750 158		3 750 158	2 282 828		2 282 828	1 467 330	0	1 467 330
- GPE Maladie	1 569 499		1 569 499	1 569 129		1 569 129	370	0	370
- Acc Corporels	2 856 397		2 856 397	2 469 450		2 469 450	386 947	0	386 947
Total	77 809 796	1 278 574	76 531 222	73 644 636	1 199 270	72 445 365	4 165 160	79 304	4 085 856

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 181 926 DT contre 180 969 DT en 2013.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 003 170 DT contre 744 462 DT en 2013.

PA361 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour les branches :

- Automobile : 153 803 DT.
- R.C. Général : 434 137 DT.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2014 est de 12 872 651 DT contre 12 741 513 DT en 2013. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2014 à 10 175 415 DT contre 10 450 873 DT au 31/12/2013 (dont principalement dettes envers réassureurs de 4 463 878 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2014 est de 597 491 DT contre 595 972 DT au 31/12/2013 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 17 507 570 DT contre 17 955 345 DT en 2013 soit une régression de 447 775 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	19 125 005	19 431 078	-306 073
Variation des primes acquises non émises	6 894	-1 404	8 298
Sous-total	19 131 899	19 429 674	-297 775
Primes cédées	-1 624 329	-1 474 328	-150 001
Total	17 507 570	17 955 345	-447 775

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2014 totalisent 8 749 237 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 5 641 635 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques vie	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	11 760 234
- Provisions techniques non vie	90 990 407
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	119 757 027
- Produits des placements non affectés	5 641 635

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 554 013 DT y ajouter la partie affectée directement sans clés de répartition qui sont de 3 107 602 DT le total qui sera présenté en compte de résultat vie sera de 3 661 615 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 4 949 464 DT contre 4 930 802 DT en 2013, soit une régression de 18 662 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation
Sinistres payés	-5 663 746	-4 962 442	-701 304
Part des réassureurs dans les sinistres	1 012 293	776 833	235 460
Variation des provisions pour sinistres	-108 641	-763 360	654 719
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	-189 369	18 168	-207 537
Total	-4 949 464	-4 930 802	-18 662

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 8 788 228DT (dont une part de réassurances de 366 238 DT) contre 10 873 381 DT en 2013 (dont une part de réassurances de -23189 DT), soit une régression de charge de 2 085 153 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 3 268 030 DT en 2014 contre 3 126 693 DT en 2013.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 60 466 DT en 2014 contre un solde positive de 36 007 DT en 2013.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 418 473 DT en 2014 contre 408 759 DT en 2013.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2014 pour un montant de 213 137 DT contre 201 186 DT en 2013.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 149 587 DT en 2014, la quote-part qui a été allouée à l'assurance vie a été calculée comme suit :

Clés de répartition	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Provisions techniques	69 686 182	107 996 793	177 682 976
Quote-part	39%	61%	100%
Correction de valeurs sur placements	58 667	90 920	149 587

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2014 à 33 573 148 DT contre 33 341 559 DT en 2013, soit une évolution de 231 591 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	49 771 366	46 284 821	3 486 545
Variation des primes émises non acquises	503 219	-113 003	616 222
Primes à annuler	2 174	-2 914	5 088
Variation des primes non acquises "PNA"	-1 151 856	-1 043 796	-108 060
Sous-total 1	49 124 903	45 125 109	3 999 795
Primes cédées	-15 676 070	-13 068 230	-2 607 840
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	124 316	1 284 680	-1 160 364
Total	33 573 148	33 341 559	231 591

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2014 totalisent 8 749 237 DT, les produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie) totalisent 5 087 622 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement (après affectation produit Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	90 990 407
- Capitaux propres+provisions techniques non vie	107 996 793
- Reliquat des produits des placements non affecté s	5 087 622

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 4 286 468 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 27 661 000 DT pour l'exercice 2014 contre 27 373 451 DT au titre de l'exercice 2013, soit une évolution de 287 546 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation
Sinistres payés	-28 714 943	-31 888 630	3 173 687
Part des réassureurs dans les sinistres	2 504 752	6 596 624	-4 091 872
Variation des provisions pour sinistres	-4 085 857	-4 287 444	201 587
Part des réassureurs dans la variation des Prov. pour sinistres	2 635 049	2 205 998	429 052
Total	-27 661 000	-27 373 451	-287 546

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013	Variation
Provisions pour risques en cours Automobile	-153 803	-264 443	110 640
Provisions pour risques en cours Responsabilité civile Général	-434 137	-57 477	-376 660
Total	-587 940	-321 920	-266 020

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 9 629 944 DT en 2014 contre 9 036 709 DT en 2013.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 140 510 DT en 2014 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant de 30 415 DT) contre une variation négative de 462 909 DT en 2013.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 2 960 320 DT en 2014 contre 2 473 464 DT en 2013.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2014 pour un montant de 3 091 356 DT contre 3 055 710 DT en 2013.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 375 806 DT contre 268 203 DT au 31/12/2013.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste	2014	2013
RNTV	478 307	821 265
RTV	4 346 922	1 806 007
PRNT1	5 087 622	4 500 978
CHNT1		
CHNT11		

	les charges d'intérêt		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 90 920	- 78 075
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 4 286 468	- 3 829 675
PRNT2	Autres produits non techniques	172 043	123 018
CHNT3	Autres charges non techniques	- 127 298	- 128 696
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		5 580 207	3 214 823
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 1 633 668	- 1 044 776
	<u>Résultat net de l'exercice</u>	<u>3 946 539</u>	<u>2 170 047</u>

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2014
Résultat Brut de l'exercice		5 580 207
Réintégrations		652 039
Déductions		(64 622)
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		6 167 624
Réinvestissement Exonéré		(1 500 000)
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		4 667 624
Impôt sur les sociétés		(1 633 668)
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>3 946 539</u>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin d'exercice au 31/12/2014 atteint un montant de 2 368 489 dinars contre 2 493 295 dinars au 31/12/2013, soit une variation négative de 124 807 dinars :

- une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de -32 185 dinars en 2014 contre +184 191 dinars en 2013
- une variation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissements de 0 dinars en 2014 contre +51 782 dinars en 2013
- une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -36 085 dinars en 2014 contre -38 778 dinars en 2013
- incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de -56 536 dinars en 2014 contre -2 027 dinars en 2013

D). TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2014	2013
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Annexe n° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/014

Désignation:	À l'ouverture:		Valeur brute		À la clôture:		A l'ouverture		Amortissements et provisions		À la clôture:		
	Acquisitions:	Cessions:	Acquisitions:	Cessions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement													
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	890 141	-	81 263	-	971 404	-	829 249	-	26 369	-	855 618	-	115 786
1.3 Fonds de commerce													
1.4 Acomptes versés	890 141	-	81 263	-	971 404	-	829 249	-	26 369	-	855 618	-	115 786
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	722 164	-	53 886	-	775 750	-	408 269	-	98 137	-	506 406	-	269 343
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 324 450	-	136 113	-	1 460 563	-	942 767	-	165 742	-	1 108 509	-	352 054
2.3 Acomptes versés	2 046 614	-	189 699	-	2 236 313	-	1 351 037	-	263 879	-	1 614 916	-	621 397
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.													
3.2 Placements dans les entreprises liées													
3.2.1 Parts													
3.2.2 Bons et obligations													
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	131 231 232	-	61 746 074	-	192 977 306	-	142 649	-	36 568	-	106 081	-	152 256 090
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	8 751 540	-	2 918 478	-	3 833 062	-	142 649	-	36 568	-	106 081	-	9 174 945
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	119 849 070	-	43 281 775	-	163 130 845	-	-	-	-	-	-	-	142 790 744
3.4.3 Prêts hypothécaire													
3.4.4 Autres prêts	130 622	-	220 821	-	351 443	-	-	-	-	-	-	-	290 401
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et	2 500 000	-	15 325 000	-	17 825 000	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.6 Autres													
3.5 Créances pour espèces déposées	343 280	-	351 972	-	705 252	-	-	-	-	-	-	-	352 763
3.6 Placements des contrats en UC													
TOTAL:	134 511 267	-	62 369 008	-	196 880 275	-	2 180 285	-	290 248	-	2 470 533	-	153 346 036

Annexe n°9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins-Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours				
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	9 281 026	9 174 945	9 174 945	-106 081
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM	142 790 744	142 790 744	142 790 744	
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	290 401	290 401	290 401	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	352 763	352 763	352 763	
Autres dépôts	0	0	0	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
	<u>152 714 934</u>	<u>152 608 853</u>	<u>152 608 853</u>	<u>-106 081</u>
	152 608 853	152 608 853	152 608 853	
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques				
Autres actifs affectables à la représentation				
des provisions techniques autres que les				
placements ou la part des réassureurs dans les	9 198 060	9 198 060	9 198 060	
provisions techniques				

Annexe n°10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance

Année d'inventaire:	2 010	2 011	2 012
Inventaire 2012			
Règlements cumulés	19 595 225	30 180 096	11 891 303
Provisions pour sinistres	8 793 270	19 712 649	27 607 524
Total charges des sinistres	28 388 495	49 892 745	39 498 827
Primes acquises	42 805 482	51 001 776	47 357 961
% sinistres / primes acquises	66%	98%	83%

Exercice de survenance

Année d'inventaire:	2 010	2 011	2 012	2 013
Inventaire 2013				
Règlements cumulés	21 065 100	34 040 519	21 401 600	12 921 127
Provisions pour sinistres	5 292 831	14 482 326	16 773 313	23 519 132
Total charges des sinistres	26 357 931	48 522 845	38 174 913	36 440 259
Primes acquises	42 805 482	51 001 776	47 357 961	45 125 109
% sinistres / primes acquises	62%	95%	81%	81%

Exercice de survenance

Année d'inventaire:	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Inventaire 2014					
Règlements cumulés	21 879 701	36 064 631	24 778 378	19 567 561	12 198 657
Provisions pour sinistres	4 186 553	11 889 469	13 749 261	15 473 560	25 674 871
Total charges des sinistres	26 066 254	47 954 099	38 527 639	35 041 120	37 873 528
Primes acquises	42 805 482	51 001 776	47 357 961	45 125 109	49 124 903
% sinistres / primes acquises	61%	94%	81%	78%	77%

Annexe n°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	282 782	22 266	305 048	PRNT3+PRV21+PRNT11+CH NT2 1°colonne
Revenu des autres placements	130 240	8 313 949	8 444 189	PRNT3+PRV21+PRNT11+CH NT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	413 022	8 336 215	8 749 237	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-84 818		-84 818	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		-64 769	-64 769	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-84 818	-64 769	-149 587	

Annexe n°12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	15 118 965	4 012 934	19 131 899
Charges de prestations	-4 131 491	-1 640 896	-5 772 387
Charges de provisions d'assurance vie	-5 757 577	-3 397 846	-9 155 423
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	5 229 897	-1 025 809	4 204 088

Frais d'acquisition	-2 992 946	-335 550	-3 328 496
Autres charges de gestion nettes	-325 581	-92 891	-418 473
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-3 318 527	-428 441	-3 746 968
Produits nets de placements	1 893 870	1 767 745	3 661 615
Charges de placements	-33 903	-24 765	-58 667
Participation aux résultats et intérêts techniques			0
Solde financier	1 859 968	1 742 980	3 602 948
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 624 329	0	-1 624 329
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 012 293	0	1 012 293
Part des réassureurs dans les charges de provisions	176 868	0	176 868
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	523 479	0	523 479
Commissions reçues des réassureurs	213 137	0	213 137
Intérêt	-14 594	0	-14 594
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	286 854	0	286 854
Résultat technique	4 058 191	288 730	4 346 922
Informations complémentaires			
Montant des rachats		1 520 216	1 520 216
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	40 390 872	29 477 236	69 868 108
Provisions techniques brutes à l'ouverture	34 426 512	26 177 532	60 604 044
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

Annexe n°13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTR UCTION	RC GLE	R DIVERS	Ass Cautio n	ASSISTANCE S	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	17 406	5 629 086	7 058 925	681 193	892 447	2 589 909	6 223	732 737	12 327 636	1 799 972	49 124 903
	17 625										
Primes émises	964	5 920 426	7 412 606	430 789	1 354 011	2 624 330	6 223	732 737	12 382 001	1 787 673	50 276 759
Variation des primes non acquises	-219 189	-291 340	-353 681	250 404	-461 564	-34 421	0	0	-54 366	12 299	-1 151 856
	-13 834										
Charges de prestation	255	-1 891 602	-1 937 482	-190 112	-1 881 126	-2 380 587	-218	-921	-10 104 630	-1 104 594	-33 325 528
	-12 734										
Prestations et frais payés	883	-1 129 884	-1 626 381	-93 566	-1 592 396	-709 876	-218	-921	-10 109 170	-717 647	-28 714 943
Charges de provisions pour prestations diverses	-1 099 372	-761 718	-311 102	-96 546	-288 729	-1 670 711	0	0	4 540	-386 946	-4 610 584
Solde de souscription	3 572 520	3 737 484	5 121 442	491 081	-988 678	209 322	6 004	731 815	2 223 006	695 378	15 799 375
Frais d'acquisition	-3 645 420	-848 944	-1 786 412	-130 410	-353 660	-449 535	-417	-133 619	-1 685 875	-424 728	-9 459 019
Autres charges de gestion nettes	-1 559 754	-295 229	-284 965	-13 443	-170 703	-114 208	-82	-10 560	-424 013	-87 362	-2 960 320
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 205 174	-1 144 173	-2 071 377	-143 852	-524 363	-563 743	-500	-144 179	-2 109 888	-512 090	-12 419 340
Produits nets de placements	2 592 999	205 382	591 094	89 110	353 851	214 349	0	0	94 994	144 689	4 286 468
Solde financier	2 592 999	205 382	591 094	89 110	353 851	214 349	0	0	94 994	144 689	4 286 468
Part des réassureurs dans les primes acquises	-873 043	-4 947 541	-6 217 467	-425 762	-375 381	-1 770 363	0	-609 730	-247 190	-85 278	-15 551 754
Part des réassureurs dans les prestations payées	147 306	291 357	1 049 634	68 084	248 820	300 657	0	0	398 894	0	2 504 752
Part des réassureurs dans les charges de provisions	178 099	1 220 133	-181 694	84 684	-154 877	1 424 751	0	0	-170 069	234 022	2 635 049
Part des réassureurs dans les PB	0	380 844	54 064	0	0	103 714	0	0	0	0	538 622
Commissions reçues des réassureurs	0	529 411	1 758 602	80 394	45 357	468 157	0	177 930	1 089	0	3 060 941
Intérêts servis	-114 929	-15 704	-179 355	-20 509	-10 912	-17 221	0	0	-17 177	0	-375 806
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-662 567	-2 541 499	-3 716 215	-213 110	-246 993	509 695	0	-431 800	-34 452	148 745	-7 188 197
Résultat technique	297 779	257 194	-75 055	223 228	-1 406 184	369 623	5 505	155 836	173 659	476 722	478 307

Annexe n°14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERES

Année d'inventaire	EXERCICE				
	2010	2011	2012	2013	2014
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	98 418	98 594	123 562	178 573	160 742
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	0	0	- 4 525	123 054	136 288
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	27 362 739	31 996 718	39 492 587	50 612 630	60 614 959
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe n°15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	19 131 899	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-5 772 387	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-9 155 423	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	4 204 088	
Frais d'acquisition	-3 328 496	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-418 473	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-3 746 968	
Produits nets de placements	3 661 615	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-58 667	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	
Solde financier	3 602 948	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 624 329	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 012 293	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	176 868	CHV12 2°colonne+CHV2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	523 479	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	213 137	CHV44 2°colonne
Intérêt	-14 594	CHV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	286 854	
Résultat technique	4 346 922	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	1 520 216	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	69 831 455	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	60 604 044	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Annexe n°16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	
Primes acquise	49 124 903	
Primes émises	50 276 759	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 151 856	PRNV12 1°colonne
	-33 325	
Charges de prestation	528	

	-28 714	
Prestations et frais payés	943	CHNV11 1 ^o colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-4 610 584	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1 ^o colonne
Solde de souscription	15 799 375	
Frais d'acquisition	-9 459 019	CHNV41+CHNV42 1 ^o colonne
Autres charges de gestion nettes	-2 960 320	CHNV43 1 ^o colonne
	-12 419	
Charges d'acquisition et de gestion nettes	340	
Produits nets de placements	4 286 468	PRNT3 1 ^o colonne
Solde financier	4 286 468	
	-15 551	
Part des réassureurs dans les primes acquises	754	PRNV11 2 ^o colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 504 752	CHNV11 2 ^o colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 635 049	CHNV12 2 ^o colonne
Part des réassureurs dans les PB	538 622	CHNV3 2 ^o colonne
Commissions reçues des réassureurs	3 060 941	CHNV42+CHNV44 2 ^o colonne
Intérêts servis	-375 806	CHNV5 2 ^o colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-7 188 197	
Résultat technique	478 307	
	Total	
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture	13 456 015	
Provisions pour primes non acquises ouverture	12 304 159	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	76 531 222	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	72 445 365	
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 003 170	
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	744 462	
Autres provisions techniques clôture	587 940	
Autres provisions techniques ouverture	321 920	
A déduire :		
Provisions devenus exigibles		

SOCIÉTÉ ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2014 et faisant apparaître un total bilan de 206 444 937 dinars, un résultat net de l'exercice de 3 946 539 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 478 307 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 4 346 922 dinars. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5. A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de la société « Assurances BIAT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Autres informations et vérifications

6. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos principales conclusions ont été portées au niveau de nos lettres de direction.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

7. Sur la base de nos vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale.

8. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances BIAT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 05 Avril 2015

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I - Conventions et opérations nouvellement réalisées :

En date du 07 avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission annuelle hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés et 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission est de 1% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 7^{ème} à la 10^{ème} année

En plus de cette commission, la société BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance de 20% du montant de la super plus-value si le remboursement intégral du fonds intervient avant la 10^{ème} année. Cette commission est ramenée à 15% si le remboursement intégral du fonds intervient après la 10^{ème} année, et sera de 5% dans le cas où le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participation est rétrocédé à la société ASSURANCES BIAT entre la 5^{ème} et la 7^{ème} année.

En dehors de l'opération précitée, nous n'avons été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

II - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 dinars hors TVA ;
- 137,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 dinars hors TVA ;
- 147,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 dinars hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014, par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 24 313 dinars hors TVA.

III - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

III-1 : Rémunération du Président Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Avril 2010 a décidé de nommer Mr Mohammed Hédi Saadaoui en qualité de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni en date du 01 Octobre 2010 a décidé d'allouer au Président Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération mensuelle nette de 8 500 dinars à servir sur 16 mois et demi soit une rémunération annuelle nette de 140 250 dinars.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 26 mars 2014 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Président Directeur Général pour un montant net de 60 000 dinars au titre de l'exercice 2013 servie en 2014.

La charge supportée par la société au titre de 2014 s'est élevée à 302 802 dinars outre des avantages divers totalisant un montant 20 687 dinars.

Votre conseil d'administration réuni en date du 14 mai 2014 a décidé de renouveler le mandat de Mr Mohamed Hédi Saadaoui en sa qualité de Président Directeur Général de la société Assurances BIAT, pour une durée d'une année qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Aucune charge sociale n'a été constatée à partir de l'atteinte de l'âge de départ à la retraite.

III-2 : Rémunération du Directeur Général Adjoint

Votre conseil d'administration réuni en date du 11 Avril 2014 a décidé de nommer Mr Mohamed Skander Naija en qualité de Directeur Général Adjoint.

Le comité de rémunération réuni en date du 12 Avril 2014, désigné par le conseil d'administration a décidé de fixer les émoluments à allouer au Directeur Général Adjoint comme suit :

- Un salaire annuel fixe brut de 140 000 dinars.
- Une prime d'intéressement versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 26 mars 2014 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général Adjoint pour un montant net de 36 000 dinars au titre de l'exercice 2013 servie en 2014.

La charge supportée au titre de l'exercice 2014 s'est élevée à 203 708 dinars, outre des avantages divers totalisant 7 361 dinars.

III-3 : Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du comité permanent d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14/05/2014 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de 4 090 dinars par administrateur et 2 500 dinars par membre du comité permanent d'audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève 48 378 dinars.

III-4 : Assurances BIAT a supporté une charge de 248 557 dinars TTC relative aux factures de détachement de deux personnes de la BIAT et ce suite à la décision de la Direction Générale de la BIAT, outre un détachement sans solde d'une autre personne auprès de « Assurances BIAT » à compter du 21 Septembre 2011.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 05 Avril 2015

Les Commissaires aux comptes

ORGA AUDIT
Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA
Associé

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et M. Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	3 506 061	7 520 474
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	350 684 452	298 109 120
Portefeuille-titres de placement	6	1 256 783	575 664
Portefeuille d'investissement	7	5 556 951	3 569 091
Valeurs Immobilisées	8	3 664 728	3 624 299
Autres actifs	9	2 894 116	3 516 914
TOTAL DES ACTIFS		<u>367 563 091</u>	<u>316 915 562</u>
		31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
PASSIFS	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	10	2 349 967	2 673 709
Dettes envers la clientèle	11	4 586 936	4 114 715
Emprunts et dettes rattachées	12	289 261 943	239 910 198
Fournisseurs et comptes rattachés	13	22 828 474	22 783 273
Autres passifs	14	2 605 124	1 706 767
TOTAL DES PASSIFS		<u>321 632 443</u>	<u>271 188 662</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	28 700 000
Réserves		4 390 508	4 190 171
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000
Actions propres		(1 199 602)	-
Résultats reportés		2 084 392	1 583 107
Résultat de l'exercice		3 125 350	2 423 622
Total des capitaux propres	15	<u>45 930 648</u>	<u>45 726 899</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>367 563 091</u>	<u>316 915 562</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2014
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	52 189 934	38 307 390
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	20 780 023	19 005 294
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	31 409 911	19 302 096
 ENGAGEMENTS RECUS	 758 718 987	 631 621 007
Cautions Reçues	259 715 241	226 032 135
Avals reçus	4 250 000	-
Garanties Reçues	1 003 274	1 073 122
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	53 613 652	39 803 606
Valeurs des biens, objet de leasing	440 136 820	364 712 144
 ENGAGEMENTS RECIPROQUES	 7 008 121	 47 014 446
Emprunts obtenus non encore encaissés	7 000 000	47 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	8 121	14 446

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	32 099 540	26 499 608
Intérêts et charges assimilées	17	(19 066 695)	(15 350 723)
Produits des placements	18	161 482	178 553
Autres produits d'exploitation	19	26 145	24 900
Produits nets		<u>13 220 473</u>	<u>11 352 338</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	3 991 089	3 421 138
Dotations aux amortissements	21	608 286	518 894
Autres charges d'exploitation	22	2 639 352	2 187 185
Total des charges d'exploitation		<u>7 238 727</u>	<u>6 127 216</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 981 745</u>	<u>5 225 122</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 885 084	1 696 476
Dotations nettes aux autres provisions	24	168 888	243 836
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 927 774</u>	<u>3 284 810</u>
Autres pertes ordinaires	25	(40 182)	(210 847)
Autres gains ordinaires	26	67 342	35 699
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 954 934</u>	<u>3 109 662</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(829 584)	(686 040)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>3 125 350</u>	<u>2 423 622</u>
Résultat par action		0,547	0,496

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	245 897 922	211 439 157
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(267 351 139)	(200 380 156)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(6 267 514)	(6 013 550)
Intérêts payés	31	(17 278 404)	(14 843 261)
Impôts et taxes payés	32	(891 264)	(4 802 234)
Autres flux liés à l'exploitation	37	238 681	(1 264 041)
		<u>(45 651 717)</u>	<u>(15 864 086)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(522 841)	(700 816)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	66 773	33 991
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 987 861)	(1 021 312)
		<u>(2 443 929)</u>	<u>(1 688 137)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	16 530 000
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(1 199 602)	-
Dividendes et autres distributions	36	(1 722 000)	(1 400 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	461 280 000	338 884 959
Remboursements d'emprunts	12	(413 953 423)	(325 717 496)
		<u>44 404 975</u>	<u>28 297 464</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(3 690 670)</u>	<u>10 745 240</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	4 846 765	(5 898 475)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	1 156 095	4 846 765

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	
		Décembre 2014	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2013
Intérêts de leasing	30 063 837	19 066 695	15 350 723		
Intérêts de retard	725 719				
Variation des produits réservés	57 522				
Produits accessoires	1 252 461				
Autres produits d'exploitation	26 145				
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>32 125 685</u>	<u>19 066 695</u>	<u>15 350 723</u>		
Marge commerciale (PNB)	13 058 990			<u>Marge commerciale (PNB)</u>	11 173 785
Produits des placements	161 482	2 639 352	2 187 185		
		3 991 089	3 421 138		
<u>Sous total</u>	<u>13 220 473</u>	<u>6 630 441</u>	<u>5 608 322</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>5 744 016</u>
Excédent brut d'exploitation	6 590 031	608 286	518 894		
Reprises sur provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 341 704	3 026 788	2 983 465		
- pour risque et charges	-	200 000	-		
Autres produits ordinaires	67 342	118 888	259 250		
		50 000	-		
			250 000		
		40 182	210 847		
		829 584	686 040		
<u>Sous total</u>	<u>7 999 078</u>	<u>4 873 727</u>	<u>4 908 496</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>2 423 622</u>
				<u>Résultat net</u>	<u>2 423 622</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2014, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,

- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au

niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques	3 505 552	7 519 910
- Caisses	509	565
<u>Total</u>	<u>3 506 061</u>	<u>7 520 474</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Créances sur contrats mis en force	367 431 906	314 873 162
Encours financiers	352 808 106	298 985 119
Impayés	16 042 981	17 000 942
Intérêts échus différés	(1 694 907)	(1 291 245)
Valeurs à l'encaissement	275 726	132 704
Impayés sur créances abandonnées	-	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 968 838	1 776 387
Total brut des créances leasing	<u>369 400 744</u>	<u>316 649 549</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 768 791)	(6 720 444)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 943 103)	(8 804 768)
Provisions collectives	(1 900 000)	(1 700 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	(83 170)
Produits réservés	(1 021 228)	(1 186 405)
Provisions sur créances abandonnées	-	(45 643)
Total net des créances leasing	<u>350 684 452</u>	<u>298 109 120</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2013	<u>300 761 506</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	234 398 474
- Relocations	8 302 089
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(171 465 611)
- Relocations	(7 522 583)
- Cessions à la valeur résiduelle	(17 586)
- Cessions anticipées	(8 787 464)
- Radiation de créances	(891 881)
<u>Solde au 31 décembre 2014</u>	<u>354 776 944</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Créance à plus de cinq ans		6 220 727	3 509 079
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		228 276 609	185 360 158
- Créance à moins d'un an		157 387 224	136 077 556
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	<u>391 884 560</u>	<u>324 946 793</u>
- Revenus à plus de cinq ans		895 535	312 243
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		26 288 755	18 925 397
- Revenus à moins d'un an		26 429 361	20 565 966
Total des produits financiers non acquis	(2)	<u>53 613 652</u>	<u>39 803 606</u>
- Valeurs résiduelles	(3)	2 563 176	1 767 147
- Contrats suspendus	(4)	11 974 021	12 074 785
- Contrats en cours	(5)	1 968 838	1 776 387
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	<u>354 776 944</u>	<u>300 761 506</u>

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Bâtiment et travaux publics	52 299 510	45 548 314
- Industrie	40 942 871	35 885 482
- Tourisme	40 867 713	34 681 588
- Commerce et services	183 090 790	156 930 853
- Agriculture	37 576 060	27 715 269
	<u>354 776 944</u>	<u>300 761 506</u>

5.2.2 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Equipements	44 281 220	37 080 785
- Matériel roulant	255 662 686	217 375 613
- Matériel spécifique	30 774 168	26 575 455
<u>Sous Total</u>	<u>330 718 074</u>	<u>281 031 853</u>
- Immobilier	24 058 870	19 729 653
	<u>354 776 944</u>	<u>300 761 506</u>

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<u>Clients ordinaires (1)</u>	7 283 229	8 431 599
Inférieur à 1 mois	3 139 788	3 474 968
Entre 1 à 3 mois	1 830 908	2 705 645
Entre 3 et 6 mois	507 502	792 264
Entre 6 mois et 1 année	594 670	493 930
Supérieur à 1 année	1 210 359	964 792
<u>Clients litigieux (2)</u>	8 759 752	8 569 342
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>16 042 981</u>	<u>17 000 942</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis
Encours financiers Impayés	304 767 799	35 137 142	704 343	513 034	11 685 789
Contrats en instance de mise en force	1 379 603	3 260 713	301 809	735 515	10 365 340
	1 968 838	-	-	-	1 968 838
CREANCES LEASING	308 116 239	38 397 855	1 006 152	1 248 549	22 051 129
Avances reçues (*)	(4 024 849)	(3 832)	174	-	(552 081)
ENCOURS GLOBAL	304 091 391	38 394 023	1 005 979	1 248 549	21 499 048
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 333 612	446 411	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	324 425 003	38 840 434	1 005 979	1 248 549	21 499 048
Produits réservés	-	-	(22 466)	(50 149)	(948 613)
Provisions sur encours financiers	-	-	(3 701)	(18 722)	(6 746 368)
Provisions sur impayés	-	-	(37 101)	(295 738)	(8 610 265)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(63 268)	(364 609)	(16 388 416)
ENGAGEMENTS NETS	324 425 003	38 840 434	942 711	883 940	5 110 632
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,26%	0,32%	5,56%
					6,14%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2013				7,59%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,29%	29,20%	76,23%
				70,79%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2013				66,48%	

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Actions cotées	1 380 321	580 314
<u>Total brut</u>	<u>1 380 321</u>	<u>580 314</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(123 538)	(4 650)
<u>Total net</u>	<u>1 256 783</u>	<u>575 664</u>

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres de participation	6 645 511	4 163 890
- Titres immobilisés	81 112	81 112
<u>Montant brut</u>	<u>6 726 623</u>	<u>4 245 002</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 169 672)	(421 312)
<u>Montant libéré</u>	<u>5 556 951</u>	<u>3 823 691</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	-	(254 600)
<u>Montant net</u>	<u>5 556 951</u>	<u>3 569 091</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	4 163 890	3 742 579	421 312
Additions de la période			
- Société "NIDA"	1 496 721	748 361	748 361
- Société "AMILCAR LLD"	1 239 500	1 239 500	-
Diminution de participation par réduction du capital			
- Société "AMILCAR LLD"	(254 600)	(254 600)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2014</u>	<u>6 645 511</u>	<u>5 475 839</u>	<u>1 169 672</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA Versements restant à effectuer	19,74%	2 606 011	1	2 606 011 (1 169 672)	2010-2013-2014
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				5 475 839	

(*) L'acquisition des 220.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
Total					81 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements			Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période			Cessions et mise en rebut
Logiciels	33,3%	301 422	3 400	-	-	304 822	246 600	28 605	-	275 205	29 618
Total des immobilisations incorporelles		301 422	3 400	-	-	304 822	246 600	28 605	-	275 205	29 618
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-
Immeubles	5,0%	2 214 657	19 100	396 768	-	2 630 526	405 812	123 917	250 000	529 729	2 100 796
Matériel de transport	20,0%	743 235	153 411	-	106 879	789 766	412 752	146 337	-	459 292	330 474
Equipements de bureau	10,0%	567 277	25 294	-	-	592 571	306 811	50 166	-	356 977	235 593
Matériel informatique	33,3%	339 350	22 191	-	-	361 541	236 593	41 624	-	278 217	83 324
Installations générales	10,0%	482 809	78 188	-	-	560 997	189 100	51 295	-	240 395	320 602
Autres matériels	10,0%	45 328	558	-	-	45 886	26 160	3 385	-	29 545	16 341
Immobilisations en cours		396 768	190 700	(396 768)	-	190 700	-	-	-	-	190 700
Total des immobilisations corporelles		5 396 705	489 441	-	106 879	5 779 267	1 577 228	416 725	250 000	1 894 156	3 635 111
TOTAUX		5 698 127	492 841	-	106 879	6 084 089	1 823 828	445 330	250 000	2 169 361	3 664 728

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Charges reportées	819 845	769 974
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	868 612	951 083
- Personnel, avances et acomptes	24 977	3 272
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	-	173 300
- Etat, crédit de TVA	-	349 565
- Etat, compte d'attente TVA	458 850	-
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	113 056
- Compte courant "AMILCAR LLD"	-	750 000
- Produits à recevoir des tiers	388 231	239 241
- Débiteurs divers	37 063	36 941
- Charges constatées d'avances	76 153	23 937
- Prestataires de services débiteurs	-	4 214
<u>Total brut</u>	<u>2 930 437</u>	<u>3 553 235</u>
A déduire :		
- Provisions	(36 321)	(36 321)
<u>Montant net</u>	<u>2 894 116</u>	<u>3 516 914</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	471 270	-	471 270	191 357	148 956	340 314	130 956
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	144 279	14 000	158 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	2 139 236	508 829	2 648 065	1 663 175	296 001	1 959 176	688 889
TOTAUX		2 768 785	508 829	3 277 614	1 998 811	458 958	2 457 769	819 845

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 296 001 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques, découverts	2 349 967	2 673 709
<u>Total</u>	<u>2 349 967</u>	<u>2 673 709</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 580 936	4 108 715
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>4 586 936</u>	<u>4 114 715</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques locales	86 713 385	82 536 808
- Banques étrangères	5 996 434	4 996 434
- Emprunts obligataires	100 080 000	68 000 000
- Billets de trésorerie	48 150 000	44 050 000
- Certificats de leasing	44 150 000	38 180 000
<u>Total emprunts</u>	<u>285 089 820</u>	<u>237 763 243</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	727 868	618 548
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 329 428	1 707 050
- Intérêts courus sur certificats de leasing	617 068	308 563
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(502 241)	(487 205)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>4 172 123</u>	<u>2 146 956</u>
<u>Total</u>	<u>289 261 943</u>	<u>239 910 198</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BILLETS DE TRÉSORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING								
Certificats de Leasing BEST BANK	30 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	106 000 000	101 000 000	30 000 000	-	30 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 000 000	52 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	180 000	-	180 000	-	-	-
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	1 150 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	2 150 000	1 000 000	1 150 000	-	1 150 000
<u>Sous-total</u>			38 180 000	160 150 000	154 180 000	44 150 000	-	44 150 000
Billets de Trésorerie à court terme	48 150	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	44 050 000	195 050 000	190 950 000	48 150 000	-	48 150 000
<u>Sous-total</u>			44 050 000	195 050 000	190 950 000	48 150 000	-	48 150 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			82 230 000	355 200 000	345 130 000	92 300 000	-	92 300 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
HL 2008/1	10 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	-	-	-	-	-
HL 2009/01	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
HL 2009/02	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	30 000 000	-	30 000 000	26 644 000	3 356 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	-	30 080 000	-	30 080 000	26 640 000	3 440 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			68 000 000	60 080 000	28 000 000	100 080 000	73 284 000	26 796 000
CREDITS BANCAIRES ETRANGERS								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	4 996 434	1 000 000	-	5 996 434	5 996 434	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			4 996 434	1 000 000	-	5 996 434	5 996 434	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES LOCAUX								
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	95 000	-	95 000	-	-	-
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	514 498	-	514 498	-	-	-
B.L.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	567 376	-	567 376	-	-	-
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	568 266	-	568 266	-	-	-
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimes triellement (2010-2015)	1 500 000	-	1 200 000	300 000	-	300 000
B.L.A.T (2010)	5 000 000	Trimes triellement (2010-2015)	1 250 000	-	1 000 000	250 000	-	250 000
B.L.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimes triellement (2010-2015)	625 000	-	500 000	125 000	-	125 000
B.L.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimes triellement (2010-2015)	625 000	-	500 000	125 000	-	125 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimes triellement (2010-2015)	1 666 667	-	916 667	750 000	-	750 000
B.L.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimes triellement (2010-2015)	395 221	-	228 892	166 330	-	166 330
B.L.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimes triellement (2011-2015)	1 630 970	-	912 424	718 546	-	718 546
B.T.E 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
A.T.B 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
B.I.A.T 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 208 152	-	516 960	691 191	143 100	548 092
B.I.A.T 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimes triellement (2011-2016)	726 400	-	310 822	415 578	86 039	329 540
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 000 000	-	400 000	600 000	200 000	400 000
B.I.A.T 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	539 693	-	229 447	310 245	67 126	243 119
B.T.L 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	2 750 000	-	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
B.H.5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	2 955 457	-	1 012 333	1 943 123	860 709	1 082 415
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2014)	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2014)	1 666 664	-	1 666 664	-	-	-
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimes triellement (2012-2017)	5 104 934	-	1 356 506	3 748 428	2 312 674	1 435 754
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimes triellement (2012-2017)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimes triellement (2012-2017)	1 368 421	-	421 053	947 369	526 316	421 053
A.T.B 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimes triellement (2013-2017)	1 200 000	-	300 000	900 000	600 000	300 000
B.I.A.T 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimes triellement (2012-2016)	3 307 963	-	1 047 083	2 260 880	1 159 918	1 100 961
B.I.A.T 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimes triellement (2012-2016)	2 095 309	-	663 734	1 431 575	734 177	697 398
B.I.A.T 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimes triellement (2012-2016)	1 392 029	-	438 453	953 576	491 408	462 168

TABEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	
CREDITS BANCAIRES LOCAUX								
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 462 645	-	462 892	999 753	511 041	488 712
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 550 014	-	486 476	1 063 538	548 589	514 948
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	386 005	-	121 005	264 999	136 553	128 446
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 520 848	-	1 083 330	4 437 517	3 277 197	1 160 320
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 346 362	-	689 986	3 656 377	2 425 993	1 230 384
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 000 000	-	866 234	4 133 766	3 205 284	928 481
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	1 000 000	-	571 429	428 571	-	428 571
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 000 000	-	517 341	2 482 659	1 926 942	555 717
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 767 916	-	871 472	3 896 444	2 959 126	937 319
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	2 250 000	-	1 500 000	750 000	-	750 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIAT 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	-	1 500 000	750 000	750 000	-	750 000
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	3 000 000	450 000	2 550 000	1 950 000	600 000
ATB 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	2 000 000	300 000	1 700 000	1 300 000	400 000
AMEN BANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	419 469	4 580 531	3 459 661	1 120 870
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	102 964	1 897 036	1 322 963	574 073
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	217 617	1 782 383	1 320 301	462 082
AMEN BANK 4 MDT (2014)	4 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	98 071	1 901 929	1 446 182	455 747
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	En bloc 2014	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
AMEN BANK 4 MDT (2014)	4 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
BIAT 2,5 MDT (2014)	2 500 000	En bloc 2014	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	2 500 000	138 889	2 361 111	1 805 556	555 556
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 146 328	853 672
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	210 070	4 789 930	3 911 315	878 615
BIAT 2,5 MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
			82 536 809	45 000 000	40 823 423	86 713 386	55 796 262	30 917 124
Total des crédits des banques locales								
			237 763 243	461 280 000	413 953 423	285 089 820	135 076 696	150 013 124
Total général								

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	123 920	13 884
<u>Sous total</u>	<u>123 920</u>	<u>13 884</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	-	-
- Fournisseurs, retenue de garantie	13 808	43 808
<u>Sous total</u>	<u>13 808</u>	<u>43 808</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	747 205	3 180 656
- Effets à payer	21 935 711	19 537 095
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>22 690 746</u>	<u>22 725 581</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 828 474</u>	<u>22 783 273</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	67 655	49 164
- Personnel, autres charges à payer	200 000	81 101
- Etat, retenues sur salaires	88 587	76 069
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	393 904	348 487
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	27 974	52 023
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	20 610	13 583
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	207 611	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	84 951	65 108
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	2 030	1 462
- Etat, TVA à payer	31 539	-
- Etat, Redevance de compensation	58 731	-
- CNSS	193 671	182 021
- CAVIS	22 948	25 059
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	15 268	9 901
- Crédoiteurs divers	78 233	6 335
- Prestataires Assurances	724 796	487 845
- Diverses Charges à payer	319 116	291 109
- Provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500
- Provisions pour risques et charges	50 000	-
<u>Total</u>	<u>2 605 124</u>	<u>1 706 767</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	902 529	702 192
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(1 199 602)	-
- Résultats reportés		2 084 392	1 583 107
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	42 805 298	43 303 277
Résultat de l'exercice (1)		3 125 350	2 423 622
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	45 930 648	45 726 899
Nombre d'actions (2)	(C)	5 710 418	4 884 500
Résultat par action (1) / (2)		0,547	0,496

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Achats de l'exercice	160 790	1 199 602
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2014, 2,80% du capital social.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 14.402.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	3 487 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	2 084 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	-	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000				16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084		(2 804 155)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012					(1 400 000)			(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013							2 423 622	2 423 622
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	-	2 423 622	45 726 899
Affectations approuvées par l'A.G.O du 9 juin 2014					2 223 285		(2 423 622)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013		200 337			(1 722 000)			(1 722 000)
Rachat d'actions propres						(1 199 602)		(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014							3 125 350	3 125 350
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	3 125 350	45 930 648

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts de leasing	30 063 837	24 755 966
- Intérêts de retard	725 719	531 668
- Prélouer	88 884	123 911
- Frais de dossier	333 620	239 074
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	306 950	273 445
- Frais de rejet	373 442	335 424
- Commissions d'assurance	149 565	95 246
Total des produits	<u>32 042 018</u>	<u>26 354 734</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	269 929	339 073
Intérêts de retard antérieurs	9 826	11 381
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(207 514)	(194 495)
Intérêts de retard	(14 719)	(11 085)
Variation des produits réservés	<u>57 522</u>	<u>144 874</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>32 099 540</u>	<u>26 499 608</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	286 910 334	260 278 992
. A la fin de la période	340 834 085	286 910 334
. Moyenne (A)	313 872 209	273 594 663
- Intérêts de la période (B)	30 063 837	24 755 966
- Taux moyen (B) / (A)	9,58%	9,05%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	6 091 798	4 759 984
- Intérêts des crédits des banques locales	5 951 290	5 357 019
- Intérêts des crédits des banques étrangères	258 907	14 412
- Intérêts des autres opérations de financement	6 162 354	4 479 164
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	296 001	284 322
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>18 760 351</u>	<u>14 894 901</u>
- Intérêts des comptes courants	213 541	333 273
- Autres charges financières	92 802	122 548
Total des autres charges financières	<u>306 343</u>	<u>455 822</u>
Total général	<u>19 066 695</u>	<u>15 350 723</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	237 763 243	224 595 780
. A la fin de l'exercice	285 089 820	237 763 243
. Moyenne (B)	261 426 531	231 179 511
- Taux moyen (A) / (B)	7,18%	6,44%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dividendes	78 256	107 168
- Plus values sur cession des actions	225	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	60
- Revenus des comptes créditeurs	47 016	46 231
- Autres produits financiers	6 553	4 772
- Revenus des comptes courants associés	29 432	20 362
- Moins values sur cessions des titres SICAV	-	(39)
<u>Total</u>	<u>161 482</u>	<u>178 553</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Produits locatifs	26 145	24 900
<u>Total</u>	<u>26 145</u>	<u>24 900</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Salaires et complément de salaires	3 203 671	2 711 209
- Cotisations de sécurité sociales	545 664	482 868
- Autres charges sociales	241 754	227 061
<u>Total</u>	<u>3 991 089</u>	<u>3 421 138</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	28 605	35 677
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	416 725	334 260
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	162 956	148 957
<u>Total</u>	<u>608 286</u>	<u>518 894</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Achat de matières et fournitures	400 433	311 947
<u>Total des achats</u>	<u>400 433</u>	<u>311 947</u>
- Locations	263 573	244 985
- Entretien et réparations	48 006	53 945
- Primes d'assurances	86 371	62 215
- Etudes, recherches et services extérieurs	782	393
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>398 731</u>	<u>361 538</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	341 430	283 735
- Publicités, publications, relations publiques	156 627	214 067
- Déplacements, missions et réceptions	260 144	159 567
- Frais postaux et de télécommunications	187 022	182 097
- Services bancaires et assimilés	264 154	198 159
- Autres	165 835	128 270
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 375 212</u>	<u>1 165 894</u>
- Jetons de présence	44 000	45 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	12 500
- Rémunération du Comité de risques	12 500	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>69 000</u>	<u>70 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	91 460	83 597
- T.C.L	74 957	61 710
- Droits d'enregistrement et de timbres	155 736	121 941
- Contribution conjoncturelle	61 744	-
- Pénalités	-	154
- Autres impôts et taxes	12 079	10 404
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>395 976</u>	<u>277 805</u>
<u>Total général</u>	<u>2 639 352</u>	<u>2 187 185</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 026 788	2 983 465
- Dotations aux provisions collectives	200 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 341 704)	(1 536 989)
- Transfert de provisions en couverture des immobilisations corporelles	-	250 000
- Créances radiées	1 651 699	578 196
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 544 045)	(526 328)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	(107 654)	(51 867)
<u>Total</u>	<u>1 885 084</u>	<u>1 696 476</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux provisions

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	-	254 600
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	118 888	4 650
- Dotations aux provisions pour risques et charges	50 000	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	(15 414)
<u>Total</u>	<u>168 888</u>	<u>243 836</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Perte sur titres	254 600	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation	(254 600)	-
- Prise en charge de retenue à la source	40 115	-
- Redressement fiscal	-	209 604
- Moins value sur cessions d'immobilisations	27	479
- Autres pertes ordinaires	39	764
<u>Total</u>	<u>40 182</u>	<u>210 847</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	59 717	33 000
- Autres gains sur éléments exceptionnels	7 625	2 699
<u>Total</u>	<u>67 342</u>	<u>35 699</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Résultat comptable	3 125 350	2 423 622
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 226 788	2 983 465
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	50 000	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	250 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	118 888	254 600
- Reprises sur provisions fiscales	1 341 704	1 536 989
- Provisions fiscales 2011/2010 pour affaires en cours	4 590 257	3 712 140
- Créances abandonnées	131 337	-
- Impôt sur les sociétés	829 584	686 040
- Contribution conjoncturelle	61 744	-
- Perte sur titres de participation	254 600	-
- Diverses charges non déductibles	102 735	260 499
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	1 341 704	1 536 989
- Provisions fiscales 2011/2010 pour affaires en cours	4 590 257	3 712 140
- Reprises sur provisions comptables non déduites initialement	74 575	337 394
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	254 600	-
- Dividendes et plus values sur les actions cotées	78 256	107 168
Bénéfice fiscal avant provisions	7 493 594	6 413 665
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	3 226 788	2 983 465
Provisions pour dépréciation de titres cotés	118 888	-
Bénéfice fiscal	4 147 918	3 430 200
Impôt sur les sociétés (au taux de 20%)	829 584	686 040
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	173 300	-
- Acomptes provisionnels payés	404 822	822 963
- Retenues à la source	43 850	36 377
Impôt à payer (Report d'impôt)	207 611	(173 300)

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	17 000 942	17 234 332
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(16 042 981)	(17 000 942)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	132 704	225 639
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(275 726)	(132 704)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(4 108 715)	(2 836 335)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	4 580 936	4 108 715
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(1 291 245)	(1 160 197)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	1 694 907	1 291 245
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 4	45 643	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 4	-	(45 643)
- TVA collectée		33 820 807	28 426 282
- TVA collectée sur avances et acomptes		(458 850)	-
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	201 529 448	170 473 543
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	2 004 325	1 623 668
- Créances radiées	- Note 23	(1 651 699)	(578 196)
- Encours financiers radiés	+ Note 4	891 881	268 889
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(779 506)	(486 750)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	17 586	8 016
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	8 787 464	9 973 952
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>245 897 922</u>	<u>211 439 157</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	22 725 581	16 363 635
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(22 690 746)	(22 725 581)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	234 398 474	181 288 146
- TVA sur Investissements	+	32 924 856	25 467 539
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	13 583	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(20 610)	(13 583)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>267 351 139</u>	<u>200 380 156</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(3 272)	(3 800)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	24 977	3 272
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(23 937)	(122 949)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	76 153	23 937
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	13 884	10 175
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(123 920)	(13 884)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 9	(4 214)	-
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 9	-	4 214
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	49 164	44 562
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(67 655)	(49 164)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	81 101	90 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(200 000)	(81 101)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	17 500
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(17 500)	(17 500)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	76 069	77 682
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(88 587)	(76 069)
- Etat, Redevances de compensation en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, Redevance de compensation en fin de période	- Note 14	(58 731)	-
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	348 487	229 519
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(393 904)	(348 487)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	182 021	164 513
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(193 671)	(182 021)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	25 059	20 387
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(22 948)	(25 059)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	9 901	6 693
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(15 268)	(9 901)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	291 109	305 597
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(319 116)	(291 109)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	190 800	411 926
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(273 271)	(220 135)
- TVA, payée sur biens et services	+	452 818	614 235
- Charges de personnel	+ Note 20	3 991 089	3 421 138
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 639 352	2 187 185
- Impôts et taxes	- Note 22	(395 976)	(277 805)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>6 267 514</u>	<u>6 013 550</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	508 829	323 031
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(487 205)	(344 185)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	502 241	487 205
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	52 023	10 664
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(27 974)	(52 023)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	1 707 050	1 314 762
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(3 329 428)	(1 707 050)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	618 548	418 715
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(727 868)	(618 548)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	308 563	252 852
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(617 068)	(308 563)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	19 066 695	15 350 723
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(296 001)	(284 322)
<u>Intérêts payés</u>		<u>17 278 404</u>	<u>14 843 261</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	-	400 423
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(207 611)	-
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	(173 300)	-
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	-	173 300
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 9	(113 056)	(113 056)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 9	118 054	113 056
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	65 108	40 110
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(84 951)	(65 108)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	1 462	949
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(2 030)	(1 462)
- TVA payée		62 028	3 290 176
- Impôts et taxes	+ Note 22	395 976	277 805
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	829 584	686 040
<u>Impôts payés</u>		<u>891 264</u>	<u>4 802 234</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	3 400	52 863
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	489 441	680 262
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	43 808	11 500
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(13 808)	(43 808)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>522 841</u>	<u>700 816</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	7 083	1 470
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	(27)	(479)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	59 717	33 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>66 773</u>	<u>33 991</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 987 861	1 021 312
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 987 861</u>	<u>1 021 312</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dividendes	+ Note 15	1 722 000	1 400 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>1 722 000</u>	<u>1 400 000</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	239 241	27 980
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(388 231)	(239 241)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	36 941	36 941
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(37 063)	(36 941)
- Placements en début de période	+ Note 6	580 314	196 913
- Placements en fin de période	- Note 6	(1 380 321)	(580 314)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	750 000	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	-	(750 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(6 335)	(4 653)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	78 233	6 335
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(487 845)	(200 921)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	724 796	487 845
- Frais d'augmentation du capital	- Note 9	-	(428 870)
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	78 481	107 228
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	-	(39)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	83 001	71 365
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	7 625	2 699
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(40 155)	(210 368)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>238 681</u>	<u>(1 264 041)</u>

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force 23 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 2 319 924 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 4 396 722 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 277 647 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 323 649 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force et non échus antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 246 410 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 7 826 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 78 070 dinars.

Cellcom

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Cellcom », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 85 269 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 240 774 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 11 048 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 124 025 dinars.

AL ATABA Immobilière

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Al Ataba Immobilière », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 64 594 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 513 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 2 dinars.

Société Financière Tunisienne

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la Société Financière Tunisienne, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 300 000 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 700 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 19 727 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 612 513 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force 9 contrats au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 396 013 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 626 008 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 20 792 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 482 367 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des administrateurs en commun, pour une valeur de 134 044 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ce contrat s'élève à 3 243 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ce contrat s'élève à 128 651 dinars.

STE PRYM FASHION TUNISIE

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la STE PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 29 008 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 131 395 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 4 888 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 61 925 dinars.

STE HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la STE HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 34 265 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 165 232 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 9 876 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 102 130 dinars.

STE Y K H CONSULTING

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « YKH CONSULTING », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 51 056 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 1 880 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 17 624 dinars.

STE YKH IMMOBILIERE

Au cours de l'exercice 2014, HL a mis en force un contrat au profit de la STE YKH IMMOBILIERE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 29 817 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 69 933 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 4 472 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 54 252 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 102 681 dinars.

La marge brute réalisée en 2014 sur ces contrats s'élève à 3 997 dinars.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier de ces contrats s'élève à 40 640 dinars

Billets de trésorerie

1- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 21 août 2014 et échéant le 19 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 33.190 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 19 novembre 2014 et échéant le 29 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 15.982 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 12 novembre 2014 et échéant le 22 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.987 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.201 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.003 DT.

2- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 18 août 2014 et échéant le 16 novembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 68.796 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 16 novembre 2014 et échéant le 26 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 31.965 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 26 décembre 2014 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 4.804 DT.

3- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 28 août 2014 et échéant le 26 novembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25.799 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 26 novembre 2014 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 10.681 DT.

4- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 3.659 DT.

5- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 7.022 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.659 DT.

6- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA, dans laquelle elle détient 19,74% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 8 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 32.648 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25.579 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 1er juillet 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9.288 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 1er juillet 2014 et échéant le 31 juillet 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 31 juillet 2014 et échéant le 30 août 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 30 août 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 28 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.125 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 19 octobre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.736 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 8 novembre 2014 et échéant le 8 décembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 6.316 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 2.225 DT.

Avances en compte courant associé

- 1- Le conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle Hannibal Lease détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 10.000 dinars.

- 2- Le conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 500.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle Hannibal Lease détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 20.000 dinars.

L'encours de ces comptes courants a été converti en capital.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2014 à 31 400 dinars hors taxes, soit 35 168 dinars toutes taxes comprises.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014
Avantages à court terme	288 645	1 629	260 572	9 929	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	195 000	-	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	49 508	9 929	-	-
Avantage en nature	42 313	-	16 064	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	288 645	1 629	272 576	9 929	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

NOTE 39 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 14 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 367.563.091 dinars et un bénéfice net de 3.125.530 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005,

que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 janvier 2015, a autorisé votre société à la souscription à l'augmentation de capital de la filiale « AMILCAR LLD » à hauteur de 1 239 500 Dinars par conversion du compte courant associé pour 750 000 Dinars et par apport en numéraire pour un montant de 489 500 Dinars. Cette opération d'augmentation de capital a porté la participation de Hannibal Lease dans cette filiale de 50,92% (avant réduction à zéro du capital initial d'un montant de 500 000 Dinars) à 99,16%.

2- Votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2014 à 31 400 dinars hors taxes, soit 35 168 dinars toutes taxes comprises.

3- Votre conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé la société à réaliser un réinvestissement financier consistant en la souscription de 1.496.721 actions d'une valeur nominale de un dinar chacune dans le capital de la société « NIDA », avec laquelle elle a des dirigeants communs.

4- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 21 août 2014 et échéant le 19 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 33.190 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 19 novembre 2014 et échéant le 29 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 15.982 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 12 novembre 2014 et échéant le 22 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.987 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.201 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.003 DT.

5- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 18 août 2014 et échéant le 16 novembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 68.796 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 16 novembre 2014 et échéant le 26 décembre 2014, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 31.965 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 4.000.000, souscrit le 26 décembre 2014 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 4.804 DT.

6- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 28 août 2014 et échéant le 26 novembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25.799 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 26 novembre 2014 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 10.681 DT.

7- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 3.659 DT.

8- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 7.022 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.659 DT.

9- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA, dans laquelle elle détient 19,74% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 8 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 32.648 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25.579 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 1er juillet 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9.288 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 1er juillet 2014 et échéant le 31 juillet 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 31 juillet 2014 et échéant le 30 août 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 30 août 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 28 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.125 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 19 octobre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.736 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 8 novembre 2014 et échéant le 8 décembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5.594 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 6.316 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 2.225 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 10 000 dinars.

2- Votre conseil d'administration, réuni le 29 Avril 2014, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 500.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 20 000 dinars.

L'encours de ces comptes courants a été converti en capital.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 22 juin 2012, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par ledit conseil et révisée par le conseil d'administration du 18 Juillet 2013. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 18 Juillet 2013 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint, et lui a fixé sa rémunération, composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2014, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2014.

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014
Avantages à court terme	288 645	1 629	260 572	9 929	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	195 000	-	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	49 508	9 929	-	-
Avantage en nature	42 313	-	16 064	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	288 645	1 629	272 576	9 929	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	3 846 442	3 806 809
Amortissements		(2 854 236)	(2 630 121)
Immobilisations corporelles	4	106 758 508	95 957 000
Amortissements		(54 112 368)	(46 938 940)
Immobilisations financières	5	82 314 961	74 808 811
Provisions		(48 000)	(48 000)
Total des actifs immobilisés		<u>135 905 307,000</u>	<u>124 955 559,000</u>
Autres actifs non courants	6	5 598 106	4 658 628
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>141 503 413</u>	<u>129 614 187</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	52 771 173	48 136 614
Provisions		(1 045 228)	(1 373 825)
Clients	8	6 944 515	7 591 825
Provisions		(1 060 785)	(1 019 439)
Autres actifs courants	9	19 661 466	25 782 356
Provisions		(104 104)	(104 104)
Placements et autres actifs financiers	10	331 401	216 635
Liquidités et équivalents de liquidité	11	9 841 855	8 186 435
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>87 340 293</u>	<u>87 416 497</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>228 843 706</u>	<u>217 030 684</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	au 31 décembre 2 014	au 31 décembre 2 013
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		33 282 288	33 282 288
Actions propres		47 006	(2 327 308)
Autres capitaux propres		18 546 550	14 580 229
Résultats reportés		132 009	4 558 444
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		52 007 853	50 093 653
Résultat de l'exercice		10 106 756	9 486 753
Résultat de l'exercice		10 106 756	9 486 753
Total des capitaux propres avant affectation	12	62 114 609	59 580 406
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	41 242 411	35 261 945
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		41 242 411	35 261 945
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	77 287 891	75 692 089
Autres passifs courants	15	23 657 240	18 473 631
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	24 541 555	28 022 613
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		125 486 686	122 188 333
TOTAL DES PASSIFS		166 729 097	157 450 278
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		228 843 706	217 030 684

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "****ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	au 31 décembre 2 014	au 31 décembre 2 013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	507 648 879	458 452 780
Autres revenus d'exploitation	18	9 557 474	8 690 359
		517 206 353	467 143 139
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(421 414 248)	(382 433 398)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(15 942 861)	(12 026 205)
Charges de personnel	21	(34 930 269)	(30 171 334)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(9 525 051)	(7 820 981)
Autres charges d'exploitation	23	(28 630 528)	(25 602 665)
		(510 442 957)	(458 054 583)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		6 763 396	9 088 556
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS			
Charges financières	24	(4 457 883)	(3 296 692)
Produits financiers	25	8 131 321	4 606 352
Autres gains ordinaires	26	1 298 948	1 080 244
Autres pertes ordinaires	27	(510 049)	(307 800)
		11 225 733	11 170 660
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS			
Impôts sur les bénéfices	30	(1 118 977)	(1 683 907)
		10 106 756	9 486 753
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		10 106 756	9 486 753

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	536 613 858	483 478 001
Encaissements reçus des autres débiteurs	26 705	-
Encaissements reçus des assurances sur stocks	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(510 567 775)	(472 096 100)
Intérêts payés	(4 452 650)	(3 095 149)
Intérêts reçus	82 695	50 098
Impôts sur les bénéfices payés	(1 071 135)	(1 469 273)
Autres flux liés à l'exploitation	(629 396)	(241 818)
	<hr/> 20 002 302	<hr/> 6 625 759
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11 561 485)	(16 609 950)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(6 907 603)	(2 630 000)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	-	-
Encaissement des dividendes	4 577 003	5 164 499
	<hr/> (13 892 085)	<hr/> (14 075 451)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(9 986 349)	(9 984 394)
Encaissement provenant des emprunts	30 600 000	19 200 000
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(8 645 070)	(6 669 902)
Encaissement suite rachat actions propres	3 010 686	350 038
	<hr/> 14 979 267	<hr/> 2 895 742
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie au début de l'exercice	(12 836 179)	(8 282 229)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 8 253 304	(12 836 179)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 33 282 288 dinars tunisiens divisés en 16 641 144 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011 et du 17 mai 2012 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars et puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

Immobilisations corporelles :

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

2.4. Constatations des frais préliminaires

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

2.10. Revenus

Les revenus constatés correspondent aux ventes de marchandises nettes de toutes remises accordées aux clients.

<i>3. Immobilisations incorporelles</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Logiciels informatiques	257 734	257 734
Fonds de commerce	3 586 196	3 549 075
Avance sur immobilisations incorporelles en cours	2 512	-
	3 846 442	3 806 809

<i>4. Immobilisations corporelles</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Terrain	3 794 059	3 794 058
Constructions	7 848 405	7 665 766
Agencements des constructions	2 420 505	1 991 086
Installations et matériel d'exploitation	60 729 813	50 778 555
Petit matériel d'exploitation	102 503	92 443
Matériel de transport	34 799	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	25 230 174	19 133 760
Equipements de bureau	507 147	384 913
Matériel informatique	2 574 395	2 572 832
Immobilisations en cours	2 979 484	4 891 252
Avances sur immobilisations en cours	537 224	4 617 536
	106 758 508	95 957 000

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

DESIGNATION	Valeur au 1/1/2014	Acquisition 2014	Régularisation 2014	Valeur au 31/12/2014	Amortissement cumulé 1/1/14	Dotation de 2014	Amortissement cumulé 2014	Valeurs nettes au 31/12/2014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	3 794 058	1		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 665 766	182 639		7 848 405	6 518 294	208 882	6 727 176	1 121 229
Installations, agencements constructions	1 991 086	65 877	363 542	2 420 505	1 757 804	88 648	1 846 452	574 053
Installations et Matériel d'exploitation	50 778 555	5 533 672	4 417 586	60 729 813	27 967 157	4 886 609	32 853 766	27 876 047
Petit matériel d'exploitation	92 443	9 563	497	102 503	91 288	10 305	101 593	910
Matériel de transport	34 799	0		34 799	28 108	6 691	34 799	0
Agencement, aménagements et installati	19 133 760	4 776 534	1 319 880	25 230 174	7 809 729	1 887 842	9 697 571	15 532 603
Equipement et matériel de bureau	384 913	104 464	17 770	507 147	216 109	62 306	278 415	228 732
Equipement et matériel informatique	2 572 832	1 563		2 574 395	2 550 451	22 145	2 572 596	1 799
Immobilisations en cours	4 891 252	4 207 508,000	(6 119 276)	2 979 484	-	-	-	2 979 484
Avances sur immobilisations en cours	4 617 536	2 883 461	(6 963 773)	537 224	-	-	-	537 224
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 957 000	17 765 282	(6 963 774)	106 758 508	46 938 940	7 173 428	54 112 368	52 646 140
Logiciels	257 734	0		257 734	239 621	6 709	246 330	11 404
Fonds de commerce	3 549 075	37 121		3 586 196	2 390 500	217 406	2 607 906	978 290
Avances sur immob incorporelles		2 512		2 512				2 512
	3 806 809	39 633	-0	3 846 442	2 630 121	224 115	2 854 236	992 206
Total dotation aux amortissements						7 397 543		

5. Immobilisations Financières

Au 31/12/2014

Au 31/12/2013

Titres de participation	5.1	81 072 112	76 999 909
Prêts à plus d'un an		252 216	238 123
Dépôts et cautionnements		340 508	270 654
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		650 000	
		82 314 961	77 508 811
A déduire la partie non libérée des actions	5.1		(2 700 000)
		82 314 961	74 808 811
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	(48 000)	(48 000)
		82 266 961	74 760 811

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 81 072 112,332 dinars au 31 décembre 2014 contre 76 999 909,332 au 31 décembre 2013.

Participations	% dans le capital	An 31/12/2014	An 31/12/2013
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	48,41%	26 597 500	26 597 500
Sté FILAT.HEL.AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
COFIT	14,12%	7 258 163	7 258 163
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP	11,18%	3 000 000	3 000 000
HLC	44,8%	9 800 000	9 800 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	7,7%	428 703	
UNITED DECS	50%	3 000 000	
RAYEN DISTRIBUTION	17,75%	643 500	
		81 072 112	76 999 909
A déduire la partie non libérée des actions SIM		0	(2 700 000)
		0	(2 700 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
		(48 000)	(48 000)
Valeur nette des participations		81 024 112	74 251 909

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, HLC, TSS SAHARA CONFORT, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

<i>6. Autres actifs non courants</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Frais préliminaires	5 638 295	3 830 277
Frais préliminaires en cours	2 996 255	2 752 125
A déduire la résorption des frais préliminaires	(3 036 444)	(1 923 774)
	5 598 106	4 658 628
<i>7. Stocks</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Stocks de marchandises magasins	48 537 496	42 670 630
Stocks de marchandises dépôt	3 757 874	5 012 428
Stocks emballages et étiquettes	475 803	453 556
	52 771 173	48 136 614
A déduire provision pour dépréciation de stock	(1 045 228)	(1 373 825)
	51 725 945	46 762 789
<i>8. Clients et comptes rattachés</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Clients, ventes à crédit	1 623 429	1 852 744
Créances sur participation fournisseurs	3 435 589	3 368 267
Clients, chèques impayés	577 794	371 485
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	1 306 306	1 997 932
	6 944 515	7 591 825
Provisions pour créances clients	(701 191)	(702 900)
Provisions sur chèques impayés	(358 197)	(315 142)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	(1 060 785)	(1 019 439)
	5 883 730	6 572 386

<i>9. Autres actifs courants</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Personnel avances et acomptes	563 916	574 183
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	44 547	20 943
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 515 516	1 725 464
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	29 873	28 258
Autres débiteurs	1 386 447	5 947 884
Produits à recevoir, dividendes	7 928 735	4 539 034
Autres produits à recevoir	100 699	606 420
Charges constatées d'avance	1 358 688	5 447 612
Produits constatés d'avance	9.1 6 711 015	6 711 015
Compte d'attente	22 030	181 543
	19 661 466	25 782 356
Provisions sur comptes débiteurs divers	(104 104)	(104 104)
	19 557 362	25 678 252

9.1 Produits constatés d'avance

Ce compte enregistre le montant estimé des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks, survenus suite aux événements du mois de janvier 2011, pour un montant de 5 455 216 dinars. Ce compte enregistre également, le montant estimé des dégâts survenus suite à l'incendie d'un magasin en 2012 pour un total de 1 255 799 dinars. La valeur des indemnités d'assurance a été estimée selon les données disponibles à la société. La société a encaissé en février 2015 la somme de 1 970 867 dinars au titre des sinistres de janvier 2011 et la somme de 521 290 dinars au titre de celui de 2012. Cependant, la société entend intenter une action en justice pour réclamer notamment, le paiement du reliquat de 3 484 349 dinars au titre des sinistres de janvier 2011 et de 734 509 dinars au titre du sinistre de 2012.

<i>10. Placements et autres actifs financiers</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Prêts au personnel	331 401	216 635
	331 401	216 635
<i>11. Liquidités et équivalents de liquidités</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Placements (SICAV)	22 792	440 395
Placements (billets de trésorerie)	1 000 000	500 000
Chèques à l'encaissement	116 170	103 592
Banques	6 058 781	4 786 048
C.C.P	533	534
Caisses	2 643 579	2 355 866
	9 841 865	8 186 436

12. Capitaux propres

Capital social	(a)	33 282 288	33 282 288
Actions propres			(3 018 189)
Plus ou moins-values sur cession actions propres		47 006	690 881
	(b)	47 006	(2 327 308)
Réserve légale		3 328 229	3 328 229
Réserve pour réinvestissement financier excédéré		13 952 000	11 252 000
Réserve ordinaire		1 266 321	
	(c)	18 546 550	14 580 229
Résultats reportés			4 464 255
Résultats reportés sur actions propres		132 009	94 189
	(d)	132 009	4 558 444
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(a)+(b)+(c)+(d)	52 007 853	50 093 653
Résultat de l'exercice (1)		10 106 756	9 486 753
Total des capitaux propres après résultat de la période		62 114 609	59 580 406
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		16 641 144	16 641 144
Résultat par action (1) / (2)		0,607	0,570

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidées par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves pour un montant de 18 546 550,668 dinars, ainsi que le total du résultat reporté de 132 009 dinars, correspondent aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

Tableau de mouvements des capitaux propres:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES										
	Capital social	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus ou moins-values sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2013	33 282 288	3 328 229	0	11 252 000	4 464 255	9 486 753	(3 018 189)	690 881	94 189	59 580 406
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2013		0	1 266 321	2 700 000	(4 464 255)	(9 486 753)				(9 984 687)
Incorporation des réserves au capital social										0
Rachat des actions propres							3 018 189			3 018 189
Résultats reportés sur actions propres									37 820	37 820
Plus ou - values sur cession actions propres								(643 875)		(643 875)
Résultat de l'exercice 2014						10 106 756				10 106 756
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2014	33 282 288	3 328 229	1 266 321	13 952 000	0	10 106 756	0	47 006	132 009	62 114 609

<i>13. Emprunts bancaires</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Credit moyen terme BT	15 811 819	
Credit moyen terme BLAT	8 280 592	15 261 945
Credit moyen terme ATTUARI BANK	17 150 000	20 000 000
	41 242 411	35 261 945

<i>14. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Fournisseurs locaux de marchandises	39 848 657	44 497 192
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	7 058 633	3 525 761
Fournisseurs, chèques en instance	301 278	661 370
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	34 317 669	32 258 878
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	1 329 096	1 201 085
Fournisseurs locaux d'immobilisations	2 046 149	1 709 422
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	24 025	364 035
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	225 847	244 486
Fournisseurs, factures non parvenues	6 725 494	3 455 721
Fournisseurs, moyens généraux en cours	131 207	151 694
Fournisseurs, opérations d'importation	(911)	(14 471)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(14 223 698)	(11 956 842)
Fournisseurs emballages à rendre	(495 555)	(406 242)
	77 287 891	75 692 089

<i>15. Autres passifs courants</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>	
Personnel	15.1	1 254 232	1 924 386
Etat, et collectivités locales	15.2	4 661 861	3 504 593
Actionnaires, dividendes à payer			1 629
CNSS		2 427 288	2 115 985
Créditeurs divers		767 706	186 750
Assurance groupe		132 818	64 084
Charges à payer		8 513 340	6 077 892
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		5 886 400	4 585 780
Compte d'attente		13 595	12 532
		23 657 240	18 473 631

<i>15.1. Personnel</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>	
Rémunération due au personnel		44 868	21 554
Congés payés		1 204 235	1 890 838
Oppositions sur salaires		5 069	11 994
Autres retenues au personnel		60	
		1 254 232	1 924 386

<i>15.2. Etat, et collectivités publiques</i>	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Etat, impôts et taxes,	3 200 702	1 696 419
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	342 182	124 267
Impôt sur les bénéfices	1 118 977	1 683 907
	4 661 861	3 504 593
<i>16. Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Billet de trésorerie souscrit	10 000 000	-
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	2 964 716	-
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	6 981 353	6 821 605
Crédits bancaires ATTUARI BANK, échéances à -d'un an	2 850 000	
Intérêts courus sur emprunts	156 935	178 394
Concours bancaires	1 588 551	21 022 614
	24 541 555	28 022 613

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2014 s'élève 507 648 879 DT contre 458 452 779 DT au cours de l'exercice 2013, enregistrant une augmentation de 49 196 099 DT (Soit +10,73 %). Cette situation s'explique, notamment par l'ouverture des principaux points de vente saccagés et incendiés et par l'ouverture de certains points de vente nouveaux.

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 9 557 474 DT au 31 décembre 2014 contre 8 690 359 DT au 31 décembre 2013, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2014 a augmenté de 38 980 850 DT (ou +10,19%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 382 433 398 DT en 2013 à 421 414 248 DT en 2014. La Marge commerciale a, par contre, augmenté en 2014 de 10 215 249 DT (ou 13,43 %), passant de 76 019 382 DT à 86 234 631 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2014 s'élève à 16,98 %, contre 16,58 % pour l'exercice 2013 soit une augmentation de 0,41 points.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 15 942 861 DT au 31 décembre 2014 contre 12 026 205 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 34 930 269 DT au 31 décembre 2014 contre 30 171 334 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 758 935 DT.

22. Dotations aux amortissements et résorptions

	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Dotations des immobilisations incorporelles	224 115	287 154
Dotations des immobilisations corporelles	7 173 428	6 283 331
Résorptions des frais préliminaires	1 112 670	521 469
Dotations /provisions pour risques fournisseurs& d'exploitation	1 877 925	1 553 172
Dotations /provisions pour créances douteuses	511 593	512 423
Dotations /provisions pour chèques impayés	43 645	64 031
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	1 045 228	1 373 825
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(1 373 825)	(2 039 142)
Reprises /provisions pour dépréciations /risque fournisseurs	(577 304)	(433 360)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(512 424)	(301 922)
	9 525 051	7 820 981

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 28 630 528 DT au 31 décembre 2014 contre 25 602 665 DT pour l'exercice 2013, soit une augmentation de 3 027 863 DT.

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

<i>24. Charges financières nettes</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	731 334	
Intérêts sur emprunts bancaires BLAT	1 121 761	1 431 525
Intérêts sur emprunts bancaires ATTUARI BANK	1 224 035	711 165
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 081 840	1 019 718
Intérêts sur billets de trésorerie	272 197	14 012
Pertes de change	10 520	100 116
Moins-values /actualisation titre de placement	513	4 271
Escomptes accordés	15 541	7 047
Moins-values /cession titres	142	8 838
	4 457 883	3 296 692
<i>25. Produits financiers</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Revenus des titres de placement	44 059	20 901
Revenus des titres de participation	7 928 883	4 546 599
Produits financiers sur comptes courants bancaires	59 309	34 399
Produits nets sur cession des actions SICAV	29 126	4 453
Gains de change	69 944	-
	8 131 321	4 606 352
<i>26. Autres gains ordinaires</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Produits nets sur cession d'immobilisation	-	-
Reprises provisions sur clients	878	1 334
Remboursement assurance CM 57	-	-
Reprises provisions sur chèques impayés	591	582
Autres gains ordinaires	1 297 479	1 078 328
	1 298 948	1 080 244
<i>27. Autres pertes ordinaires</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Charges nettes sur cession d'immobilisation	-	-
Autres pertes ordinaires	510 049	307 800
	510 049	307 800
<i>28. Etat des flux de trésorerie:</i>	<i>An 31/12/2014</i>	<i>An 31/12/2013</i>
Détail de la trésorerie à la clôture de la période		
Placements (SICAV)	22 792	440 395
Placements (billets de trésorerie)	1 000 000	500 000
Chèques à l'encaissement	116 170	103 592

Banques	6 058 781	4 786 048
C.C.P	533	534
Caisses	2 643 579	2 355 866
Découverts bancaires	(1 588 551)	(21 022 614)
	8 253 304	(12 836 179)

29. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2014, l'affaire demeure encore devant les tribunaux judiciaires compétents.

30. Autres notes aux états financiers

Détermination de l'impôt sur les bénéfices

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2014 a tenu compte des éléments suivants:

		An 31/12/2014	An 31/12/2013
Résultat comptable après impôt	(I)	10 106 756	9 486 753
A réintégrer	(II)	5 348 700	5 496 906
Impôt sur les sociétés		1 118 977	1 683 907
Taxe de voyages		600	180
Amendes et Pénalités		26 436	23 007
Pertes de change latentes sur dettes fournisseurs			10 718
Moins-value latente/ titres côtés		513	3 521
Jetons de présence		40 000	40 000
Contributions conjoncturelles		466 377	
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		1 045 228	1 373 825
Dotations aux provisions pour créances douteuses		511 593	512 424
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		43 645	64 031
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		864 952	577 304
Dotation aux amortissements du fonds de commerce		217 406	232 122
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		1 012 973	975 867
A déduire	(III)	9 034 319	5 296 811
Dividendes		7 928 883	4 546 599
Plus-value sur cession sicav			
Plus-value latente/titres côtés (BNA)		3 521	10 077

Reprise sur provision pour dépréciation comptes clients non admise en déduction initialement		512 424	301 922
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		878	1 916
Reprise sur provision chèques impayés non admise en déduction initialement		591	
Annulation perte latente exercice précédent déduite initialement		10 718	2 937
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs		577 304	433 360
Résultat fiscal avant déduction des provisions	(i)+(ii)-(iii)	6 421 137	9 686 848
Prov/ créances contentieuses relatives à l'exercice précédent			
Prov/dépréciation stocks		(1 045 228)	(1 373 825)
Résultat fiscal avant déduction des réinvestissements exonérés		5 375 909	8 313 023
Déduction pour réinvestissement SIM		900 000	2 700 000
reliquat		4 475 909	5 613 023
Impôt sur les sociétés		1 118 977	1 683 907
Minimum d'impôt sur les sociétés (20%)		1 075 182	1 662 605

31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunération des dirigeants, les transaction et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

MONOGROS est le fournisseur principal de la « S.N.M.V.T ». Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2014 un solde créditeur de 9 095 598 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2014 et facturés par MONOGROS sont de 1 844 850 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 40 722 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a constaté en tant que produit à recevoir sa quote-part dans les dividendes distribué par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Monogros du 30 juin 2014, pour un montant de 2 636 091 DT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2014 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

La « S.N.M.V.T » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT

La « S.N.M.V.T » est locataire de dix locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia et Kairouan) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2014 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de:

- El Manar : 267 119 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%,
- Ennasr : 260 623 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sousse Sud : 108 593 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Bizerte Printemps : 589 642 DT HT a compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Tunis Charles de Gaulle : 573 954 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sfax Mahari : 391 424 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- L'Aouina : 663 321 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Mokhtar Attia : 756 754 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sousse LAKOUAS: 378 219 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Kairouan : 120 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a libéré en 2014 le reste de sa participation à l'augmentation du capital de la SIM, soit pour un montant de 2 700 000 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a approvisionné la SIM par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 534 DT.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Kairouan pour un total de 920 977 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de BAB EL KHADHRA pour un total de 332 849 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La SIM a transféré à la «S.N.M.V.T-MONOPRIX », les soldes des avances payées sur des marchés d'investissement transférés à la SNMVT - MONOPRIX, pour un total de 109 750 dinars,

Le solde du compte "Créditeurs divers - SIM" chez la «S.N.M.V.T-MONOPRIX » est créditeur de 1 363 577 dinars au 31 décembre 2014,

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

31.3. La « S.N.M.V.T » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2014, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 75 655 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 25 525 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 25 525 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 757 120 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 147 500 DT HT, et ce compte tenu de la conclusion à partir de 2014 d'un avenant prévoyant une baisse du loyer contre l'engagement du locataire de renouveler les agencements et les équipements incorporés à la location initiale.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2014, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 37 354 190 DT. Au 31 décembre 2014, le fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 1 664 413 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 16 825 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2014, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 90 034 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 97 699 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 15 213 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 19 346 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 119 128 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 82 180 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 57 881 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

La « S.N.M.V.T » a constaté sa quote-part des dividendes prélevés des réserves, distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la TSS du 16 Décembre 2014, soit pour 5 292 644 DT.

31.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2014.

31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 561,875 DT au 31 décembre 2014.

31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

32. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société « UNITED MANAGMENT » a pris la décision en janvier 2015 de la fermeture provisoire de l'un de ces deux points de vente suite à la situation politique et sécuritaire instable et précaire en Libye.

A cette date, l'issue de cette situation ne peut être apprécié et l'impact éventuel ne peut être mesuré d'une manière fiable.

Les actifs inscrits au 31 décembre 2014 et concernés par cette situation concernent la participation au capital de la société « UNITED MANAGMENT » pour un total de 428 703 dinars, les créances inscrites au compte client à l'actif du bilan pour un total de 554 534 dinars et 508 089 dinars, qui correspondent respectivement à la société "UNITED RETAIL" installée en Libye, et à la société « SNMVT INTERNATIONAL », société ayant elle-même des créances respectivement de 3 320 345 dinars et de 3 221 715 dinars, à l'égard de la société "UNITED RETAIL" et de la société "UNITED MANAGEMENT" toutes deux installées en Libye.

**RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan de 228 843 706 DT et un résultat bénéficiaire de 10 106 756 DT et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la société SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous n'avons pas également d'observations à formuler sur l'application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES
ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES
COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2014**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

• *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS*

-Au cours de l'exercice 2014, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 96 738 064 DT et de 533 857 DT. Au 31 décembre 2014, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 9 095 598 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 8% sur le total des achats de marchandises.

-Monogros a facturé en 2014 à la « S.N.M.V.T – Monoprix » une quote-part des frais de marketing s'élevant à 1 844 850 DT en hors taxes récupérable.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 40 722 DT HT.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » a constaté en tant que produit à recevoir sa quote-part dans les dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Monogros du 30 juin 2014, pour un montant de 2 636 091 DT.

-La « S.N.M.V.T » a facturé en 2014 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

-La « S.N.M.V.T-Monoprix » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

• *La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT*

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « S.I.M », de dix locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia et Kairouan) moyennant un loyer annuel de 4 109 649 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- La « S.N.M.V.T » a libéré en 2014 le reste de sa participation à l'augmentation du capital de la SIM, soit pour un montant de 2 700 000 DT.

-La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

-La S.N.M.V.T MONOPRIX a approvisionné la SIM par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 534 DT.

- La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Kairouan pour un total de 920 977 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de BAB EL KHADHRA pour un total de 332 849 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La SIM a transféré à la «S.N.M.V.T-MONOPRIX », les soldes des avances payées sur des marchés d'investissement transférés à la SNMVT - MONOPRIX, pour un total de 109 750 dinars,

Le solde du compte "Créditeurs divers - SIM" chez la «S.N.M.V.T-MONOPRIX » est créditeur de 1 363 577 dinars au 31 décembre 2014.

-Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS*

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 126 705 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »*

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 757 120 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

- La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 147 500 DT HT, et ce compte tenu de la conclusion à partir de

2014 d'un avenant prévoyant une baisse du loyer contre l'engagement du locataire de renouveler les agencements et les équipements incorporés à la location initiale.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la « SGS TOUTA » moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

-En 2014, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé des achats pour 37 354 190 DT auprès de la société « MMT ». Au 31 décembre 2014, le fournisseur « MMT » accuse un solde créditeur de 1 664 413 DT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la société « MMT » moyennant un loyer annuel de 16 825 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la société « TSS », de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) moyennant un loyer annuel de 481 481 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- La « S.N.M.V.T » a constaté sa quote-part des dividendes et de la réserve de réévaluation libre, distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la TSS du 16 Décembre 2014, soit pour 5 292 644 DT.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089,439 DT au 31 décembre 2014.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50 % du capital de la société « UNITED DECS »*

-En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

-Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 561,875 DT au 31 décembre 2014.

- *La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 7,7 % du capital de la société « UNITED MANAGMENT »*

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

- *Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants*

Au titre de l'exercice 2014, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 299 489 DT. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 40 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	5	3 553 373	7 548 716
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	347 270 944	295 813 515
Portefeuille-titres de placement	7	1 256 783	575 664
Portefeuille d'investissement	8	5 493 362	4 346 672
Valeurs Immobilisées	9	7 326 792	6 072 354
Actifs d'impôts différés	10	327 348	320 566
Autres actifs	11	3 264 752	2 878 611
TOTAL DES ACTIFS		<u>368 493 353</u>	<u>317 556 098</u>
PASSIFS	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Concours bancaires	12	2 365 934	2 673 709
Dettes envers la clientèle	13	4 586 936	4 114 715
Emprunts et dettes rattachées	14	289 261 943	239 910 198
Fournisseurs et comptes rattachés	15	22 893 943	22 838 628
Autres passifs	16	2 794 026	2 020 481
TOTAL DES PASSIFS		<u>321 902 782</u>	<u>271 557 730</u>
INTERETS MINORITAIRES	17	<u>6 078</u>	<u>-</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	28 700 000
Réserves		4 390 508	4 190 171
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000
Actions propres		(1 199 602)	-
Résultats reportés consolidés		2 356 512	1 547 980
Résultat consolidé		3 507 075	2 730 217
Total des capitaux propres	18	<u>46 584 494</u>	<u>45 998 368</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>368 493 353</u>	<u>317 556 098</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2014
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	51 913 535	38 307 390
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	20 503 624	19 005 294
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	31 409 911	19 302 096
ENGAGEMENTS RECUS	758 718 987	629 247 962
Cautions Reçues	259 715 241	226 032 135
Avals reçus	4 250 000	-
Garanties Reçues	1 003 274	1 073 122
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	53 613 652	39 803 606
Valeurs des biens, objet de leasing	440 136 820	362 339 099
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	7 008 121	47 014 446
Emprunts obtenus non encore encaissés	7 000 000	47 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	8 121	14 446

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre	31 Décembre	
		2014	Proforma	2013 Publié
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	31 821 894	26 342 837	26 342 837
Revenu des opérations de location longue durée	20	1 562 770	923 795 *	800 900
Intérêts et charges assimilées	21	(19 065 980)	(15 350 856)	(15 350 856)
Coût des opérations de location longue durée	22	(1 093 966)	(730 935) *	-
Produits des placements	23	67 320	52 097	52 097
Autres produits d'exploitation	24	37 488	39 147	39 147
Produits nets		<u>13 329 526</u>	<u>11 276 085</u>	<u>11 884 125</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	25	4 126 723	3 649 794	3 649 794
Dotations aux amortissements	26	629 106	534 733 *	1 024 198
Autres charges d'exploitation	27	2 619 089	2 268 838 *	2 510 308
Total des charges d'exploitation		<u>7 374 918</u>	<u>6 453 365</u>	<u>7 184 300</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 954 608</u>	<u>4 822 720</u>	<u>4 699 825</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	28	1 885 084	1 696 476	1 696 476
Dotations nettes aux autres provisions	29	216 492	16 911	16 911
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 853 032</u>	<u>3 109 333</u>	<u>2 986 438</u>
Autres pertes ordinaires	30	(57 231)	(218 521)	(218 521)
Autres gains ordinaires	31	112 094	368 240 *	491 135
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		<u>3 907 896</u>	<u>3 259 052</u>	<u>3 259 052</u>
Impôts différés		6 781	83 344	83 344
Impôts sur les bénéfices		(833 191)	(687 963)	(687 963)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>3 081 486</u>	<u>2 654 433</u>	<u>2 654 433</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	425 418	75 784	75 784
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>3 506 904</u>	<u>2 730 217</u>	<u>2 730 217</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	171	-	-
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>3 507 075</u>	<u>2 730 217</u>	<u>2 730 217</u>
Résultat par action		0,614	0,559	0,559

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	245 682 968	211 480 761
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(265 031 215)	(198 844 237)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(6 668 953)	(6 731 174)
Intérêts payés	(17 277 689)	(14 843 394)
Impôts et taxes payés	(1 002 898)	(4 804 158)
Autres flux liés à l'exploitation	(708 178)	(676 625)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(45 005 964)</u>	<u>(14 418 828)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 866 163)	(2 254 760)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	517 443	171 386
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(748 361)	(1 021 312)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(3 097 081)</u>	<u>(3 104 686)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	10 500	16 530 000
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(1 199 602)	-
Dividendes et autres distributions	(1 722 000)	(1 400 000)
Encaissements provenant des emprunts	461 280 000	338 884 959
Remboursements d'emprunts	(413 953 423)	(325 717 496)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>44 415 475</u>	<u>28 297 464</u>
Variation de trésorerie	<u>(3 687 569)</u>	<u>10 773 950</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 875 007	(5 898 943)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 187 438	4 875 007

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des cinq sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 28.700.000 divisé en 5.740.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.
- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.
- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.
- ◆ La société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en septembre 2001 sous le régime d'entreprise totalement exportatrice dans le cadre de la loi n°93-120 portant promulgation du code d'incitations aux investissements. Elle a pour objet la fabrication des fermetures à glissières de tout genre.

Le capital social de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.500.000, divisé en 25.000 parts de D : 100 chacune, totalement libérées.
- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, libéré à concurrence de D : 10.350.000.

1.2. Evolution du périmètre de consolidation

La modification apportée au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2014 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2013, concerne :

- ✓ La réalisation d'une opération de réduction du capital de la société AMILCAR LLD pour résorber partiellement les pertes, suivie d'une augmentation de D : 1.250.000 à laquelle Hannibal Lease a souscrit 12.395 actions,

Ce qui a eu pour effet de porter sa participation au capital de ladite société de 50,92% à 99,16%.

- ✓ L'intégration dans le périmètre de consolidation de la société NIDA suite à la souscription à l'augmentation de son capital pour 1.496.721 actions,

Ce qui a eu pour effet de porter la participation de HL au capital de cette dernière à 19,74%.

1.3. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

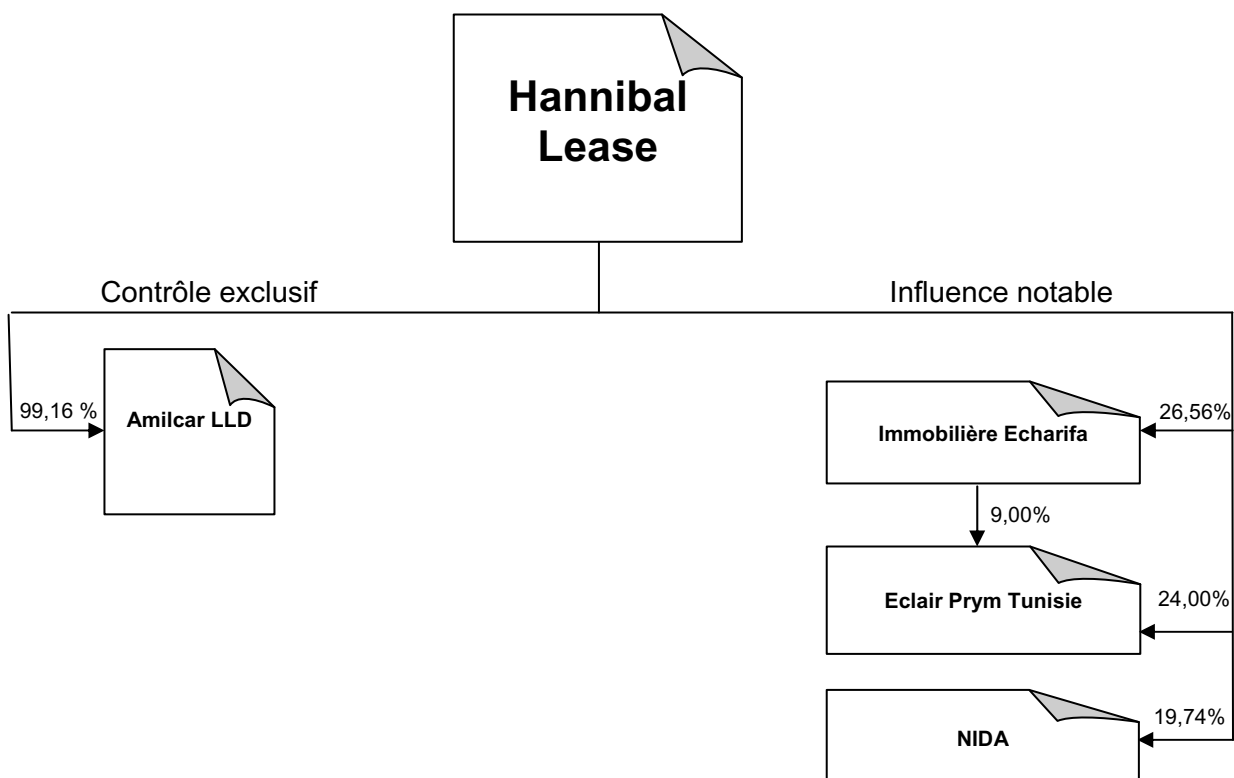
- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.

- ✓ Hannibal Lease détient 6.000 titres sur les 25.000 parts formant le capital de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** », soit un pourcentage de participation de 24,00%
- ✓ Hannibal Lease détient 2.606.011 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 19,74%

Périmètre de consolidation

	2014	2013
Amilcar LLD	99,16%	50,92%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%
Société Eclair Prym Tunisie	24,00%	24,00%
Société NIDA	19,74%	-

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence
ECLAIR PRYM	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-8 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

4-4 Changement dans les méthodes de présentation

Jusqu'au 31 décembre 2013, les charges rattachées directement aux opérations de location longue durée étaient classées selon leur nature parmi les charges d'exploitation. En 2014, elles sont présentées sous la rubrique « Coût des opérations de location longue durée », en déduction des produits d'exploitation.

Par ailleurs, les produits nets de cession des voitures destinées à la location, figurant en 2013 parmi les autres gains ordinaires, sont reclassés et présentées en 2014 sous la rubrique des revenus.

Ces changements dans les méthodes de présentation traduisent de manière plus fiable la substance et la réalité économique des opérations du groupe, eu égard à l'optique retenue pour l'établissement des états financiers consolidés.

Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées pour des besoins de la comparabilité.

Les retraitements opérés peuvent se présenter ainsi :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2013	Commentaires
Revenu des opérations de location longue durée	122 895	Reclassement des produits et les charges de cession des voitures de location parmi les Revenus des opérations de location longue durée
Autres gains ordinaires	(122 895)	Reclassement des produits et les charges de cession des voitures de location parmi les Revenus des opérations de location longue durée
Coût des opérations de location longue durée	489 465	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Dotations aux amortissements	489 465	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	26 723	Reclassement des achats de pièces de rechanges des voitures loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	26 723	Reclassement des achats de pièces de rechanges des voitures loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	50 167	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	50 167	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	141 264	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	141 264	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	23 316	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	23 316	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques	3 552 190	7 548 103
- Caisses	1 182	613
Total	<u>3 553 373</u>	<u>7 548 716</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Créances sur contrats mis en force	364 018 398	312 577 557
Encours financiers	349 484 456	296 690 440
Impayés	15 937 156	17 000 016
Intérêts échus différés	(1 678 941)	(1 291 245)
Valeurs à l'encaissement	275 726	132 704
Impayés sur créances abandonnées	-	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 968 838	1 776 387
Total brut des créances leasing	<u>365 987 236</u>	<u>314 353 944</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 768 791)	(6 720 444)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 943 103)	(8 804 768)
Provisions collectives	(1 900 000)	(1 700 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	(83 170)
Produits réservés	(1 021 228)	(1 186 405)
Provisions sur créances abandonnées	-	(45 643)
Total net des créances leasing	<u>347 270 944</u>	<u>295 813 515</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2013	<u>298 466 827</u>
Addition de la période	
- Investissements	232 078 550
- Relocations	8 302 089
- Consolidations	
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(170 436 109)
- Relocations	(7 387 312)
- Cessions à la valeur résiduelle	(16 507)
- Cessions anticipées	(8 662 361)
- Radiation de créances	(891 881)
Solde au 31 décembre 2014	<u>351 453 294</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Clients ordinaires (1)	7 177 404	8 430 673
Inférieur à 1 mois	3 033 963	3 474 042
Entre 1 à 3 mois	1 830 908	2 705 645
Entre 3 et 6 mois	507 502	792 264
Entre 6 mois et 1 année	594 670	493 930
Supérieur à 1 année	1 210 359	964 792
Clients litigieux (2)	8 759 752	8 569 342
Total (1)+(2)	<u>15 937 156</u>	<u>17 000 016</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis
Encours financiers	301 444 149	35 137 142	704 343	513 034	11 685 789
Impayés	1 273 778	3 260 713	301 809	735 515	10 365 340
Contrats en instance de mise en force	1 968 838	-	-	-	-
CREANCES LEASING	304 686 765	38 397 855	1 006 152	1 248 549	22 051 129
Avances reçues (*)	(4 024 849)	(3 832)	(174)	-	(552 081)
ENGOURS GLOBAL	300 661 916	38 394 023	1 005 979	1 248 549	21 499 048
ENGAGEMENTS HORS BILAN					
TOTAL ENGAGEMENTS	20 057 213	446 411	-	-	-
Produits réservés	320 719 129	38 840 434	1 005 979	1 248 549	21 499 048
Provisions sur encours financiers	-	-	(22 466)	(50 149)	(948 613)
Provisions sur impayés	-	-	(3 701)	(18 722)	(6 746 368)
Provisions additionnelles	-	-	(37 101)	(295 738)	(8 610 265)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(63 268)	(364 609)	(83 170)
ENGAGEMENTS NETS	320 719 129	38 840 434	942 711	883 940	5 110 632
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,26%	0,33%	5,61%
					6,20%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2013					7,65%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,29%	29,20%	76,23%
					70,79%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2013					66,48%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Actions cotées	1 380 321	580 314
<u>Total brut</u>	<u>1 380 321</u>	<u>580 314</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(123 538)	(4 650)
<u>Total net</u>	<u>1 256 783</u>	<u>575 664</u>

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres mis en équivalence	5 412 250	3 577 581
- Titres de participation	-	1 109 290
- Titres immobilisés	81 112	81 112
<u>Montant brut</u>	<u>5 493 362</u>	<u>4 767 983</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	-	(421 312)
<u>Montant net</u>	<u>5 493 362</u>	<u>4 346 672</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Capital souscrit non libéré</u>	<u>Ecart d'acquisition (*)</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	-	-	366 391	312 425	2 878 817	26,56%
- Société Eclair Prym	600 000	-	-	340 034	38 337	978 371	24,00%
- Société NIDA	2 606 011	(1 169 672)	40 643	3 424	74 656	1 555 062	19,74%
	<u>5 406 011</u>	<u>(1 169 672)</u>	<u>40 643</u>	<u>709 850</u>	<u>425 418</u>	<u>5 412 250</u>	

(*) En application des dispositions du paragraphe 57 de la norme comptable NCT38, cet écart d'acquisition a été constaté en produits sous la rubrique "Autres gains ordinaires".

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
<u>Total</u>					<u>81 112</u>	

Note 9: Valeurs immobilisées

TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements			Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période		
Logiciels	33,3%	312 647	10 220	-	-	322 867	32 726	-	-	43 097
Logiciels en cours		-	25 957	-	-	25 957	-	-	-	25 957
Total des immobilisations incorporelles		312 647	36 177	-	-	348 824	32 726	-	-	69 054
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 214 657	19 100	396 768	-	2 630 526	123 917	-	-	2 100 797
Matériel de transport	20,0%	3 932 437	2 473 335	-	688 575	5 717 198	958 494	351 218	9 523	3 923 958
Equipements de bureau	10,0%	570 921	26 756	-	-	597 677	50 895	-	-	237 836
Matériel informatique	33,3%	345 702	25 957	-	-	371 659	42 880	-	-	88 013
Installations générales	10,0%	493 018	96 039	-	-	589 057	55 010	-	-	342 812
Autres matériels	10,0%	45 328	558	-	-	45 887	3 385	-	-	16 341
Immobilisations en cours		396 768	190 700	(396 768)	-	190 700	-	-	-	190 700
Total des immobilisations corporelles		8 606 113	2 832 447	-	688 575	10 749 985	1 234 580	351 218	259 523	7 257 738
TOTAUX		8 918 760	2 868 624	-	688 575	11 098 810	1 267 306	351 218	259 523	7 326 792

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : Autres d'impôts différés

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Actif d'impôt différé, AMILCAR LLD	327 348	320 566
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>327 348</u>	<u>320 566</u>

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Clients Amilcar LLD	492 489	267 290
- Charges reportées	819 845	769 974
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	111 455	100 152
- Prêts au personnel	868 612	951 083
- Personnel, avances et acomptes	24 977	3 272
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	20 240	180 425
- Etat, crédit de TVA	59 779	397 306
- Etat, compte d'attente TVA	458 850	-
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	113 056
- Produits à recevoir des tiers	409 206	239 241
- Débiteurs divers	37 063	36 941
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	-	34 502
- Fonds de roulement	76 153	-
- Prestataires de services débiteurs	-	4 214
- Stocks de pièces de rechanges	4 779	-
<u>Total brut</u>	<u>3 545 933</u>	<u>3 141 886</u>
A déduire :		
- Provisions	(281 180)	(263 275)
<u>Montant net</u>	<u>3 264 752</u>	<u>2 878 611</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques, découverts	2 365 934	2 673 709
<u>Total</u>	<u>2 365 934</u>	<u>2 673 709</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 580 936	4 108 715
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>4 586 936</u>	<u>4 114 715</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques locales	86 713 385	82 536 808
- Banques étrangères	5 996 434	4 996 434
- Emprunts obligataires	100 080 000	68 000 000
- Billets de trésorerie	48 150 000	44 050 000
- Certificats de leasing	44 150 000	38 180 000
<u>Total emprunts</u>	<u>285 089 820</u>	<u>237 763 243</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	727 868	618 548
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 329 428	1 707 050
- Intérêts courus sur certificats de leasing	617 068	308 563
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(502 241)	(487 205)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>4 172 123</u>	<u>2 146 956</u>
<u>Total</u>	<u>289 261 943</u>	<u>239 910 198</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAUX DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014
 (exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
					Solde	Échéances à plus d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>						
Certificats de Leasing BEST BANK	30 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	106 000 000	101 000 000	30 000 000	30 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	52 000 000	52 000 000	13 000 000	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	180 000	-	-
Certificats de Leasing ATTA KAFULIA	1 150 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	2 150 000	1 000 000	1 150 000	1 150 000
<u>Sous-total</u>			160 150 000	154 180 000	44 150 000	44 150 000
Billets de Trésorerie à court terme	48 150	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	195 050 000	190 950 000	48 150 000	48 150 000
<u>Sous-total</u>			195 050 000	190 950 000	48 150 000	48 150 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>						
			355 200 000	345 130 000	92 300 000	92 300 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
HL 2009/01	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	4 000 000	-	-
HL 2009/02	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	4 000 000	-	-
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	6 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	6 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	4 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	4 000 000	16 000 000	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	30 000 000	-	30 000 000	3 356 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	30 080 000	-	30 080 000	3 440 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			60 080 000	28 000 000	100 080 000	26 796 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>						
BAD 4,9% (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	1 000 000	-	5 996 434	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			1 000 000	-	5 996 434	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	95 000	-	95 000	-	-	-
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	514 498	-	514 498	-	-	-
B.L.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	567 376	-	567 376	-	-	-
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	568 266	-	568 266	-	-	-
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimes triellement (2010-2015)	1 500 000	-	1 200 000	300 000	-	300 000
B.L.A.T (2010)	5 000 000	Trimes triellement (2010-2015)	1 250 000	-	1 000 000	250 000	-	250 000
B.L.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimes triellement (2010-2015)	625 000	-	500 000	125 000	-	125 000
B.L.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimes triellement (2010-2015)	625 000	-	500 000	125 000	-	125 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimes triellement (2010-2015)	1 666 667	-	916 667	750 000	-	750 000
B.L.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimes triellement (2010-2015)	395 221	-	228 892	166 330	-	166 330
B.L.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 630 970	-	912 424	718 546	-	718 546
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 350 000	-	600 000	750 000	150 000	600 000
BIA T 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 208 152	-	516 960	691 191	143 100	548 092
BIA T 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimes triellement (2011-2016)	726 400	-	310 822	415 578	86 039	329 540
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	1 000 000	-	400 000	600 000	200 000	400 000
BIA T 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	539 693	-	229 447	310 245	67 126	243 119
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	2 750 000	-	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	2 955 457	-	1 012 333	1 943 123	860 709	1 082 415
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2014)	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2014)	1 666 664	-	1 666 664	-	-	-
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimes triellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
STBANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimes triellement (2012-2017)	5 104 934	-	1 336 506	3 748 428	2 312 674	1 435 754
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimes triellement (2012-2017)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimes triellement (2012-2017)	1 368 421	-	421 053	947 369	526 316	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimes triellement (2013-2017)	1 200 000	-	300 000	900 000	600 000	300 000
BIA T 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimes triellement (2012-2016)	3 307 963	-	1 047 083	2 260 880	1 159 918	1 100 961
BIA T 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimes triellement (2012-2016)	2 095 309	-	663 734	1 431 575	734 177	697 398
BIA T 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimes triellement (2012-2016)	1 392 029	-	438 453	953 576	491 408	462 168

TABEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		Échéances à moins d'un an
						Solde	Échéances à plus d'un an	
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 462 645	-	462 892	999 753	511 041	488 712
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 550 014	-	486 476	1 063 538	548 589	514 948
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	386 005	-	121 005	264 999	136 553	128 446
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 520 848	-	1 083 330	4 437 517	3 277 197	1 160 320
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 346 362	-	689 986	3 656 377	2 425 993	1 230 384
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	5 000 000	-	866 234	4 133 766	3 205 284	928 481
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	1 000 000	-	571 429	428 571	-	428 571
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 000 000	-	517 341	2 482 659	1 926 942	555 717
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 767 916	-	871 472	3 896 444	2 959 126	937 319
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	2 250 000	-	1 500 000	750 000	-	750 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIAT 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	-	1 500 000	750 000	750 000	-	750 000
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	3 000 000	450 000	2 550 000	1 950 000	600 000
ATB 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	2 000 000	300 000	1 700 000	1 300 000	400 000
AMEN BANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	419 469	4 580 531	3 459 661	1 120 870
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	102 964	1 897 036	1 322 963	574 073
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	217 617	1 782 383	1 320 301	462 082
AMEN BANK 4 MDT (2014)	4 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	-	2 000 000	98 071	1 901 929	1 446 182	455 747
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	En bloc 2014	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
AMEN BANK 4 MDT (2014)	4 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
BIAT 2,5 MDT (2014)	2 500 000	En bloc 2014	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
BTE 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	2 500 000	138 889	2 361 111	1 805 556	555 556
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 146 328	853 672
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	-	5 000 000	210 070	4 789 930	3 911 315	878 615
BIAT 2,5 MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
			-	2 500 000	-	2 500 000	1 911 765	588 235
<u>Total des crédits des banques locales</u>			82 536 809	45 000 000	40 823 423	86 713 385	55 796 262	30 917 123
<u>Total général</u>			237 763 243	461 280 000	413 953 423	285 089 820	135 076 696	150 013 123

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	155 728	68 037
<u>Sous total</u>	<u>155 728</u>	<u>68 037</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	33 661	1 201
- Fournisseurs, retenue de garantie	13 808	43 808
<u>Sous total</u>	<u>47 470</u>	<u>45 009</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	747 205	3 180 656
- Effets à payer	21 935 711	19 537 095
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>22 690 746</u>	<u>22 725 581</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 893 943</u>	<u>22 838 628</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Clients, avances et acomptes	48 236	-
- Personnel, provisions pour congés payés	71 508	60 185
- Personnel, autres charges à payer	200 000	88 260
- Etat, retenues sur salaires	88 587	86 473
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	393 904	348 487
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	27 974	52 023
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	20 610	13 583
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	207 611	3 603
- Etat, autres impôts et taxes à payer	165 211	168 965
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	2 030	1 462
- Etat, TVA à payer	31 539	-
- Etat, Redevance de compensation	58 731	-
- CNSS	207 692	202 475
- CAVIS	22 948	25 059
et autres charges	15 268	9 901
- Crédoeurs divers	78 498	134 000
- Prestataires Assurances	724 796	487 845
- Diverses Charges à payer	340 618	319 306
- Produits constatés d'avance	588	1 355
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500
- Provisions pour risques et charges	70 176	-
<u>Total</u>	<u>2 794 026</u>	<u>2 020 481</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD</i>		
- Dans le capital	10 500	245 400
- Dans les réserves	(4 252)	(371 084)
- Dans le résultat	(171)	(122 716)
- Excédent des pertes antérieures, imputé à Hannibal Lease (*)	-	125 684
- Excédent des pertes de l'exercice, imputé à Hannibal Lease (*)	-	122 716
<u>Total</u>	<u>6 078</u>	<u>-</u>

En application des dispositions du paragraphe 24 de la norme comptable NCT35 relative aux états financiers consolidés, l'excédent des pertes revenant aux minoritaires par rapport à leur part dans les capitaux propres a été imputé à Hannibal Lease.

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	902 529	702 192
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(1 199 602)	-
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		709 850	369 275
- Dividendes reçus des filiales		64 162	90 520
- Résultats reportés		1 582 500	1 088 185
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		43 077 419	43 268 150
Résultat net des sociétés intégrés		3 081 486	2 654 433
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		425 418	75 784
Part revenant aux intérêts minoritaires		171	-
Résultat consolidé de l'exercice		3 507 075	2 730 217
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	46 584 494	45 998 368
Nombre d'actions (2)		5 710 418	4 884 500
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,614	0,559

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Achats de l'exercice	160 790	1 199 602
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2014, 2,80% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts de leasing	29 786 191	24 599 195
- Intérêts de retard	725 719	531 668
- Prélouer	88 884	123 911
- Frais de dossier	333 620	239 074
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	306 950	273 445
- Frais de rejet	373 442	335 424
- Commissions d'assurance	149 565	95 246
<u>Total des produits</u>	<u>31 764 371</u>	<u>26 197 963</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	269 929	339 073
Intérêts de retard antérieurs	9 826	11 381
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(207 514)	(194 495)
Intérêts de retard	(14 719)	(11 085)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>57 522</u>	<u>144 874</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>31 821 894</u>	<u>26 342 837</u>

NOTE 20 : Revenu des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
		(*)
- Location courte durée	38 705	141 412
- Location longue durée	1 403 668	659 488
- Plus values de cession du matériel de transport	124 269	122 895
- Moins values de cession du matériel de transport	(3 871)	-
<u>Total</u>	<u>1 562 770</u>	<u>923 795</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 21 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	6 091 798	4 759 984
- Intérêts des crédits des banques locales	5 951 290	5 357 019
- Intérêts des crédits des banques étrangères	258 907	14 412
- Intérêts des autres opérations de financement	6 162 354	4 479 164
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	296 001	284 322
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>18 760 351</u>	<u>14 894 901</u>
- Intérêts des comptes courants	212 826	333 406
- Autres charges financières	92 802	122 548
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>305 628</u>	<u>455 955</u>
<u>Total général</u>	<u>19 065 980</u>	<u>15 350 856</u>

NOTE 22 : Coût des opérations de location longue durée

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u> (*)
- Dotations aux amortissements du parc automobile	801 156	489 465
- Achats de pièces de rechange	86 820	26 723
- Primes d'assurances	192 088	144 587
- Remboursement assurances	(129 265)	(3 323)
- Entretiens	91 905	50 167
- Vignettes	51 261	23 316
<u>Total</u>	<u>1 093 966</u>	<u>730 935</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 23 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dividendes	14 094	1 074
- Plus values sur cession des actions	225	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	60
- Revenus des comptes créditeurs	47 016	46 231
- Autres produits financiers	6 553	4 772
- Revenus des comptes courants associés	(568)	-
- Moins values sur cessions des titres SICAV	-	(39)
<u>Total</u>	<u>67 320</u>	<u>52 097</u>

NOTE 24 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Produits localitifs	26 145	24 900
- Autres	11 343	14 247
<u>Total</u>	<u>37 488</u>	<u>39 147</u>

NOTE 25 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Salaires et complément de salaires	3 328 566	2 911 097
- Cotisations de sécurité sociales	563 572	511 636
- Autres charges sociales	234 586	227 061
<u>Total</u>	<u>4 126 723</u>	<u>3 649 794</u>

NOTE 26 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u> (*)
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	32 726	36 121
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	433 424	349 654
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	162 956	148 957
<u>Total</u>	<u>629 106</u>	<u>534 733</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 27 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
		(*)
- Achat de matières et fournitures	422 954	337 110
<u>Total des achats</u>	<u>422 954</u>	<u>337 110</u>
- Locations	175 931	262 485
- Entretien et réparations	48 006	53 945
- Primes d'assurances	86 371	62 215
- Etudes, recherches et services extérieurs	782	393
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>311 089</u>	<u>379 038</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	349 175	294 521
- Publicités, publications, relations publiques	161 210	214 710
- Déplacements, missions et réceptions	266 090	164 631
- Frais postaux et de télécommunications	195 340	190 231
- Services bancaires et assimilés	265 982	199 322
- Autres	165 851	129 204
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 403 648</u>	<u>1 192 618</u>
- Jetons de présence	44 000	45 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	12 500
- Rémunération du Comité de risques	12 500	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>69 000</u>	<u>70 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	100 329	89 263
- T.C.L	74 957	63 618
- Droits d'enregistrement et de timbres	163 288	125 844
- Contribution conjoncturelle	61 744	-
- Pénalités	-	154
- Autres impôts et taxes	12 079	11 193
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>412 397</u>	<u>290 072</u>
<u>Total général</u>	<u>2 619 089</u>	<u>2 268 838</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 28 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 026 788	2 983 465
- Dotations aux provisions collectives	200 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 341 704)	(1 536 989)
- Transfert de provisions pour couverture des immobilisations corporelles	-	250 000
- Créances radiées	1 651 699	578 196
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 544 045)	(526 328)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	(107 654)	(51 867)
<u>Total</u>	<u>1 885 084</u>	<u>1 696 476</u>

NOTE 29 : Dotations nettes aux autres provisions

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations	9 523	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	33 674	27 675
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	118 888	4 650
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	70 176	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	(15 414)
- Reprises sur provisions sur autres actifs	(15 769)	-
<u>Total</u>	<u>216 492</u>	<u>16 911</u>

NOTE 30 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Prise en charge de retenues à la source	40 115	-
- Redressement fiscal	-	209 604
- Moins value sur cessions d'immobilisations	27	479
- Pénalités de retard	8 684	3 638
- Autres pertes ordinaires	8 404	4 800
<u>Total</u>	<u>57 231</u>	<u>218 521</u>

NOTE 31 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
		(*)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	59 717	33 000
- Ecart d'acquisition	40 643	332 522
- Autres gains sur éléments exceptionnels	11 734	2 718
<u>Total</u>	<u>112 094</u>	<u>368 240</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.4)

NOTE 32 : Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 14 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 368.493.353 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire de 3.507.075 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB



BNAC PROGRES FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 22 Août 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de BNAC PROGRES FCP tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué un audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société BNA CAPITAUX. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en la matière ; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivies et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers et ce conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux organismes de placement collectif.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP » arrêtés au 31 Décembre 2014, et qui font apparaître un Actif net de 960 281 DT, une valeur liquidative de 127,189 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 44 883 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de BNAC PROGRES FCP sont sincères et réguliers et qu'ils présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière du Fonds, arrêtée au 31 Décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

2.1 Composition du portefeuille et division des risques :

Nous confirmons par ailleurs, comme il ressort des états financiers, que l'actif de BNAC PROGRES FCP est employé, à la date du 31 décembre 2014, à raison de 79,54% en valeurs mobilières et 20,46% en liquidités et quasi liquidités.

- 2.2** Nous confirmons, en outre, les informations sur les comptes consignées dans le rapport de gestion du gestionnaire.
- 2.3** Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers du FCP BNAC PROGRES. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 2.4** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la société procède à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 Mars 2015

Le Commissaire aux comptes :
Narjes BERGAOUI

BILAN			31-déc	31-déc
(Montants exprimés en Dinars)		Notes	2014	2013
ACTIF	Portefeuille-titres	4	<u>775 913</u>	<u>756 988</u>
	. Actions et Droits rattachés		484 270	467 833
	. Titres OPCVM		29 205	-
	. Obligations		131 511	165 512
	. Bons du Trésor Zéro Coupon		130 927	123 643
	Placements monétaires et disponibilités		<u>199 377</u>	<u>184 515</u>
	. Placements à terme		-	-
	. Disponibilités		199 377	184 515
	Créances d'exploitation		<u>204</u>	<u>442</u>
	. Dividendes et intérêts à recevoir		204	442
	. Autres Créances d'exploitation		-	-
	Autres actifs		-	-
	TOTAL ACTIF		<u>975 494</u>	<u>941 945</u>
PASSIF	Opérateurs créditeurs	5	9 559	7 768
	Autres créditeurs divers	6	5 654	5 650
	Total passif		<u>15 213</u>	<u>13 418</u>
ACTIF NET	Capital	7	<u>942 627</u>	<u>915 391</u>
	. Capital en nominal		755 000	755 000
	. Sommes non distribuables		187 627	160 391
	Sommes distribuables:	8	<u>17 654</u>	<u>13 136</u>
	. Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	3
	. Résultat distribuable de l'exercice		17 647	13 127
	. Régularisation du résultat distribuable de l'exercice		-	6
	Actif net		<u>960 281</u>	<u>928 527</u>
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>975 494</u>	<u>941 945</u>

ETAT DE RESULTAT**(Montants exprimés en Dinars)**

	Notes	Exercice clos au 31/12/2014	Exercice clos au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>32 535</u>	<u>27 557</u>
. Revenus des Actions		18 455	15 561
. Revenus des obligations		6 795	5 178
. Revenus des bons du trésor zéro coupon		7 285	6 818
. Revenus des emprunts d'Etat		-	-
Revenus des placements monétaires	10	<u>2 023</u>	<u>2 927</u>
. Revenus des placements à terme		-	-
. Revenus des autres placements		2 023	2 927
Total des revenus des placements		34 558	30 484
Charges de gestion des placements	11	-10 130	-10 429
Revenus nets des placements		24 428	20 055
Autres charges d'exploitation	12	-6 781	-6 928
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 647	13 127
Régularisation du résultat d'exploitation		0	6
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		17 647	13 133
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-6
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		21 222	-38 660
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		6 334	25 063
Frais de négociation de titres		-320	-287
RESULTAT DE L'EXERCICE		44 883	-757

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en Dinars)		au 31/12/2014	au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	44 883	-757
	Résultat d'exploitation	17 647	13 127
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	21 222	-38 660
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	6 334	25 063
	Frais de négociation de titres	-320	-287
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-13 129	-10 137
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions	-	716 291
	. Capital	-	575 000
	. Régularisation des sommes non distribuables	-	142 833
	. Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	-1 544
	. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	-	2
	Rachats	-	-710 754
	. Capital	-	-573 100
	. Régularisation des sommes non distribuables	-	-139 202
	. Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	1 550
	. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	-	-2
	VARIATION DE L'ACTIF NET	31 754	-5 357
ACTIF NET	En début d'exercice	928 527	933 884
	En fin d'exercice	960 281	928 527
NOMBRE DE PARTS	En début d'exercice	7 550	7 531
	En fin d'exercice	7 550	7 550
VALEUR LIQUIDATIVE	En début d'exercice	122,983	124,005
	En fin d'exercice	127,189	122,983
TAUX DE RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT	4,83%	0,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2014

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements en:

a- actions et valeurs assimilées:

*Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché qui correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- autres placements:

*Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

*Les placements à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3- Cession des titres et placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+ou -value potentielle sur titres	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2014	% Actif	% Actif net	% du Capital de l'emetteur
1) Actions et droits rattachés		511 048	-26 778		484 270	49,64%	50,43%	
. Actions cotées		511 048	-26 778		484 270	49,64%	50,43%	
AETECH	800	4 800	-2 606	-	2 194	0,22%	0,23%	0,036%
ARTES	3 000	28 198	-4 195	-	24 003	2,46%	2,50%	0,008%
ATTIJARI BANK	2 000	45 866	1 846	-	47 712	4,89%	4,97%	0,005%
BEST LEASE	20 000	42 000	-880	-	41 120	4,22%	4,28%	0,067%
BNA	8 000	98 465	-37 658	-	60 807	6,23%	6,33%	0,025%
CARTAGECEMENT	16 000	42 778	-3 946	-	38 832	3,98%	4,04%	0,009%
DELICE HOLDING	208	3 037	113		3 150	0,32%	0,33%	0,379%
ESSOUKNA	1 700	2 470	8 174	-	10 644	1,09%	1,11%	0,034%
ESSOUKNA NG010714	680	4 131	-765	-	3 366	0,35%	0,35%	0,013%
EURO-CYCLE	1 885	21 112	9 753	-	30 865	3,16%	3,21%	0,035%
HANNIBAL LEASE(AA)	576	5 472	-1 025	-	4 447	0,46%	0,46%	0,010%
LANDOR	2 451	18 383	-5 196	-	13 187	1,35%	1,37%	0,052%
NEWBODYLINE	296	2 462	-408	-	2 054	0,21%	0,21%	0,008%
SFBT	3 375	29 516	46 462	-	75 978	7,79%	7,91%	0,004%
SOTUPAPIER(AA)	9 316	70 070	-24 086	-	45 984	4,71%	4,79%	0,039%
TPR	4 286	18 336	171	-	18 507	1,90%	1,93%	0,010%
TUNISAIR	10 000	27 300	-15 880	-	11 420	1,17%	1,19%	0,009%
TUNISRE	5 000	46 652	3 348	-	50 000	5,13%	5,21%	0,033%
. Droits		-	-	-	-	-	-	-
2) Emprunts de sociétés		129 000	-	2 511	131 511	13,48%	13,70%	-
ATL 2013-2	600	60 000		445	60 445	6,20%	6,29%	-
MEUBLATEX2010 TRB	900	54 000		1 598	55 598	5,70%	5,79%	-
TL 2009-2	750	15 000		468	15 468	1,59%	1,61%	-
3) Titres des OPCVM		29 198	7	-	29 205	2,99%	3,04%	-
POS	280	29 198	7		29 205	2,99%	3,04%	-
4) Titres émis par le Trésor		85 660	-	45 267	130 927	13,42%	13,63%	-
. Bons du Trésor zéro coupon	160	85 660	-	45 267	130 927	13,42%	13,63%	-
TOTAL		754 906	-26 771	47 778	775 913	79,54%	80,80%	-

Composition du portefeuille

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date du 31 Décembre 2014 , à raison de **79,54 %** dans des valeurs mobilières.

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2014		
Actions	80%	50,00%	79,54%	49,64%	- 0,36%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque		25,00%		26,90%	+ 1,90%
Titres OPCVM		5,00%		2,99%	-2,01%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	20,46%	20,46%	0,46%
TOTAL		100%	100%		0%

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP au 31 Décembre 2014, s'est rapprochée de la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

ENTREES EN PORTEFEUILLE

Coût d'acquisition

Actions et droits rattachés	126 641
Actions SICAV	29 198
Obligations et valeurs assimilées	-
Total en Dinars	155 839

SORTIES DE PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	131 418	137 752	6 334
Actions SICAV	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées(*)	33 000	-	-
Total en Dinars	164 418	137 752	6 334

(*) Il s'agit de remboursement d'emprunts.

NOTE N° 5 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Gestionnaire BNAC	1 862	1 907
Dépositaire	233	238
Distributeur	7 464	5 623
Total en Dinars	9 559	7 768

NOTE N° 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Commissaire aux comptes	5 573	5 573
Conseil du Marché Financier (CMF)	81	77
Total en Dinars	5 654	5 650

NOTE N° 7 : CAPITAL

	31-déc 2014	31-déc 2013
Capital début de période		
.Montant	755 000	753 100
.Nombre de parts	7 550	7 531
.Nombre de porteurs de parts	7	7
Souscriptions réalisées		
.Montant	-	575 000
.Nombre de parts	-	5 750
Rachats effectués		
.Montant	-	-573 100
.Nombre de parts	-	-5 731
Capital fin de période		
.Montant	755 000	755 000
.Nombre de parts	7 550	7 550
.Nombre de porteurs de parts	7	7
Sommes non distribuables	27 236	-10 253
i) Résultat non distribuable de l'exercice	<u>27 236</u>	<u>-13 884</u>
.Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	21 222	-38 660
.Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	6 334	25 063
.Frais de négociation de titres	-320	-287
ii) Régularisation des sommes non distribuables	-	<u>3 631</u>
.Aux émissions	-	142 833
.Aux rachats	-	-139 202
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	160 391	170 644
Total en Dinars	942 627	915 391

NOTE N° 8 : SOMMES DISTRIBUABLES

	Exercice clos au 31 Décembre 2014	Exercice clos au 31 Décembre 2013
Sommes distribuables de l'exercice	17 647	13 133
Résultat distribuable de l'exercice	17 647	13 127
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	-	6
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	3
Total en Dinars	17 654	13 136

NOTE N° 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE

	Exercice clos au 31 Décembre 2014	Exercice clos au 31 Décembre 2013
Revenus des actions	18 455	15 561
. Dividendes	18 455	15 561
Revenus des obligations	6 795	5 178
. Intérêts courus	-1 001	-556
. Intérêts échus	7 796	5 734
Revenus des emprunts d'Etat	-	-
Revenus des bons du Trésor zéro coupon	7 285	6 818
Total en Dinars	32 535	27 557

NOTE N° 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	Exercice clos au 31 Décembre 2014	Exercice clos au 31 Décembre 2013
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	2 023	2 927
Total en Dinars	2 023	2 927

NOTE N° 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos au 31 Décembre 2014	Exercice clos au 31 Décembre 2013
Rémunération du gestionnaire (*)	7 367	7 585
Rémunération du dépositaire (**)	921	948
Rémunération du Distributeur (***)	1 842	1 896
Total en Dinars	10 130	10 429

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

NOTE N° 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos au 31 Décembre 2014	Exercice clos au 31 Décembre 2013
Redevance CMF	921	948
Rémunération du commissaire aux comptes	5 600	5 600
Impôts et taxes	109	329
Diverses charges d'exploitation	151	51
Total en Dinars	6 781	6 928

NOTE N° 13 : DONNEES PAR PART

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
• Revenus des placements	4,577	4,038	3,658	4,195
• Charges de gestion des placements	-1,342	-1,382	-1,411	-1,310
• Revenu net des placements	3,235	2,656	2,247	2,885
• Autres produits	0	0	0	0
• Autres charges	-0,898	-0,918	-0,907	-0,880
• Résultat d'exploitation	2,337	1,738	1,341	2,005
• Régularisation du résultat d'exploitation	0	0,001	0,005	-0,030
Sommes Distribuables de l'exercice	2,337	1,739	1,346	1,975
(Régularisation du résultat d'exploitation annulation)	0	-0,001	-0,005	0,030
• Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	2,811	-5,120	-3,803	-3,320
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,839	3,320	2,812	-1,423
• Frais de négociation de titres	-0,042	-0,038	-0,021	-0,010
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	3,608	-1,839	-1,012	-4,753
Résultat net de l'exercice	5,945	-0,100	0,328	-2,749
Résultat non distribuable de l'exercice	3,608	-1,839	-1,012	-4,753
Régularisation du résultat non distribuable	0	0,424	0,374	-2,779
Somme non distribuables de l'exercice	3,608	-1,415	-0,638	-7,532
Distribution de dividendes	1,739	1,346	1,975	1,681
Valeur Liquidative	127,189	122,983	124,005	125,273

NOTE N° 14 : RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,100 %	1,101%	1,102%	1,099%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,736%	0,732%	0,708%	0,738%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	1,916%	1,386%	1,047%	1,682%

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2015

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 336 973 Dinars et un déficit net de la période de 148 287 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Avril 2015

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 852 134,599	1 466 294,048	1 985 955,859
	a- Actions et droits rattachés		1 092 123,439	880 610,880	1 221 140,212
	b- Obligations et valeurs assimilées		674 997,700	570 653,168	641 148,192
	c- Autres valeurs		85 013,460	15 030,000	123 667,455
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	484 838,119	372 052,890	538 998,607
	a- Placements monétaires		189 930,358	143 135,487	147 273,798
	b- Disponibilités		294 907,761	228 917,403	391 724,809
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	0,000	0,001	0,000
	TOTAL ACTIF		2 336 972,718	1 838 346,939	2 524 954,466
	<u>PASSIF</u>		<u>26 518,617</u>	<u>34 239,829</u>	<u>27 307,191</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	7 374,601	11 450,491	6 388,293
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	19 144,016	22 789,338	20 918,898
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 310 454,101</u>	<u>1 804 107,110</u>	<u>2 497 647,275</u>
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.6	2 299 365,132	1 791 573,960	2 481 380,529
<u>CP 2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>11 088,969</u>	<u>12 533,150</u>	<u>16 266,746</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		16 000,149	16 481,457	9,724
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-4 911,180	-3 948,307	16 257,022
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 336 972,718	1 838 346,939	2 524 954,466

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>8 930,094</u>	<u>7 492,045</u>	<u>58 062,264</u>
Dividendes		0,000	0,000	27 606,595
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 930,094	7 492,045	30 455,669
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 312,741</u>	<u>1 455,046</u>	<u>5 593,357</u>
Total des revenus des placements		<u>10 242,835</u>	<u>8 947,091</u>	<u>63 655,621</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.8	<u>-7 379,603</u>	<u>-5 681,200</u>	<u>-23 157,130</u>
Revenu net des placements		<u>2 863,232</u>	<u>3 265,891</u>	<u>40 498,491</u>
CH 2 Autres charges	3.9	-7 837,952	-7 304,708	-30 324,223
Résultat d'exploitation		<u>-4 974,720</u>	<u>-4 038,817</u>	<u>10 174,268</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		63,540	90,510	6 082,754
Sommes distribuables de la période		<u>-4 911,180</u>	<u>-3 948,307</u>	<u>16 257,022</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-63,540	-90,510	-6 082,754
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-161 854,417	56 146,479	-56 921,987
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		19 528,950	15 162,754	132 051,322
<u>Frais de négociation de titres</u>		-987,021	-515,330	-4 738,421
Résultat net de la période		<u>-148 287,208</u>	<u>66 755,086</u>	<u>80 565,182</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/03/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-148 287,208</u>	<u>66 755,086</u>	<u>80 565,182</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 974,720	-4 038,817	10 174,268
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-161 854,417	56 146,479	-56 921,987
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	19 528,950	15 162,754	132 051,322
d- Frais de négociation de titres	-987,021	-515,330	-4 738,421
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-16 429,842</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-38 905,966</u>	<u>-88 180,348</u>	<u>607 979,563</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	940 759,601
- Capital	0,000	0,000	856 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	76 111,539
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	7 848,062
b- Rachats	38 905,966	88 180,348	332 780,038
- Capital	37 000,000	80 500,000	304 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 702,909	6 954,240	25 756,221
- Régularisation des sommes distribuables	203,057	726,108	2 623,817
VARIATION DE L'ACTIF NET	-187 193,174	-21 425,262	672 114,903
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	2 497 647,275	1 825 532,372	1 825 532,372
b- En fin de période	2 310 454,101	1 804 107,110	2 497 647,275
<u>AN5-Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	22 576	17 052	17 052
b- En fin de période	22 206	16 247	22 576
VALEUR LIQUIDATIVE	104,046	111,042	110,632
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-24,14%	15,10%	4,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2015 comme suit :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2015	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>1 261 631,133</u>	<u>1 092 123,439</u>	<u>46,73%</u>
ADWYA	8 500	65 498,450	68 433,500	2,93%
CELLCOM	11 000	85 973,690	86 405,000	3,70%
BIAT	1 070	60 839,300	87 205,000	3,73%
CARTHAGE CEMENT	97 000	295 902,696	187 404,000	8,02%
MONOPRIX	8 000	145 551,697	146 344,000	6,26%
SIMPAR NG14	1 103	53 145,120	52 413,457	2,24%
SOTIPAPIER	21 000	111 803,180	103 530,000	4,43%
SOTRAPIL	5 030	43 515,730	43 972,260	1,88%
SOTUVER	13 930	82 032,360	66 292,870	2,84%
TAWASOL	80 000	70 226,750	51 440,000	2,20%
TPR	12 156	57 733,030	49 742,352	2,13%
TUNIS RE	19 000	189 409,130	148 941,000	6,37%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>85 448,070</u>	<u>85 013,460</u>	<u>3,64%</u>
ALYSSA	690	70 375,170	71 286,660	3,05%
UNIVERS	150	15 072,900	13 726,800	0,59%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>281 182,685</u>	<u>283 420,056</u>	<u>12,12%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	80 000,000	81 571,069	3,49%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	100 000,000	100 000,000	4,28%
CIL2014-2 7.6%	1 000	100 000,000	101 016,110	4,32%
INTERCALAIRE ATTIJARI LEASING 2015-1	1	1 182,685	832,877	0,04%
<u>Obligations Etat</u>		<u>376 216,000</u>	<u>391 577,644</u>	<u>16,76%</u>
BTA052022	50	48 860,000	51 332,658	2,20%
BTA072017	130	129 116,000	134 193,479	5,74%
BTA072017	200	198 240,000	206 051,507	8,82%
TOTAL		2 004 477,888	1 852 134,599	79,25%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus des Actions	0,000	0,000	27 606,595
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 930,094	7 492,045	30 455,669
Revenus des obligations privées	3 436,714	1 450,960	5 955,680
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	5 493,380	6 041,085	24 499,989
TOTAL	8 930,094	7 492,045	58 062,264

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2015 à 484 838,119 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	189 930,358	143 135,487	147 273,798
Disponibilités		294 907,761	228 917,403	391 724,809
Total		484 838,119	372 052,890	538 998,607

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	200	31/03/15	189 910,078	189 930,358	8,13%
Total placement BTCT			189 910,078	189 930,358	8,13%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 312,741	1 455,046	5 593,357
TOTAL	1 312,741	1 455,046	5 593,357

3.3 –Autres actifs :

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC 4	Autres Actifs	0,000	0,001	0,000
	RS sur BTA	0,000	0,001	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>7 374,601</u>	<u>11 450,491</u>	<u>6 388,293</u>
	Frais de gestionnaire	2 656,118	3 310,444	2 373,618
	Frais de dépositaire	469,662	734,698	399,275
	Frais des distributeurs	4 248,821	7 405,349	3 615,400

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>19 144,016</u>	<u>22 789,338</u>	<u>20 918,898</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	335,999	0,001	-0,001
	Redevance CMF	198,752	154,249	211,415
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	7 247,700	6 854,310	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	11 361,565	15 780,778	20 707,484

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	2 257 600,000
* Nombre de titres	22 576
* Nombre d'actionnaires	144
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	37 000,000
* Nombre de titres rachetés	370
<u>Capital au 31/03/2015</u>	
* Montant en nominal	2 220 600,000
* Nombre de titres	22 206
* Nombre d'actionnaires	140

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 s'élève à (187 193,174) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/03/2015 est de 22 206 contre 22 576 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>2 481 380,529</u>	<u>2 481 380,529</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-37 000,000</u>	<u>-37 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-145 015,397</u>	<u>-133 926,428</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-161 854,417	-161 854,417
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	19 528,950	19 528,950
- Frais de négociation de titres	-987,021	-987,021
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 702,909	-1 702,909
- Sommes distribuables		11 088,969
<u>Capital fin de période au 31/03/2015</u>	<u>2 299 365,132</u>	<u>2 310 454,101</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2015 s'élèvent à 11 088,969 DT contre 12 533,150 DT au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Somme distribuables des exercices antérieurs	16 000,149	16 481,457	9,724
Résultat d'exploitation	-4 974,720	-4 038,817	10 174,268
Régularisation du résultat d'exploitation	63,540	90,510	6 082,754
Total	11 088,969	12 533,150	16 266,746

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
CH 1 Charges de gestion des placements	7 379,603	5 681,200	23 157,130
Rémunération du gestionnaire	2 656,118	2 026,773	8 438,800
Rémunération du dépositaire	472,363	365,451	1 471,867
Rémunération des distributeurs	4 251,122	3 288,976	13 246,463

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
CH 2 Autres charges	7 837,952	7 304,708	30 324,223
Redevance CMF	590,252	450,398	1 875,303
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	650,885
Abonnement des charges budgétisées	7 247,700	6 854,310	27 798,035

L'abonnement des charges budgétisées se détail comme suit :

Libellé	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Abonnement des charges budgétisées	7 247,700	6 854,310	27 798,035
Taxes	244,166	55,115	223,521
Frais bancaires	21,791	23,035	93,420
Publication BO CMF	185,721	185,819	753,600
Honoraires CAC	1 657,233	1 657,184	6 720,800
Frais AGO et publications	1 235,770	1 002,625	4 066,201
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	493,151	493,151	2 000,000
Autres	450,966	478,478	1 940,493

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.